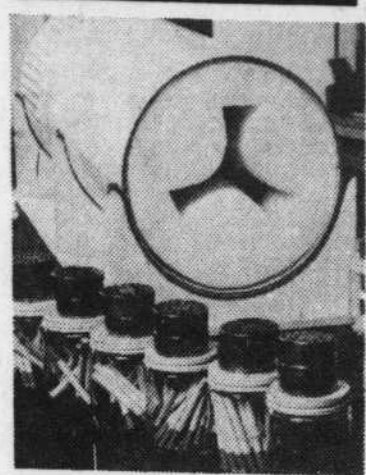


## L'actualité économique



### 7 transnationales du tabac imposent leur loi

Une étude du secrétariat de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) demande un meilleur contrôle sur les sept transnationales du tabac qui imposent leur loi non seulement dans les pays industriels mais surtout dans les pays en voie de développement producteurs de 55% du tabac en feuilles.

— page 13



### Les vains efforts d'un patron pour sauver sa PME

Plusieurs entreprises semblent intéressées à acquérir les actifs de la compagnie Wirefil qui a fermé récemment ses portes en raison de difficultés financières. Le président, M. Yvan Sénécal apporte le témoignage d'un chef d'entreprise qui, tout en reconnaissant ses erreurs, porte un jugement sévère sur les politiques d'aide des gouvernements et l'attitude parfois intransigente des pourvoyeurs de fonds industriels.

— page 15



La place de l'enfant dans la société: c'est le thème du cahier spécial qu'offre aujourd'hui Le DEVOIR à ses lecteurs à l'occasion du 8ème Salon international du livre qui s'ouvre aujourd'hui à Québec, à l'enseigne de l'année de l'enfant. Des reportages des journalistes Angèle Dagenais et Renée Rowan, des collaboratrices telles Ginette Stanton, Francine Laurendeau, s'inquiètent de l'enfant que la société fait lire, créer ou même qu'elle exploite. Ce cahier spécial a été préparé en collaboration par Mme Jacqueline Avril du service de la publicité et M. Jean Royer du service de la rédaction.

9 à 5h 30  
9 à 5h 30  
9 à 5h 30  
9 à 9h  
9 à 9h  
9 à 5h

lundi  
mardi  
mercredi  
jeudi  
vendredi  
samedi

## dussault

la grande Librairie  
du 8955 saint-laurent

## À l'Île-du-Prince-Édouard

# Le dernier bastion libéral passe aux conservateurs

CHARLOTTETOWN (CP) — Le gouvernement libéral de l'île du Prince-Édouard, le dernier gouvernement libéral au Canada, a sombré dans la défaite aux mains des conservateurs, dirigés par M. Angus MacLean, et qui ont emporté 21 des 32 sièges de l'assemblée législative. Le parti libéral, dirigé par M. Bennett Campbell, n'a emporté que 11 des sièges en jeu et le Nouveau Parti démocratique n'a pas réussi à même percer chez les électeurs.

Il y a exactement un an, les libéraux, alors dirigés par le premier ministre, M. Alex Campbell, avaient été reportés au pouvoir pour la quatrième fois consécutive et pour la treizième année avec une majorité de deux voix seulement sur les conservateurs. Après la démission de M. A. Campbell et le choix de M. Bennett Campbell (aucun lien de parenté) à sa succession, les libéraux n'avaient plus qu'un siège de majorité.

C'est d'ailleurs ce qui avait inspiré M. B. Campbell à déclencher des élections le mois dernier pour mettre fin à cette impasse à l'assemblée. Les conservateurs, qui mettent fin à 13 ans de règne libéral, ont même réussi à défaire les libéraux dans leur château-fort, Queens County, et dès le début du dépouillement leur forte avance avait été remarquée. Le nouveau premier ministre, M. Angus MacLean, est cultivateur de bleuets et

n'est pas du tout ignorant de la vie politique, ayant passé 25 années aux Communes et ayant même détenu le portefeuille des pêches sous le gouvernement de M. John Diefenbaker. Sa campagne avait été axée sur le travail d'équipe tandis que son adversaire libéral se présentait aux électeurs comme le grand leader possédant une vaste expérience parlementaire. Le Nouveau Parti démocratique, sous le leadership de Mme Doreen Sark, qui

elle-même n'a pas été élue dans sa circonscription, est passé inaperçu des électeurs. Ces derniers avaient plutôt porté attention à M. MacLean qui se rait de ses adversaires prétendant qu'il était trop vieux pour retourner à la politique à 64 ans. M. MacLean avait répété tout au long de sa campagne l'importance de préserver le caractère rural de l'île et de savoir résister à la croissance industrielle qui n'au-

Voir page 6: Conservateurs

## Selon un sondage de CBC

# Les libéraux battus partout sauf au Québec

TORONTO (PC) — Selon un sondage effectué par le réseau anglais de Radio-Canada, les conservateurs sont en avance dans toutes les régions du pays à l'exception du Québec. Cependant, la CBC affirme que ce sondage, dont les résultats ont été rendus publics hier soir au cours de l'émission « Newsmagazine », démontre également que les électeurs — y compris les conservateurs avoués — considéraient le premier ministre Pierre Elliott Trudeau comme le leader le plus compétent et le plus attrayant.

Effectué par le service des nouvelles de la CBC et l'université Carleton d'Ottawa, le sondage indique que si des élections générales avaient lieu aujourd'hui, les conservateurs obtiendraient 40,2% des suffrages décidés, les libéraux 38,4%, le NPD, 16% et le Parti Crédit social, 4,6%. Les indécis représentent 31,5% des électeurs.

La CBC affirme que ce sondage démontre que les conservateurs détiennent de fortes avances dans les régions cruciales du sud de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

Entre les villes de Windsor et d'Oshawa, les conservateurs obtiennent 48,8% des intentions de vote, au regard de 28,9% pour les libéraux et 22,3% pour le NPD.

Dans le sud de la Colombie-Britannique, les conservateurs obtiennent 43,6% des intentions de vote, au regard de 28,2% pour les libéraux et 25,6% pour les néo-démocrates.

Le sondage a été effectué au cours des deux semaines qui ont précédé le vendredi 20 avril. Il a été constitué à partir d'entrevues téléphoniques effectuées auprès de 2,286 électeurs à travers le Canada.

Cinquante-sept pour cent de ceux qui ont voté pour les libéraux en 1974 ont affirmé qu'ils voteraient à nouveau pour ce parti. Quatorze pour cent ont affirmé

qu'ils voteraient pour les conservateurs et six pour cent pour le NPD. Chez ceux qui ont voté libéral aux dernières élections, 21% restaient indécis.

Parmi ceux qui ont voté pour les conservateurs en 1974, 79% ont révélé qu'ils feraient de même. Sept pour cent ont affirmé qu'ils changeraient d'allégeance et appuieraient les libéraux, 3%, le NPD et 11% restaient indécis.

Cependant, le sondage a indiqué que M. Trudeau était le leader le plus populaire. Lorsqu'on leur a demandé quel chef politique leur semblait le plus apte à diriger le pays, 38% se sont prononcés en faveur de Trudeau, 14,9% ont choisi M. Joe Clark et 8,3%, M. Ed Broadbent.

Interrogés sur le chef politique présentant la personnalité la plus attrayante, 47,2 ont choisi M. Trudeau, M. Clark a obtenu la faveur de 11,1% des répondants, suivi de M. Broadbent de 7,9% d'entre eux.

Selon la CBC, trois thèmes ont été considérés comme les plus importants de cette campagne en vue des élections du 22 mai. Le chômage et l'inflation ont été cités par 18,3% de ceux qui ont répondu.

Voir page 6: Sondage



Des Azerbaïdjanais se sont embusqués derrière une grille pour tirer sur des militants kurdes, avec lesquels ils sont aux prises depuis vendredi dernier, à Naghadeh, dans le nord-ouest de l'Iran. Les combats auraient déjà fait plus de 150 morts. (Photolaser AP)

# Clark refuse le débat télévisé

OTTAWA (d'après CP) — Le parti progressiste-conservateur n'est pas d'accord avec la formule proposée par trois grands réseaux de télévision pour un débat entre leur chef M. Joe Clark, le premier ministre Trudeau et le chef néo-démocrate, M. Ed Broadbent. « Cela est peut-être bon pour la TV mais les grands problèmes n'y seront pas

nécessairement exposés », a dit au sujet du format M. Finley MacDonald, de Halifax, un radiodiffuseur représentant M. Clark, après une réunion de trois heures hier.

M. Robin Sears, secrétaire fédéral du NPD, a dit que la seule conclusion qu'il pouvait tirer des discussions, c'est que les conservateurs avaient peur que M. Clark

ne fasse pas bonne figure dans un débat public et qu'ils voulaient ainsi s'en abstenir.

Le sénateur Keith Davey, directeur de la campagne pour le Parti libéral, a dit qu'il était convaincu que M. Clark refuserait le débat sous n'importe quelle forme. « Ils jouent un jeu avec nous, a-t-il commenté. Ils mènent une campagne rusée.

M. Clark veut clairement se tenir à l'écart... se faire voir le moins possible par l'électorat. »

Les réseaux CBC-Radio-Canada, CTV et Global offrent une émission de 90 minutes, au cours desquelles chacun des trois candidats affronterait l'un des deux autres dans un débat d'une demi-heure.

Voir page 6: Clark

# Le Canada doit encore vivre selon ses moyens (Renouf)

par Michel Vastel

OTTAWA — Le président de la nouvelle Commission nationale sur l'inflation (CNI) estime que le temps n'est pas encore venu de lâcher la bride sur le cou des Canadiens.

« Tout geste pour accroître la demande, explique M. Harold Renouf, ne contribuerait qu'à augmenter dangereusement les pressions sur les prix ». Rappelant que la plupart des entreprises canadiennes tournent virtuellement à pleine capacité et qu'une augmentation de cette capacité de production ne peut se réaliser avant un délai d'un an ou deux, le président de la CNI juge qu'un accroissement marqué de la demande des consommateurs ne servirait qu'à créer des pressions sur le marché. Les entreprises ne résisteraient pas longtemps à la tentation d'augmenter leurs prix.

Le taux d'inflation s'est maintenu, le mois dernier, à 9,2% mais les cadres de la CNI ont déjà identifié des signes inquiétants. L'indice des prix industriels, par exemple, n'a cessé de grimper depuis six mois, passant de 8,6% en septembre, à 9,8% en octobre, 10,8% en novembre, 10,7% en décembre, 12% en janvier et 12,5% pour le dernier mois disponible, février 1979. Avec un délai de quelques mois seulement cet indice se répercutera sur l'indice des prix à la consommation, c'est-à-dire qu'il aura atteint le bout de la chaîne qui relie le manufacturier au consommateur.

On commence déjà à ressentir certaines tensions sur des produits comme les

vêtements (2% d'augmentation entre mars et février 1979), les meubles (2,6% d'augmentation au cours du même mois). Clairement, les analystes de la CNI craignent que, quand les consommateurs jouiront d'un certain répit dans le secteur des aliments, d'autres produits prennent la relève et que la baisse du taux d'inflation, promise pour la fin de l'année, ne survienne pas.

Tout en se gardant bien de se faire entraîner sur le terrain politique, M. Renouf affirme quand même sans équivoque que « le Canada doit encore vivre selon ses moyens ». Il admet d'ailleurs du même souffle que « le pays ait un grand

avenir devant lui », mais il prêche encore, à l'instar du ministre des Finances, pour la modération. A l'autre bout de l'échiquier politique cependant, les conservateurs affirment qu'il est temps, pour les Canadiens, de bâtir sur l'abondance... Et immédiatement, présentent les troupes de M. Joe Clark, promettant de généreuses coupures de taxes.

Mais, la mission même de la CNI est « d'encourager la modération dans les décisions concernant les salaires et les prix », rappelaient récemment les commissaires après leur première réunion. « Si la hausse des coûts et des prix devait s'accroître à nouveau, les avantages découlant de la diminution graduelle des coûts unitaires au cours des dernières années seraient bientôt effacés et l'économie canadienne se retrouverait moins compétitive sur la scène mondiale ».

En clair, cela veut dire que les Canadiens, et notamment les organisations de salariés, ne devraient pas tant attacher d'importance à l'indice global d'augmentation des prix, mais plutôt à des indices « dégonflés » de certaines composantes comme les aliments ou l'énergie. En mars par exemple, cette technique permettrait de réduire le taux d'inflation de 9,2 à 6,4%. Tout indique cependant que ce genre de message n'est pas encore passé. Statistique Canada n'a pas encore réussi, et le Centre d'étude de l'inflation n'a pas eu le temps de réussir, à imposer leur nouvelle version de l'indice d'augmentation des prix.

Il est loin d'être sûr que la Commission

Voir page 6: Renouf

## l'humeur de ce pays



# Le parti de Joe Clark offre un front uni dans les Maritimes

par Jean-V. Dufresne

HALIFAX — Sur les quais du vieux port, on se dirait dans le Vieux-Montréal, en plus Disneyland. C'est presque trop joli: les vieux entrepôts restaurés, aux joints frais tirés, des réverbères en cuivre rutilant, dans le style patrimoine, une librairie qui donne à penser qu'on écrit plus de livres d'histoire en Nouvelle-Écosse que partout ailleurs au Canada.

Et des restaurants agréables, où se mêlent à midi les jeunes ambitieux de la génération nouvelle et leurs aînés qui, quatre fois sur cinq, répondent scrupuleusement au portrait robot du professeur d'université des Maritimes: le tweed, la pipe, la sobriété dans le choix du menu. Les escargots en moins, on se dirait à Québec, car on s'attarde à table comme il n'est pas permis.

Ce sont ces gens-là qui, en 1968, ont trouvé la trudeumanie si peu esthétique qu'ils n'ont consenti que deux sièges sur douze à Pierre Trudeau. Si le style c'est l'homme, pour citer le chef

libéral, qui citait Buffon, alors l'homme, à l'époque, c'était Stanfield, et on se souvient encore de lui dans toutes les Maritimes.

A vrai dire, la tendance conservatrice s'affirmait depuis Diefenbaker. Même depuis 1963, alors que le Parti s'en allait au diable, et jusqu'au scrutin de 1974, les électeurs de la Nouvelle-Écosse ont porté au pouvoir 45 conservateurs pour onze libéraux. Dans l'intervalle, l'Île-du-Prince-Édouard faisait élire 16 conservateurs pour quatre libéraux. Dans Terre-Neuve, ce fut l'inverse: 22 libéraux pour onze conservateurs, mais c'était à l'époque de Joey Smallwood. Au Nouveau-Brunswick, on accorda 28 sièges aux libéraux, mais 21 malgré tout aux conservateurs. La présence francophone explique ici la faveur des premiers.

En tout, sur 32 sièges dans les Maritimes, la trudeumanie se solda par sept victoires seulement en 1968.

Certes les temps ont changé. On compte aujourd'hui dans cette région

Voir page 6: Maritimes

L'équilibre

## 8<sup>e</sup> SALON INTERNATIONAL DU LIVRE DE QUÉBEC

DU 24 AU 29 AVRIL

Centre municipal des congrès de Québec

Mardi ouverture à 19h00 et tous les jours de 13h00 à 21h30 (Sauf dimanche fermeture à 18h00)  
Entrée: Adultes \$1.00, enfants 0.50 Informations: 658-1974

LES ÉLECTIONS DU 22 MAI

# Clark: Ottawa doit laisser aux provinces la totalité de leurs richesses sous-marines

SAINT-JEAN, Terre-Neuve (PC) — Ce sont les gouvernements des provinces, et non le gouvernement fédéral qui doit détenir le contrôle sur le développement des ressources sous-marines au large des côtes canadiennes.

Telle est la position qu'a réitérée hier à Terre-Neuve le chef du Parti conservateur, M. Joe Clark, qui s'en est par ailleurs pris au premier ministre Trudeau, le qualifiant « de prince des promesses non tenues ».

Dans le cadre de sa tournée électorale, le chef conservateur a expliqué que les provinces maritimes devaient avoir droit aux ressources de leur plateau continental, de la même façon par exemple, que les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan ont juridiction sur leurs hydrocarbures.

M. Clark a accusé à cet égard le premier ministre Trudeau de proposer une formule suivant laquelle les provinces maritimes détiendraient le droit de propriété sur les ressources situées au large de leurs côtes, qui serait plus faible que celui touchant les ressources à l'intérieur des li-

mites du territoire des provinces.

C'est au gouvernement de Terre-Neuve qu'il revient de contrôler l'exploitation des ressources sous-marines au large de ses côtes puisqu'il serait illogique que des fonctionnaires anonymes d'un gouvernement fédéral éloigné prennent les décisions si importantes au bien-être des gens de la province, de dire M. Clark.

Celui-ci a pris la parole à Gander devant près de 200 personnes réunies pour un déjeuner-causerie avant de se rendre à Saint-Jean, où il a enregistré une entrevue à la station locale de Radio-Canada et où il devait participer à une assemblée publique en soirée.

Le leader conservateur a par ailleurs précisé que c'est le gouvernement fédéral qui, en dernier ressort, doit trancher lorsqu'il s'agit, par exemple, de fixer le prix du pétrole.

Il s'agit toutefois d'un pouvoir d'urgence qui ne doit pas être utilisé avant d'avoir activé tous les mécanismes de la coopération avec les provinces, contrairement, a-t-il dit, à l'attitude du présent gouvernement.



Ce jeune Néo-Écossais n'est que sourire devant M. Ed Broadbent, leader du Nouveau Parti démocratique, qui faisait campagne hier à Halifax. Mais il n'a pas, bien sûr, encore atteint l'âge de voter. (Photolaser CP)

M. Clark a d'autre part réitéré la proposition de son parti de rendre déductible aux fins d'impôt une certaine partie des paiements en intérêts hypothécaires et en taxes foncières.

Cette mesure aurait un effet immédiat sur l'économie de Terre-Neuve en créant d'abord quelque 6,000 emplois dans la construction.

Il en outre fustigé le premier ministre Trudeau pour avoir « trompé la population avec ses promesses au cours de ses 11 années de pouvoir ».

Le chômage est trois fois plus élevé à Terre-Neuve, les prix continuent de monter et le pays traverse la plus importante crise de son histoire, a-t-il soutenu.

M. Clark doit poursuivre sa tournée électorale aujourd'hui, en visitant Grand Falls, à Terre-Neuve, Perth, au Nouveau-Brunswick, et Chicoutimi, au Québec.

## la campagne des chefs



### HIER

Le premier ministre a prolongé son week-end hier et n'a quitté la capitale nationale qu'en fin d'après-midi pour la Colombie-Britannique.

Le chef conservateur, M. Joe Clark, a qualifié son adversaire libéral de « prince des promesses non tenues » et réitéré l'intention de son parti d'accorder aux provinces pleins pouvoirs sur le contrôle du développement des ressources sous-marines. M. Trudeau, proclame M. Clark, propose à ce sujet une formule qui place les provinces maritimes derrière les provinces de l'Ouest qui tirent beaucoup plus de bénéfices de leurs ressources pétrolières.

M. Ed Broadbent, le chef du Nouveau Parti démocratique, a proposé à Halifax que le gouvernement fédéral et celui de la Nouvelle-Écosse accordent des subventions à l'industrie de la construction maritime dans cette province pour la « canadianiser » et améliorer ses installations. Le marasme de cette industrie, de souligner M. Broadbent, illustre bien comment les libéraux n'ont pas réussi dans la planification à long terme.

À Montréal, le chef du Crédit social, M. Fabien Roy, s'est porté à la rencontre des électeurs dans la salle des pas perdus de la gare Centrale. Il y a rencontré un de ses anciens collègues à l'Assemblée nationale, M. Bryce Mackasey, maintenant président du conseil d'administration d'Air Canada. Ce dernier lui a souhaité bonne chance, « mais pas trop fort ».

### AUJOURD'HUI

Le premier ministre, M. Trudeau, prononce son premier discours de la journée dès 10 heures à Cranbrook, en Colombie-Britannique, puis sera l'hôte d'un barbecue dans un centre commercial de Williams Lake. Il se rend ensuite à Kelowna pour une réception et un discours et rentre à Vancouver en soirée.

M. Joe Clark se prête ce matin aux questions des élèves d'une école secondaire de Grand Falls, au Nouveau-Brunswick puis se rend à Chicoutimi où il doit arriver vers 15 h 30. En soirée, il prononce un discours entouré de ses candidats locaux.

M. Broadbent rencontre les élèves de l'école des pêcheries et de navigation de Terre-Neuve avant de se diriger lui aussi vers Chicoutimi, où il arrivera peu après M. Clark. M. Broadbent et sa femme Lucille sont les hôtes en soirée d'une réception organisée par le NPD de Chicoutimi.

M. Fabien Roy est dans Saint-Hyacinthe et la région environnante aujourd'hui. Son programme comprend plusieurs visites industrielles avec la candidate du CS dans cette circonscription, Mme Raymond Parent, après quoi il rencontrera les journalistes en début de soirée.

# Broadbent: il faut «canadianiser» les chantiers navals sans les nationaliser

HALIFAX (PC) — M. Ed Broadbent, chef du NPD, a préconisé hier que l'industrie chancelante de la construction maritime d'Halifax soit « canadianisée » par des subventions fédérales et provinciales en vue d'améliorer les installations.

Rivalisant avec les promesses des partis libéral et conservateur, M. Broadbent a dit que le gouvernement fédéral devrait fournir jusqu'à 80 pour cent des quelque \$40 millions nécessaires à l'installation d'une nouvelle cale-sèche à Halifax Industries Ltd.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse fournirait le reste.

Le gouvernement devrait

devenir actionnaire minoritaire d'un consortium formé de CN Marine et des entreprises hollandaise et américaine qui ont acquis le chantier l'automne dernier.

« Je suggère de la canadianiser mais que la gestion reste à l'entreprise privée », a-t-il dit aux reporters après une visite d'une heure des lieux.

Le gouvernement et la société de la Couronne CN Marine, ensemble, seraient actionnaires majoritaires dans un an. Le chantier maritime, qui employait 1,200 personnes il y a deux ans, n'en a plus que 200.

M. Joe Clark, chef conservateur, et le vice-premier ministre, M. Allan MacEachen,

ont suggéré des prêts fédéraux pour permettre la construction d'une cale-sèche flottante quand ils ont visité les installations.

« Je ne crois pas qu'il convienne de se promener à travers le pays et d'y dépenser de l'argent à moins que cela ne profite à tous les Canadiens, a dit M. Broadbent. Mais ces installations ont beaucoup de potentiel ».

M. Broadbent a déclaré que le marasme de l'industrie de la construction maritime illustre bien la carence libérale de planification économique à long terme. Une prétendue politique de construction maritime annoncée en février dernier n'a été que poudre aux

yeux pré-électorale, dit-il.

Le gérant général, M. Peter Niewburg, a trouvé que la suggestion de M. Broadbent était intéressante et méritait d'être scrutée. Il a toutefois refusé de se prononcer sur les propositions des trois partis, disant

croire qu'ils s'intéressent tous à ce que les gens travaillent.

« Il y a de quoi faire, dit-il, et la main-d'oeuvre peut accomplir le travail sur une base concurrentielle. Tout ce qu'il nous faut, ce sont les installations ».

# Fabien Roy prend ses premiers bains de foule

MONTREAL (PC) — Le chef du Crédit social, M. Fabien Roy, a délaissé, hier, les assemblées publiques et les tribunes pour « descendre dans la rue » et se porter à la rencontre des électeurs dans une usine et à la Gare centrale de Montréal.

Il s'agissait presque d'une première pour un leader créditiste, cette façon d'aborder les gens dans leur milieu, puis-que M. Réal Caouette ne raffolait pas de ce genre de campagne, préférant de loin haranguer les foules du haut d'une tribune, micro à la main.

M. Roy a serré plusieurs mains pendant moins d'une heure à la Gare centrale et le hasard l'a fait rencontrer un ancien collègue à l'Assemblée nationale, M. Bryce Mackasey, qui préside maintenant le conseil d'administration d'Air Canada après avoir été défait dans une élection complémentaire à Ottawa en octobre 1978.

Les deux hommes ont bavardé quelques instants. « Oui, j'ai remarqué cela dans les journaux qu'il y avait une campagne électorale », a dit M. Mackasey qui s'est informé de l'allure de la tournée du chef créditiste. À la fin, il a quitté M. Roy en lui disant à la blague: « Bonne chance, Fabien... mais pas trop fort. »

Le chef créditiste a bien aimé cette première expérience et il a été « agréablement surpris, surtout de la façon dont les gens mont donné la main, avec chaleur », a-t-il confié aux quelques journalistes qui l'accompagnaient.

Il était également accompagné par trois organisateurs et la candidate dans Mercier, Lise Lajeunesse.

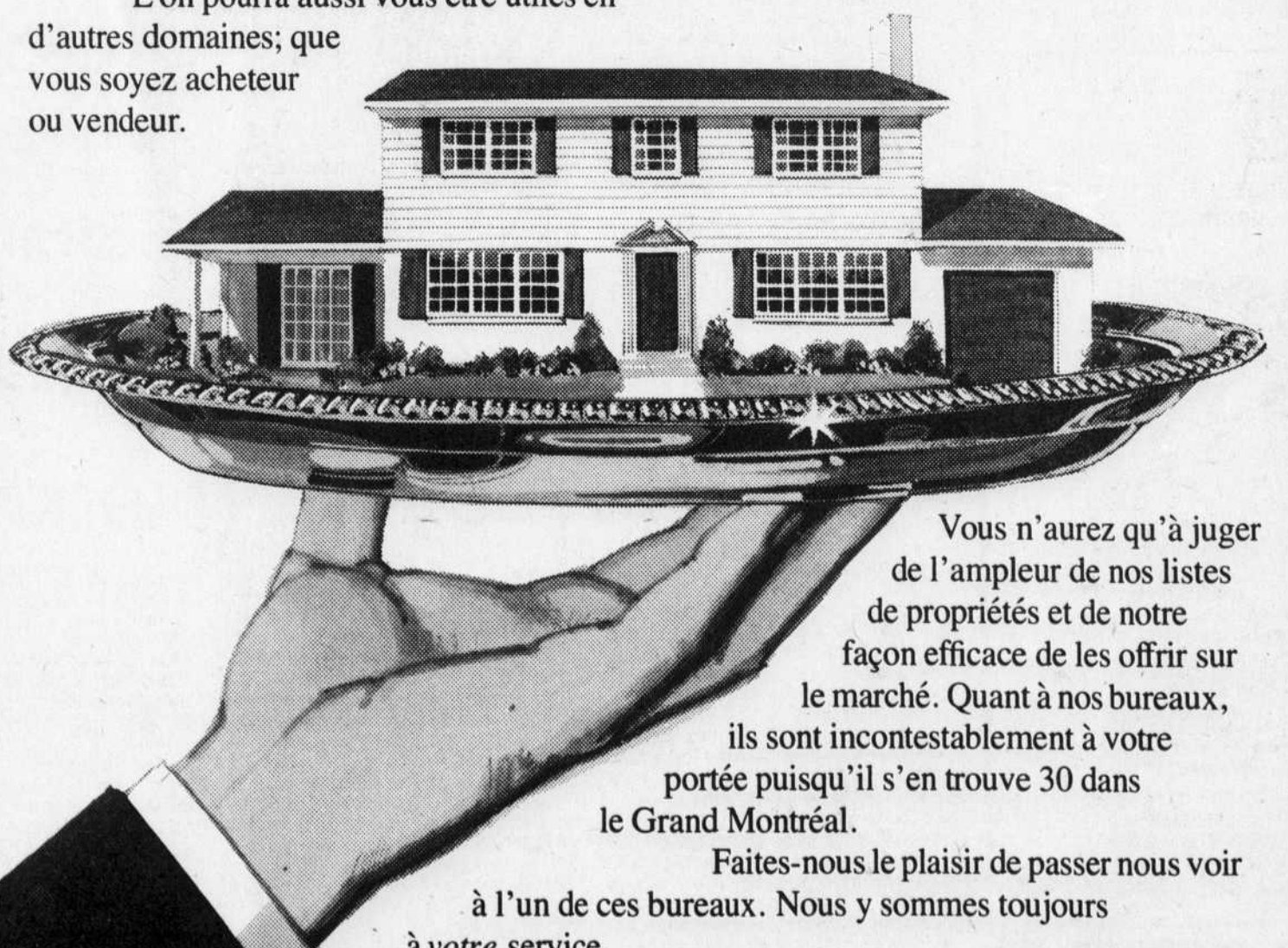
M. Roy paraissait un peu mal à l'aise dans ce genre de rencontre avec le public. Ses gestes parfois gauches, la démarche hésitante, le dialogue bref, démontrent bien qu'il ne possède pas le charisme d'un Pierre Trudeau ou d'un René

# Comptant ou hypothèque?

Rien ne vous empêche d'acheter votre nouvelle maison au comptant. Mais c'est là, avouons-le, une option assez exceptionnelle.

Si vous êtes de ceux qui veulent acheter une maison de façon pondérée, vous aurez recours aux Services immobiliers du Trust Royal. Ils établiront un programme de financement à votre mesure, selon vos besoins, vos projets et votre mode de vie.

L'on pourra aussi vous être utiles en d'autres domaines; que vous soyez acheteur ou vendeur.



Vous n'aurez qu'à juger de l'ampleur de nos listes de propriétés et de notre façon efficace de les offrir sur le marché. Quant à nos bureaux, ils sont incontestablement à votre portée puisqu'il s'en trouve 30 dans le Grand Montréal.

Faites-nous le plaisir de passer nous voir à l'un de ces bureaux. Nous y sommes toujours à votre service.



**Trust Royal**  
SERVICES IMMOBILIERS

... à votre service

### PROBLÈMES dus à l'ALCOOL?

• problèmes familiaux  
• problèmes professionnels  
NOUS POUVONS VOUS AIDER  
Demandez Marcel ou Mike  
Discrétion assurée

### AUBERGE DU NOUVEAU POINT DE VUE

Rawdon  
834-6793 ou 834-3297

### Fine Cuisine Familiale d'Été

par Henri Bernard  
4 Cours  
PLATS EXOTIQUES DE PLEIN AIR  
28 ou 28 Avril  
BAR B Q CAMPING  
30 Avril, 1, 2 ou 3 Mai  
BAR B Q GASTRONOMIQUE  
7, 8 ou 9 Mai  
SALADES CHAUDS-FROIDS ET ASPICS  
14 ou 15 Mai  
Chacun de 3h30 avec livret et repas peut être pris indépendamment  
PROSPECTUS-MENUS  
843-6481

Institut Culinaire Henri Bernard  
2015 de la Montagne Suite 610, Montréal

## EN BREF...

### Un bleu rougi

Le candidat conservateur dans Ottawa-centre, M. Robert de Cotret, qui est aussi le critique de son parti en matière de finances, a dû expliquer hier que s'il avait le teint rouge, il ne revenait pas pour autant d'un voyage en Floride, comme le lui a reproché une élève. J'ai tout simplement attrapé un coup de soleil samedi en faisant du porte à porte dans ma circonscription, dit-il.

### Madame a dit

L'épouse du chef conservateur, Mme Maureen McTeer, vient de décider que son homme ne passerait pas la journée du 22 mai à la maison à se ronger les ongles et à se faire du mauvais sang en attendant les résultats. Elle lui a donc suggéré de s'occuper cette journée-là à rendre visite à chacun des bureaux de scrutin de la circonscription de Yellowhead, où il se présente. On y dénombre 236 bureaux de scrutin, 31 dans des centres urbains, les autres à la campagne.

### Bien entouré

Le candidat de l'Union populaire dans Longueuil, M. Louis DeNoncourt, est bien

entouré pour sa campagne électorale. Son agent officiel est M. Jean-Charles Roy, directeur de l'organisation du PQ dans Taillon; son organisateur en chef est M. Georges-Henri Hubert, président du PQ dans Taillon de 1973 à 1976 et son vérificateur est M. Jean-Pierre Pellerin, agent officiel du Parti civique de Longueuil lors de la campagne de M. Marcel Robidas à la mairie. M. DeNoncourt s'est lancé en politique fédérale parce que « nous voulons accélérer l'accession du Québec à la souveraineté et faciliter les négociations d'une association d'égal à égal entre deux peuples souverains qui se respectent mutuellement ».

### Un sondage

Un sondage effectué pour le compte du quotidien Toronto Sun par la maison National Polling Trans Limited indique que le Parti libéral remportera deux fois plus de sièges que les conservateurs dans la région métropolitaine de Toronto. Les auteurs du sondage n'ont décelé que 14% d'indécis et calculent que 26% des voix iront aux libéraux, 14% aux conservateurs, 6% au NPD et 27% à divers autres partis.



## Le bénévolat, un défi pour tous

Yvon Deschamps s'est de nouveau fait le porte-parole d'une bonne cause, hier, par le biais de la formule qui l'a rendu célèbre dans notre milieu. Il a donc improvisé un monologue percutant pour inviter les citoyens à donner de leur temps pour les différents services communautaires.

Il parlait à titre de président d'honneur de la Semaine du bénévolat au Québec: « Plus tu donnes de ton temps, plus tu enrichis ta vie », a-t-il dit aux centaines de badauds qui avaient envahi le Complexe Desjardins à l'heure du déjeuner. Le comédien a rappelé son expérience personnelle dans sa participation aux organismes sociaux et humanitaires qui ont toujours besoin du travail volontaire des citoyens.

« Travail qui n'a pas de prix », devait à son tour reprendre M. Denis Lazure, ministre des Affaires sociales en lançant officiellement cette Semaine du bénévolat, qui se déroule à travers tout le Québec, sous le thème: « un défi à relever ». Le ministre s'est attiré les applaudissements de nombreux bénévoles en s'exprimant en anglais pour reconnaître l'importance de la contribution de la communauté anglophone dans le bénévolat.

À l'heure actuelle, 26 centres de bénévolat sont regroupés en une association québécoise, une augmentation d'une dizaine en une seule année. (Photo Jacques Grenier).

## Un budget «hypocrite», proteste Fainstat

# La Ville de Montréal supprime 1,000 emplois

par Alain Duhamel

En retranchant de ses effectifs 1,000 postes, la Ville de Montréal, selon le conseiller du Rassemblement des citoyens de Montréal, M. Michael Fainstat, contredit ses volontés de relance économique.

Les interventions du conseiller du RCM au cours du débat sur le budget de 1979 de la Ville de Montréal lui ont d'ailleurs valu une expulsion en fin de soirée hier. M. Fainstat a refusé de retirer de ses propos le mot « hypocrite » qu'il utilisait pour décrire l'exercice budgétaire auquel se livrait l'administration municipale.

Les compressions budgétaires que l'administration municipale s'impose en 1979 « créent 1,000 chômeurs de plus », ce qui, par comparaison avec les quelque 300 emplois perdus par le déménagement de la compagnie Cadbury, demeure infiniment plus grave, a souligné M. Fainstat.

La Ville de Montréal a, en effet, réduit de 15,211 à 14,205 ses effectifs en retranchant parmi ses employés auxiliaires 286 emplois (19,5%) et parmi ses employés permanents 720 postes (5,2%).

Cette réduction du nombre d'emplois à l'administration municipale qui donne pour la première fois, lieu à un débat, provient de l'abolition des postes vacants, du non-remplacement des retraités et du non-réengagement de plusieurs employés auxiliaires.

Parmi ces derniers, les employés auxiliaires manuels du Service de la voie publique sont en proportion parmi les plus touchés (45,8% en moins) avec les auxiliaires du Service des affaires sociales (52,2% de moins). En chiffres réels, les Services des parcs (64 emplois abolis), des

sports et loisirs (88 emplois) et de la Voie publique (66 emplois) sont les plus affectés parmi les employés auxiliaires.

Parmi les postes attribués à des employés permanents, le Service de l'urbanisme (11,1%) et le Service des affaires sociales (12,9%) subissent en proportion les coupures les plus importantes. En nombres réels, le Service des affaires sociales perd 128 postes et le Service de la voie publique 218.

Malgré ses coupures dans les effectifs, la masse salariale de la Ville de Montréal demeure importante avec un peu moins du tiers des dépenses du budget de huit mois. Les 14,205 employés restants à la Ville coûtent \$177,5 millions en rémunération et \$27,5 millions en avantages sociaux.

Les employés permanents de la Ville de Montréal ont la sécurité d'emploi. Un certain nombre d'entre eux dont les postes ont été abolis ou fusionnés travaillent actuellement à la place d'employés auxiliaires non réengagés.

Par ailleurs, à la suite des règles sévères imposées par le gouvernement québécois

sur les emprunts des municipalités, la Ville de Montréal n'a pu refinancer un emprunt en francs suisses dans des conditions aussi avantageuses qu'elle l'aurait souhaité.

Interrogé par le conseiller Edmond Synnott, du Parti civique de Montréal, le directeur des Finances de la Ville, M. Fernand Denis a indiqué qu'il n'avait pu refinancer en mars dernier un emprunt de FS 75 millions en se prévalant d'un taux favorable de 3% sur six années. Le gouvernement québécois a obligé la ville à refinancer pour deux ans seulement à un taux inférieur de quelques dixièmes pour cent.

Toutefois, dans deux ans, la Ville pourrait être contrainte de refinancer cet emprunt en monnaie suisse par un emprunt sur les marchés canadiens à un taux qui demeurerait sans nul doute supérieur à 9%. La dizaine de millions de dollars que la Ville de Montréal avait économisée en refinançant cet emprunt suisse pour deux ans pourrait bien être effacée par des dépenses supplémentaires d'environ \$25 millions dans quelques années.

## CP doit verser \$121,200 à un jeune ferblantier

par Bernard Morrier

Un jeune ferblantier, qui a perdu son bras droit et même une partie de l'épaule droite après que sa motocyclette eut entré en collision avec un convoi ferroviaire, le 11 septembre 1975, à un passage à niveau de la rue Saint-Patrick, à Ville LaSalle, recevra une indemnité de \$121,200 de la part du Canadien Pacifique.

C'est le jugement auquel en est venu, hier, le juge Marc Beaugard, de la Cour supérieure, après avoir pris connaissance des circonstances de l'accident et avoir visité les lieux à deux reprises.

En plus de ne pas être protégé par des feux permanents ni par une barrière, le passage à niveau, a pu constater le magistrat, est particulièrement dangereux. La rue est en effet croisée dans un angle d'environ 45 degrés par une voie ferrée et, pour le conducteur qui vient de l'est,

la vue des locomotives qui s'apprêtent à croiser la rue Saint-Patrick du nord au sud est plus ou moins obstruée par une tour métallique et des poteaux.

De plus, après avoir entendu des témoignages, le juge Beaugard a noté que les mesures prises par les employés du CP pour faire croiser la rue Saint-Patrick, au moment de l'accident, étaient insuffisantes dans les circonstances qui existaient ce soir-là.

Au total, le juge estime que le préjudice subi par le jeune ferblantier devrait s'élever à \$151,000. Mais comme il a une responsabilité de 20% dans l'accident, il n'a donc droit qu'à 80% du montant, soit \$121,200. Le juge Beaugard croit en effet que le jeune homme aurait dû avoir un meilleur contrôle de son véhicule et aurait dû également être en mesure d'éviter toute collision prévisible avec une locomotive ou un train, surtout qu'il connaissait bien les lieux.

## Rapport officiel de l'Hydro-Ontario et de l'EACL

# L'accident de Harrisburg serait impossible avec un réacteur CANDU

par Gilles Provost

Les centrales canadiennes de type CANDU auraient pu faire face, sans problème majeur, à la succession de panes et d'erreurs humaines qui ont gravement endommagé le réacteur de la centrale américaine de Three Mile Island, près de Harrisburg.

C'est en tout cas ce que soutiennent l'Hydro-Ontario et l'Énergie atomique du Canada (EACL) dans les documents préliminaires qu'ils ont soumis ces jours derniers à la Commission de contrôle de l'énergie atomique. L'Hydro-Québec et la compagnie d'électricité du Nouveau-Brunswick n'ont quant à elles, soumis aucun rapport particulier, se contentant d'endosser le document préparé en leur nom par l'EACL. C'est pourquoi ces documents ne sont encore disponibles qu'en anglais.

Quoi qu'il en soit, ces rapports sur chacune des centrales nucléaires canadiennes indiquent qu'un réacteur CANDU n'aurait probablement pas été endommagé même s'il avait perdu toute aliment

ation en eau à ses générateurs de vapeur et même si les soupapes de surpression du circuit de refroidissement du réacteur lui-même s'étaient bloquées en position ouverte, comme à Harrisburg.

Il semble en effet que le Canada ait été sauvé par le fait qu'il utilise de l'eau lourde et non pas de l'eau ordinaire, comme les Américains, pour refroidir ses réacteurs. Or l'eau lourde coûte plus de \$100 le litre et doit rester absolument pure. Pour cette raison, les constructeurs canadiens ont pris beaucoup plus de précautions pour éviter que l'eau lourde sortant du réacteur ne puisse se perdre.

Si une soupape du circuit de refroidissement primaire devait se bloquer en position ouverte, en effet, l'eau lourde d'un réacteur CANDU serait récupérée dans un réservoir capable de résister aux mêmes pressions que le réacteur lui-même. La hausse de pression dans ce réservoir bloquerait l'écoulement de l'eau.

Chose certaine, on ne pourrait pas en perdre des dizaines de milliers de gallons sur le plancher comme cela s'est fait aux USA; selon la centrale dont il est question, ces pertes seraient soit nulles soit « minimales », aux dires de l'industrie nucléaire canadienne. Dans le cas du plus

vieux réacteur canadien, le NPD de Ralpton (Ontario), il n'y a même pas de soupape de surpression pouvant donner naissance à une fuite et à une vidange progressive du réacteur.

Il n'y a qu'un seul réacteur nucléaire canadien qui n'utilise pas d'eau lourde comme réfrigérant et pour lequel on pourrait bien avoir pris moins de précautions. C'est le réacteur-prototype de Gentilly-1, le seul, incidemment, pour lequel LE DEVOIR n'a pas encore reçu d'évaluation officielle.

La Commission de contrôle de l'énergie atomique a aussi fait savoir qu'elle réagira publiquement à ces rapports dans quelques jours, après en avoir fait l'évaluation.

Pour le reste, les documents fournis à la Commission soulignent que la centrale américaine a enregistré une surpression dans le réacteur seulement trois minutes après que les générateurs de vapeur aient été privés d'eau (et ils en ont été privés pendant huit minutes). Dans les centrales canadiennes, il faudrait de 20 à 30 minutes (selon les centrales), pour que les mêmes conséquences se produisent parce que les bouilloires contiennent beaucoup plus d'eau.

Une centrale nucléaire fonctionne comme un gigantesque bain-marie: l'élément chauffant est le réacteur lui-même, tirant sa chaleur de la réaction nucléaire.

La portion inférieure du bain-marie, celle qui extrait la chaleur directement du réacteur, contient soit de l'eau lourde (dans les réacteurs canadiens) soit de l'eau ordinaire (dans les réacteurs américains). Cette eau à très haute température est sous pression et devient légèrement radioactive.

Ce « circuit primaire » chauffe la partie supérieure du bain-marie par l'intermédiaire du générateur de vapeur. L'eau de cette « partie supérieure » est toujours de l'eau ordinaire que l'on vaporise pour actionner une turbine et une génératrice d'électricité.

Evidemment, s'il manque d'eau dans la partie supérieure d'un bain-marie, l'eau du récipient inférieur va surchauffer et se vaporiser à son tour. C'est ce qui est arrivé aux États-Unis.

## AUJOURD'HUI

À 17 h 30, conférence de Nicolas Georgescu-Roegen, de l'Université d'Austin, Texas, sur l'environnement économique, social et politique de l'entreprise d'ici la fin du siècle; à l'École des hautes études commerciales de l'Université de Montréal.

À 20 h, conférence de M. Jean de Bonville, de l'Université Laval, sur « Le journaliste et sa documentation »; au motel Universel, 2300 chemin Sainte-Foy, à Sainte-Foy; droits d'entrée.

À 11 h 45, conférence de M. Yves Bérubé, ministre québécois des Richesses naturelles, devant l'Institut canadien des mines et de la métallurgie, réuni en congrès à l'hôtel Reine-Elizabeth.

À 20 h, conférence de M. André Moreau, philosophe, sur « La magie, le jeu et la pensée », à l'hôtel Constellation, 3407 rue Peel, à Montréal; droits d'entrée.

À 19 h 30, conférence de Mme Solange Chapat-Rolland devant la Société des traducteurs du Québec, à l'hôtel Sheraton Mont-Royal; droits d'entrée.

À 19 h 30, soirée d'information sur la conversion métrique, présentée par le Groupe féminin de Saint-Laurent, au YMCA de Saint-Laurent, 1745 boul. Décarie.

Si cette surchauffe entraîne par surcroît une fuite de l'eau de la partie inférieure du bain-marie, alors on se retrouve dans la même situation qu'une ménagère qui oublie une casserole vide sur le feu: il risque de fondre. C'est ce qui s'est en partie produit à Harrisburg.

Or, les fabricants canadiens soulignent que la « partie inférieure » de leur gros bain-marie ne peut pas se vider comme cela s'est produit aux États-Unis.

Toutefois, la centrale de Pickering fait exception: le rapport qui la concerne semble indiquer qu'il faut l'intervention d'un membre du personnel pour qu'elle puisse bénéficier de ce suris. Sans cela, la surpression du circuit de refroidissement primaire survient au bout d'à peine cinq minutes, guère plus qu'aux États-Unis.

Ces rapports soulignent aussi que les Américains n'ont pu utiliser leur système de « refroidissement final » qui permet normalement d'injecter de l'eau froide dans le réacteur lorsqu'on veut le refroidir complètement. Cette injection exige qu'on ait d'abord ramené le réacteur à la pression ambiante ce que les experts américains n'ont pas osé faire avant d'avoir réfléchi à la situation pendant au moins deux semaines.

Evidemment, il ne peut pas être question d'injecter de l'eau froide ordinaire dans l'eau lourde d'un réacteur canadien, de sorte que nos réacteurs ont un système de « refroidissement d'arrêt » différent, qui aurait pu être mis en œuvre pendant que le réacteur était sous pression. Il s'agit d'échangeurs de chaleur secondaires, complètement indépendants des générateurs de vapeur et fonctionnant sur le même principe.

En somme, les compagnies canadiennes soulignent que les systèmes de sécurité supplémentaires des CANDU auraient pu empêcher les défaillances connues à Harrisburg. Ils montrent aussi que si ces défaillances s'étaient quand même produites, elles n'auraient pas eu des conséquences aussi graves. Ces conclusions, demandent à être nuancées pour chaque centrale parce que chacune a ses particularités et des « améliorations » par rapport aux précédentes.

## L'Humanité ne devrait jamais oublier ce dont les Arméniens se rappelleront toujours:

### LE PREMIER GÉNOCIDÈ DU 20<sup>e</sup> SIÈCLE

En 1915, toute la population arménienne de Turquie fut victime d'une extermination de masse préméditée, sur son propre territoire, où elle vivait depuis 30 siècles. Plus d'un million et demi d'innocents Arméniens périrent.

La Turquie nie encore cyniquement son crime, et continue à piétiner impunément les droits humains les plus élémentaires des Grecs à Chypre et des minorités en Turquie.

« Qui se rappelle aujourd'hui du massacre des Arméniens? »

Adolf Hitler

Nous devrions toujours nous en rappeler!  
Nous attendons notre Nuremberg!

LE COMITÉ COMMÉMORATIF DE MONTRÉAL

## CONDOMINIUM UNIQUE OUTREMONT

Le mieux-être en milieu urbain.



205, Chemin de la Côte Ste-Catherine  
Outremont, Qué.

Le Tournesol vous offre d'une part l'activité de boutiques avoisinantes et d'autre part un appartement résidentiel d'Outremont.

Le Tournesol vous propose une vie de propriétaire sans tracas, toute sécurité.

Le Tournesol, grâce à un niveau élevé d'architecture, vous offre un confort exceptionnel dans un site recherché.

Le Tournesol comblera votre désir d'être propriétaire.

4 unités par étage.  
1, 2 et 3 chambres à coucher.  
Prix à compter de \$58,500.

Sur rendez-vous:  
Lundi au vendredi: 11 h à 18 h  
Tél.: 276-2627

Lise Raymond - Claude Raymond, directeur

DES ROSIERS  
Le Maître Courtier

## CAMP DE-LA-SALLE

- Sur les bords du Lac Rouge, à St-Alphonse de Joliette.
- COLONIE DE VACANCES sous la direction des Frères des Écoles Chrétiennes.
- GARÇONS: 7 — 15 ans
- FILLES: 7 — 11 ans
- Activités nombreuses et variées au choix de l'enfant.
- Plage particulièrement bien organisée sous la direction d'animateurs qualifiés.

### CAMP DE LA SALLE

5714 Darlington Montréal, H3S 2H7  
Téléphone: 514-731-5524

CAMP MEMBRE ACCRÉDITÉ



## Échec à l'infiltration

L s'en est fallu de peu que le plus important des conseils centraux de la Confédération des syndicats nationaux ne tombe sous la coupe de militants soi-disant marxistes-léninistes et qu'ainsi une brèche sérieuse soit faite dans le principe, fondamental à la CSN, de l'autonomie du mouvement syndical par rapport aux partis et aux organisations politiques. Mais le problème du Conseil central de Montréal est loin d'être résolu, s'il est vrai que la « victoire », arrachée de justesse, n'a été rendue possible que par les divisions des radicaux eux-mêmes, dont certains ont préféré un gain du centre à une percée de l'extrême-gauche.

Un groupe a été défait, mais ni lui ni ses rivaux dans l'infiltration et la manipulation des instances syndicales n'ont désarmé pour autant. Après la ligue des uns, ce sera la lutte des autres; la pénétration est déjà si avancée que même les élus d'aujourd'hui auront toute la misère du monde à exercer leur mandat. Cela est inévitable et le restera aussi longtemps que les syndicats — la « base », les fameuses « masses » — ne contrôleront pas davantage leurs syndicats, qu'ils en laisseront les postes de direction ou de représentation à des activistes à temps plein, et que les campagnes clandestines d'infiltration dans les organisations syndicales et populaires n'auront pas été démasquées et vigoureusement mises en échec.

En somme, le redressement syndical n'est ni terminé ni assuré. Le travail, entamé au Conseil central, ne fait que commencer.

En effet, le mouvement syndical s'inquiète à bon droit et s'indigne quand la police s'infiltrait dans des syndicats et y mène ses opérations clandestines même aux dépens du syndicalisme. On est beaucoup moins sensibilisé à l'infiltration de militants politiques prenant leurs mots d'ordre, leur mandat et leur allégeance non pas des syndicats qui les élisent, mais des groupes semi-clandestins auxquels ils appartiennent. À ce chapitre une grave confusion règne encore largement, sous le dangereux prétexte que le mouvement ouvrier a toujours été le berceau des partis de gauche et que la démocratie syndicale réprovoque la « chasse aux sorcières ». Cet angélisme risque

de se payer cher, à supposer qu'il ne soit pas trop tard pour en revenir.

Car il y a toute la différence du monde entre des syndicats et des syndicats qui, par leur mouvement propre, en viennent à prendre des positions et des options politiques, si radicales soient-elles, conformément à la tradition de liberté qui prévaut dans les vraies centrales, et cette radicalisation fautive, superficielle et suicidaire qu'à force de manipulations certains agents politiques réussissent à faire adopter par les organisations où ils sévissent. Ces deux courants ne sont pas seulement différents, ils sont souvent contradictoires. Les syndicats forts rejettent ces intrus; les faibles succombent à leur virus et à leur virulence. Les premiers mènent au progrès politique des travailleurs; les autres, aux déchirements et à la paralysie dans les syndicats.

N'en déplaise aux sorcières écorchées, c'est souvent du reste en empruntant leur voie radicale que les régimes policiers ont réussi à saboter, avant qu'ils ne prennent trop d'importance, nombre de mouvements de revendication populaire et ouvrière.

Ces infiltrations et ces manipulations clandestines posent un problème inédit chez nous. Le mouvement syndical en particulier a été et reste largement ouvert, démocratique, faisant confiance aux militants nouveaux et aux nouveaux venus, sans toujours vérifier les lettres de créances de chacun dans les activités et les assemblées. Cette pratique de liberté et d'ouverture est cependant en train de se retourner contre certaines centrales et plus particulièrement contre les organisations vulnérables aux discours et aux tactiques des spécialistes de « l'entrisme ». Il leur sera d'autant plus ardu d'en venir à des solutions qu'il est encore largement interdit de poser ouvertement le problème. Dès que leur jeu est découvert et attaqué, nos manipulateurs affichent vite des airs de victimes.

C'est ainsi que ces groupes semi-clandestins ont paralysé, voire jeté par terre, grand nombre de garderies populaires, de petites coopératives alimentaires, et qu'ils ont pondu leurs oeufs dans plusieurs instances syndicales. Ils jouent un rôle important dans certains conflits qui sont devenus insolubles. Partout leur révolution verbale réussit à en dégoûter

un grand nombre tant du syndicalisme que de l'engagement politique. Parce que plusieurs de ces militants sont dévoués, qu'ils apportent une cohérence intellectuelle qui fait souvent défaut, et qu'ils sont sur la brèche dans les coups durs, ils ont à ce jour bénéficié d'une grande tolérance, sinon d'une sorte d'immunité. D'autres, moins inoffensifs, en sont rendus à importer des tactiques d'intimidation qui évoquent étrangement certains programmes de « disruption » policière.

Qu'il s'agisse des uns ou des autres, le moment est venu de juger leurs pratiques à leurs fruits, qui sont trop souvent la division, la démobilité, la paralysie et le découragement.

Il serait injuste d'identifier simplement les problèmes posés par ces groupes avec les « programmes » mis au point par la police et les forces spéciales de l'armée. Les services de sécurité ne font pas de discrimination: ils achètent leurs informateurs et ils plantent leurs agents dans tous les groupes et à tous les échelons, quelles que soient leurs tendances. De plus en plus de gens se refusent cependant à voir le seul effet du hasard dans l'acharnement que déploient contre la « bureaucratie » syndicale et le mouvement péquiste « bourgeois » des groupes qui, normalement, devraient avoir fort à faire contre les autres « ennemis » de la classe ouvrière. Certes, le Parti québécois et les centrales méritent régulièrement de recevoir de bonnes fessées politiques et syndicales. Mais la priorité dont on leur fait l'honneur n'est-elle pas suspecte?

Jusqu'à maintenant, les dégâts imputables à ces groupes restent limités, du moins apparemment, même s'ils ne sont pas négligeables. Plusieurs de leurs militants, du reste, ont rompu avec ces agissements fanatiques et suicidaires. Néanmoins les moyens considérables qui restent aux mains des autres font toujours peser une menace sérieuse sur la démocratie syndicale. Aussi, si ces militants politiques ne changent pas de méthodes et d'orientation, les centrales et leurs syndicats locaux devront prendre à leur endroit des mesures de sécurité interne désagréables, mais rendues nécessaires.

Jean-Claude LECLERC

## LETRES AU DEVOIR

### Écoutez-moi, je suis Arménienne...

Le 24 avril peut être une journée ordinaire pour beaucoup de gens. Mais pour le peuple arménien qui a vécu des jours noirs en 1914, elle restera une date inoubliable.

Le XXe siècle... marqué par le progrès scientifique et les grandes découvertes est sur-nommé à juste titre, le siècle du droit et de la liberté de l'homme. D'énormes efforts sont déployés dans le monde entier pour arrêter ou même éviter des guerres qui risquent de détruire toute l'humanité. Mais par contraste, c'est aussi la période des grandes guerres mondiales et des génocides les plus horribles.

En évoquant le souvenir du massacre de près de deux mil-

lions d'Arméniens au début du siècle, je suis parfois écoeurée et même déçue devant l'indifférence de la conscience internationale. Souvent même, je me demande si elle existe vraiment.

Depuis presque toujours, l'ignorance des nations protectrices des droits de l'homme a été influencée par des intérêts politiques et économiques. Le droit des petites nations est rarement considéré parce que, en ce monde corrompu, seuls comptent l'argent et la puissance en armement. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, plus on possède des machines capables d'anéantir la vie humaine, plus on est considéré fort. Une conclusion triste s'impose alors: les prin-

cipes de base de notre société moderne ne sont en fin de compte que des paroles et promesses destinées à décevoir les droits de l'homme à la justice et à l'égalité.

Mon peuple a été privé de son droit de vivre en raison de son amour pour la liberté, et de son attachement à une vie digne sur son propre sol. Mais il faudrait que le monde entier sache que le droit à la terre est aussi sacré que le droit à la vie; c'est un droit qui ne meurt jamais.

Vivrons-nous un jour enfin en paix dans le monde et aimerons-nous notre prochain sans penser à détruire?

Annie VORPERIAN  
Montréal, le 10 avril 1979.

### Un article injuste sur Marlène Jobert

(Lettre adressée à madame Nathalie Petrovski).

Vous êtes une critique féroce devant qui peu d'artistes trouvent grâce. Vos commentaires sont engagés et rédigés avec une clarté qui peut provoquer des réactions mais ne laisse pas indifférent.

Permettez-moi pourtant de vous faire une remarque à propos d'une de vos attitudes qui est — probablement involontairement — choquante et blessante pour ceux qui sont visés, et indignes de la grande critique que vous êtes. Depuis un certain temps, j'éprouve l'envie de faire une statistique de vos « plus » et de vos « moins » et de les mettre en rapport avec la nationalité de l'artiste impliqué. L'excuse aujourd'hui pour vous écrire, ce sont vos commentaires du samedi 13 avril (Marlène Jobert — jouer à la femme de carrière — LE DEVOIR). Que vous n'aimiez pas cette artiste, c'est évident et c'est votre droit le plus strict. Je ne suis pas plus fou que cela de son talent. Cette actrice est mignonne sans plus, et a été lancée par « L'Astragale » dont le mérite était plus litté-

raire que cinématographique. Ce qui me dérange beaucoup, par contre, c'est que vous insistiez sur le fait que c'est une maudite française qui veut nous faire bouffer une salade indigeste. Je sais, vous allez me répondre que vous êtes impartiale et que le fait d'appartenir à la québécoise n'est pas une garantie automatique contre vos critiques (Neil Choten: Au nom de la musique et de néant). Je suis aussi bien à l'aise pour vous parler du sujet et ne me sens pas visé puisque je n'ai pas une goutte de sang français dans les veines, et que mon nom — comme le vôtre — peut prêter à confusion. Pour avoir un fils né ici, je sais qu'un enfant, pour plaire au groupe et « appartenir », est capable d'être « plus catholique que le pape ».

Dites-moi donc qu'est-ce que le commentaire sur le scénario de J.-Claude Lord venait faire dans votre critique de Marlène Jobert? Ce cinéaste, à mes yeux, est bon sans plus, et le critiquer (« n'était pas assez divertissant ») n'est pas un péché mortel. Et vous prêtez à l'artiste française pas mal d'intentions que je doute qu'elle ait exprimées verbalement: le refus de jouer avec

Carole Laure (une petite Québécoise dont le talent, justement, est international et reconnu pas seulement ici), et surtout de « mal cacher un profond ennui sous son impassibilité » (une vraie psychanalyse!).

Le féminisme de la femme québécoise que vous véhiculez a des caractéristiques qui lui sont propres et qui sont en partie la conséquence de conditions historiques assez uniques au monde, tant au niveau religieux que social et économique. Ce féminisme est agressif, plus vindicatif que celui que semble véhiculer Marlène Jobert, produit d'une société différente de la nôtre. Est-ce la raison pour en être dérangée? C'est ma seconde remarque: bien plus que l'artiste, c'est la femme que vous donnez l'impression de ne pas avoir appréciée en Marlène Jobert. Aurait-elle été aussi hautaine qu'Edwige Feuillère que vous avez étripée il y a peu?

Au plaisir de vous lire dans vos futures chroniques.

Ghislain DEVOEDE M.D.  
Professeur titulaire  
he chirurgie et de physiologie.  
Sherbrooke, le 17 avril.

### Et la question énergétique?

Un couple de savants, en laboratoire, peuvent changer en un instant la face du monde.

C'est à se demander si l'éthique professionnelle existe vraiment? Manipulation génétique et nucléaire viennent assombrir le tableau déjà imparfait de la civilisation. La science impose, l'homme dispose. La science étant intimement liée à l'économie, peut-être aurons-nous, dans quelques années, des bébés-équivettes, en prime, dans les boîtes de céréales! Qui sait! Rien ne dit plus nous surprendre quand déjà, les radiations virolettent autour de nous comme des papillons in-

visibles. L'être humain n'a aucun contrôle sur son avenir.

La catastrophe de Harrisburg nous le rappelle singulièrement. Avons-nous été bien informés par les médias? Y a-t-il oui ou non des risques certains du côté du nucléaire? Autant de questions qui demandent un débat public. Ça urge! Débat qui doit s'orienter vers une prise de position collective, à un référendum, pourquoi pas? « Un référendum, ça coûte trop cher à l'Etat » vous répondront-ils. Alors pourquoi pas se servir de celui qui s'en vient? Pourquoi pas une deuxième question lors du référendum sur la

souveraineté-association? Une question sur l'avenir énergétique du Québec. Car à quel sort un pays souverain si ses habitants risquent d'y crever. La qualité de la vie d'un peuple n'est-elle pas aussi importante et nécessaire que son autonomie politique? Avons-nous le courage politique de le faire? Qui va demander à Joron et à Lévesque d'inclure une deuxième question sur l'avenir énergétique du Québec lors du référendum sur la souveraineté-association? Nous, bien sûr.

Claude PAQUET  
Québec, avril 1979.

### Ne pas confondre assaisonnement et raisonnement

Qu'il me soit permis, M. O'Neill, de vous poser d'abord une question. En quoi le mariage d'un membre du cabinet, même si ce membre est premier ministre, devrait-il causer un malaise? Ces gens-là n'ont-ils pas, comme vous et moi, droit à leur vie privée? Et n'est-ce pas souvent vous, journalistes, qui préférez laisser croire au malaise parce que vous savez que ce genre de « métrage » risque plus de satisfaire une certaine classe qu'un article plus dense, mieux structuré et il va sans dire, plus difficile à rédiger...

Et puis, une autre. Le journaliste ne se doit-il pas d'être le plus objectif possible et de laisser ses préjugés là où ils risquent d'être le mieux entretenus, je veux dire chez lui? Pourquoi faudrait-il que Corine Côté soit tenue responsable des taches de moutarde qui maculent la cravate de notre premier ministre et de l'allure de son costume? Si vous prêtez à Corine Côté assez peu d'intelligence pour ne rien trouver d'autre à faire pour meubler ses journées que de nettoyer les vêtements d'un homme, vous faites preuve de très peu d'enver-

ture en choisissant de rédiger un article à son sujet.

Enfin, je vous suggérerais de consulter la personne concernée avant de décider de changer son nom.

Veillez agréer, Monsieur, le pot de moutarde que je vous fais parvenir et soyez assuré que si votre cravate devint en sirot maculée, je ne me sentirais en rien responsable (à moins, bien sûr, que je n'aie le plaisir de vous le lancer, ce pot de moutarde).

Ghislaine COUTU-VAILLANCOURT  
Montréal, le 16 avril

### La culture politique des collégiens

L'article de Monsieur Gérard Loriot dans LE DEVOIR du vendredi 20 avril ne m'étonne pas, mais me laisse rêveur. J'ai eu la même expérience pendant mes dix ans d'enseignement de la philosophie au Collège régional Bourchemin.

Comment expliquer cette ignorance des questions politiques chez nos étudiants des collèges?

C'est qu'on ne les a pas pris à la base. Je puis vous assurer qu'à l'âge de dix ans, non seulement je pouvais réciter les noms des 89 départements et

des préfectures et des sous-préfectures de la France, mais je connaissais aussi tout le mécanisme politique de la République française, depuis le président jusqu'aux conseils d'arrondissement et de canton.

Et pourquoi cette connaissance? Non parce que j'étais un génie, mais que, dans un cours d'instruction civique journalier, notre instituteur, à l'aide de photographies et de schémas, nous apprenait à connaître notre pays et comment il fonctionnait. Sorte de méthode audio-visuelle primi-

tive mais effective.

Cette instruction civique dès l'école primaire est aussi importante que l'instruction religieuse, même plus, puisque la seconde peut être donnée par les Églises, dont c'est la tâche.

Il semble que, de plus en plus, les citoyens du Québec abondent dans ce sens.

Rév. Jacques BEAUDON, D.D.  
professeur honoraire de philosophie  
du collège Bourchemin  
Melbourne, le 20 avril.

### La Banque d'Épargne fut fondée en 1846

(Lettre adressée à M. Pierre Fournier.)

Nous avons pris connaissance de votre article paru dans LE DEVOIR du 30 mars dernier, et nous croyons qu'une correction s'impose relativement à notre charte.

La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal est la plus vieille banque francophone au pays, elle fut fondée le 26 mai 1846, et depuis 1871 elle est régie par la Loi sur les Banques d'Épargne du

Québec (Canada) et opère en vertu d'une charte fédérale et membre de la Société d'Assurance dépôt Canada.

Vous trouverez ci-joint, une photocopie d'un extrait de la Gazette du Canada concernant l'obtention de notre charte.

Gérard LAPIERRE,  
Officier des relations publiques  
et Service à la clientèle.  
Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal.  
Montréal, le 10 avril, 1979

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Z 1K1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Bovin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$65 par année; six mois \$36; trois mois \$24. À l'étranger \$70 par année; six mois \$38; trois mois \$27. Édition du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur de deuxième classe, enregistrement numéro 9858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec (lignes groupées).

## Argenteuil et Jean-Talon

Si les électeurs inscrits dans Argenteuil participaient massivement au scrutin du 30 avril, le chef du Parti libéral recueillerait au moins les deux tiers des suffrages. C'est dire que la victoire de Claude Ryan, qui n'a jamais fait de doute, aura une plus grande portée morale si sa majorité est forte. Or le sondage de l'IQOP, publié dans Dimanche-Matin, indique que le candidat libéral s'apprete, en raison de sa notoriété, à faire la plus forte majorité dans l'histoire électorale d'Argenteuil où la marge victorieuse de M. Zoël Saindon n'était que de 1,275 voix en 1976.

On aura noté que M. Ryan, fût-il assuré de son élection, se comporte sur le terrain comme s'il devait conquérir le territoire pouce à pouce, comme s'il partait perdant. Dans toutes ses entreprises, le leader du PLQ retient d'ordinaire l'hypothèse du pire sur laquelle il fonde ensuite sa stratégie de lutte. C'est pourquoi il ne laisse rien au hasard et pourra sans doute préciser la veille du scrutin quels seront, à

quelques décimales près, les résultats du lendemain. En termes d'énergies et de temps, il a beaucoup investi dans une circonscription dont il connaît parfaitement toutes les caractéristiques. Si l'on considère les taux de satisfaction (44,5%) et d'insatisfaction (45%) envers le gouvernement Lévesque dans Argenteuil, il faut en conclure que la personnalité du chef libéral, plus que le parti, est le facteur déterminant de la victoire prévue. Le Dr Charles Roy aurait recueilli normalement des appuis plus nombreux si tous les électeurs « satisfaits » du régime lui étaient acquis.

M. Gordon Nesbitt, prestigieux porte-couleur du Mouvement pour le libre choix de la langue, obtient 1% des suffrages dans un comté où le pourcentage des inscrits non-francophones excède 20%. Voilà qui suffit à démontrer que M. Nesbitt livre une bataille d'arrière-garde sous une bannière anachronique.

Comme M. Ryan dans Argenteuil,

Mme Louise Beaudoin est plus populaire que son Parti dans Jean-Talon. On comprendra qu'il en soit ainsi en mesurant les efforts que déploie avec talent la candidate du PQ pour se démarquer du programme de sa formation, tout au moins pour rélever dans l'ombre une étiquette sans laquelle la victoire lui serait plus accessible. Comme le taux de satisfaction envers le gouvernement (51%) est notablement plus élevé dans Jean-Talon que dans Argenteuil et que Mme Beaudoin semble à la fois mieux connue et mieux perçue, on serait porté à lui concéder la victoire sur son adversaire libéral, M. Jean-Claude Rivest. Mais cette conclusion, à la lumière des chiffres de l'IQOP, serait hâtive et mal fondée. En effet, bien que l'avance réelle de la candidate péquiste se traduise par près de 9 points en termes de popularité personnelle et par un peu plus d'un point en termes d'intentions de vote, la grande inconnue du scrutin de Jean-Talon se trouve du côté des indécis et des discrets: 46,2%.

Parmi ces derniers, les trois quarts ont plus de 45 ans et 42% se disent satisfaits du gouvernement Lévesque. Mais un peu moins de la moitié des électeurs ne disent pas s'ils voteront péquiste ou libéral, sans compter l'UN qui recueille moins de 5% des intentions exprimées.

Au total, les conclusions de l'IQOP tendent à confirmer les impressions recueillies par les reporters politiques qui ont parcouru les deux circonscriptions ces dernières semaines. Ils ont dans l'ensemble écrit que Claude Ryan l'emporterait aisément dans Argenteuil et que, dans Jean-Talon, péquistes et libéraux semblent nez à nez. Ce que les journalistes ne savent pas et ce que les sondeurs n'arrivent pas davantage à découvrir, c'est le secret des discrets. Les libéraux pensent que la majorité d'entre eux — malades chroniques et personnes âgées — voteront pour le candidat de l'opposition. Ce qui reste à voir. Car Louise Beaudoin s'en occupe.

Michel ROY

## MEMOIRAGE

### Une désolante histoire

par Pierre Vadeboncoeur

Ce que je vois d'un certain héros destiné à la consommation morale des multitudes, ce n'est pas les multitudes persistents et persisteront, quelque peu fascinées, à regarder de lui. Ce qui me crève les yeux à moi, c'est que ce héros jadis entendu par moi redresser par avance en paroles tant d'injustices publiques, eh bien! c'est un héros qui, dans les faits, dès qu'il eut l'âge et l'occasion d'aller se saisir du pouvoir, a eu ceci de très particulier pour un héros vengeur: c'est qu'il s'est trouvé constamment du côté du plus fort. Rien n'est plus irréfutable que ce constat. Rien n'est plus irréparable que ce fait pour un héros justicier. Du côté du plus fort. Du côté du plus gros. En tout. Dans le parti de l'argent. Dans le parti de la majorité. Du côté de la coalition des dominants contre les dominés. Avec mission dite et redite. Appuyé sur tout ce qu'il faut pour gagner. Chargé de renforcer les forts et zélé pour ce faire. Appuyé par les pouvoirs, sur les pouvoirs, pour les pouvoirs dominants.

Cet ancien écrivain politique et démocratique, depuis dix ans, n'a pas cessé d'être pour la démocratie abstraite et, à l'occasion, pour la démocratie subvertie. Octobre. Et il le démentait seulement un Octobre du temps des Mesures de guerre. Il y eut un Octobre continué, un Octobre de temps de paix, policier et douteux, sournois et agressif, travaillant avec constance dans le sens de l'hégémonie qui pendant deux siècles n'a cessé de dominer sur nous. Contre notre nationalisme, mais objectivement pour le nationalisme des autres. Contre le trop de force politique, contre notre éventuel et lointain trop de force politique à nous, mais, dans les faits, pour leur trop de force politique actuel et futur à eux. Contre le commencement d'une esquisse de solidarité d'un peuple qui par la politique espère enfin après deux siècles susciter l'énergie nationale nécessaire pour se garder et pour se constituer après tant de

délabrement: — mais pour la solidarité des autres, pour le ramassage de tout ce qui traîne dans l'arsenal des autres pour nous mater avant même que nous nous soyons mis un peu debout. Contre l'émergence d'une force politique dans cette partie du Canada, donc contre quelque changement en notre faveur dans le rapport par trop inégal des forces en Amérique du Nord, — mais pour le maintien, qui ne suppose aucun changement, de la force politique, indiscutable et par conséquent légitime puisqu'elle est déjà là, sur nous, des autres parties du Canada. Craindre comme porteuses possibles des pires arbitraires de la puissance les tentatives d'un petit peuple qui ne connaît autour de lui et même chez lui que des concurrents plus forts que lui, mais ne redouter aucunement, et bien plutôt stimuler à tout prix, une mobilisation contre ce petit peuple, puisque cette mobilisation, évidemment, ne suscite aucun danger pour qui que ce soit...

Remontons à 1950, à 1955. Trudeau, qui n'était alors qu'un vague marquis liguier, se préparait comme il pouvait à un rôle politique encore indéterminé. Il écrivit une espèce de pamphlet, remarquable, pour expliquer à tous que, comme peuple, nous n'étions, ne savions, ne faisons pas grand-chose. C'était ce qu'il fallait prouver. Il le démontra éloquentement et avec assez de faits pour convaincre. Des grignoteurs s'affairaient à décortiquer par le menu détail ce pamphlet. Le constat du marquis avait du relief et son texte restera un des meilleurs de cette période et, je crois, le meilleur (1).

Ce qu'il faut souligner de ce libelle, l'une des semences opportunes qu'il arrive à l'histoire de produire, c'est qu'il apostrophait un peuple bien déterminé, le nôtre, celui de l'auteur, pour le redresser. Il ne s'adressait pas à une abstraction. Il marquait un intérêt. Il chargeait son auteur d'une mission. Il dessinait pour celui-ci un engagement. Il l'obligeait à une suite. L'auteur assumait, somme toute, — sans profondeur, les lendemains l'ont

montré —, la responsabilité d'un destin collectif, qui n'était certes pas celui du Canada anglais. Le mot nation n'avait pas été prononcé, sauf pour en rire, mais l'objet tout à fait délimité de ce discours était bien la nation. Il est vrai qu'un certain mépris flottait dans ce texte, un persiflage qu'on retrouverait plus tard et qui aurait subsisté, ce qu'il aurait fallu prévoir. Mépris prophétique, mais caractériel. L'avenir allait prouver que Trudeau congédierait l'objet de son intérêt, qui était aussi celui de son mépris, et que dès lors cet homme serait plus libre d'être enfin lui-même, seulement lui-même, comme on l'a vu. Cette séparation aura beau être recouverte par des idées générales et une prétendue impartialité olympienne, le fait est qu'elle aura décidé du destin du marquis devenant souverain et abandonnant le parti de son peuple.

Avant que le Québec ne parle d'indépendance, il est très vrai que Trudeau s'était lui-même sorti du Québec (et je ne dirai pas détaché, c'est trop dire), soulignant par là la solitude de la nation et par conséquent la condition de cette dernière, rejetée vers elle-même. Quelle démarche symptomatique d'un individu précédant ainsi celle, exactement parallèle mais de sens inverse, du peuple que cet homme a quitté! Car, n'est-il pas vrai? Il s'était agri premièrement pour Trudeau, dans les années cinquante, d'aider le Québec à accomplir une extraordinaire révolution sur lui-même; puis Trudeau s'est mis à entraver celle-ci. C'est que l'antinationalisme de Cité libre était dans une grande contradiction avec le fond du propos de cette revue et de celui de Trudeau lui-même. Cette contradiction était certes inconsciente. Jamais elle n'a été résolue. Cela a eu parmi d'autres une conséquence: jamais un peuple n'a été plus carrément répudié par quelqu'un qui l'avait invité.

Depuis le temps où nous avons redécouvert, en partie grâce à Trudeau, notre précarité de peuple, il y a tou-

jours eu loin de lui à nous. Il eut la faculté de s'abstraire et la prétention de comprendre les choses dans la solitude de la supériorité. C'était extrêmement présomptueux. Mais nous, nous avions le don de nous réunir. Le pays avait mal en trop de gens pour être un malaise. Nous n'avions pas à décider nous-mêmes de l'importance de ce pays; il le faisait lui-même en nous.

(1) « La Province de Québec au moment de la grève ». In *La grève de l'amiante*, Les éditions de Cité libre, 1956.

(A suivre)

### Propos d'actualité

La Déclaration de ces droits et aussi l'Institution de l'Organisation des Nations Unies ne se limitaient certainement pas à vouloir rompre avec les horribles expériences de la dernière guerre mondiale, mais elles visaient aussi à créer la base d'une révision continue des programmes, des systèmes, des régimes, précisément à partir de ce point de vue unique et fondamental qu'est le bien de l'homme — disons de la personne dans la communauté — et qui, comme facteur fondamental du bien commun, doit constituer le critère essentiel de tous les programmes, systèmes et régimes. Dans le cas contraire, la vie humaine, même en période de paix, est condamnée à des souffrances diverses, et en même temps ces souffrances sont accompagnées d'un développement de formes variées de domination, de totalitarisme, de néo-colonialisme, d'impérialisme, qui menacent aussi les rapports entre les nations. En vérité, c'est un fait significatif, et confirmé à bien des reprises par les expériences de l'histoire, que la violation des droits de l'homme va de pair avec la violation des droits de la nation, avec laquelle l'homme est uni par des liens organiques, comme avec une famille agrandie.

(Jean-Paul II, encyclique *Redemptor Hominis*.)

## Reynolds Aluminium et la CSN

## Un exemple de justice de classe

Le jugement qu'a rendu récemment le juge Vincent Masson, de la Cour supérieure du Québec, condamnant la CSN à payer quelques \$10 millions (\$5,981,424 plus intérêts et dépens) à la Société canadienne de métaux Reynolds (la « Reynolds Aluminium » de Baie-Comeau), ne constitue pas un précédent dans les annales judiciaires québécoises. Le 7 décembre 1964, le juge Antoine Lacoursière, de la même cour, avait condamné les Métallurgistes unis d'Amérique à des dommages équivalents (\$5,278,392 plus intérêts et dépens) à la suite de la célèbre grève de Murdochville, à la Gaspé Copper Mines. Ce jugement, qui avait été maintenu par la Cour d'appel du Québec et la Cour suprême du Canada, a marqué profondément les politiques des dirigeants des métaux, qui, on s'en souviendra, s'opposent à toute grève hors des limites étroites prévues par la loi et pouvant entraîner des condamnations au paiement des dommages. Les traumatismes que peuvent provoquer de telles décisions judiciaires, les enjeux qu'elles impliquent et les conséquences syndicales et sociales qu'elles produisent, obligent à rechercher, au-delà des calculs stratégiques et des supputations politiques, une trame explicative de ces phénomènes, et à proposer au-delà des discours moralisateurs, qui ne manqueront pas d'être servis aux syndiqués, une analyse des fonctions de l'instance judiciaire et du droit dans la société québécoise.

## Une justice de classe

Ce qui frappe à prime abord dans la décision Masson, c'est le système de valeurs auquel elle réfère. Dès le départ, le tribunal donne le ton, en accordant à la Compagnie et à ses représentants, une crédibilité à laquelle ne pourront jamais prétendre les travailleurs.

Les agents de la compagnie semblent l'incarnation même du « bon père de famille », de « l'homme raisonnable » dont parle le Code civil pour exprimer la normalité. Ainsi, la Compagnie était-elle de bonne foi (p. 142), « humanitaire » (p. 147), elle « n'a pas démontré cet esprit de revendication exagéré et fort désagréable que nous retrouvons parfois chez d'autres victimes » (p. 166), ses dirigeants formaient une « équipe compétente » qui dirigeait cette industrie « avec succès » et qui « ont agi au meilleur de leur connaissance et de leur expérience » (p. 185). Tout au plus quelques « imperfections » auraient pu se glisser dans les opérations « hautement spécialisées » de la Compagnie. Même l'étoile des experts appelés à témoigner pour la partie syndicale pâlit face aux experts de la Compagnie dont la « supériorité » tient à leur expérience pratique... au service de la Compagnie (p. 184). En somme, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, celui auquel appartient la Compagnie; et le tribunal ne semble pas s'inquiéter outre mesure que le prix de l'aluminium, sur lequel il basera le calcul des dommages, est « fixé » mondialement par l'Alcan (p. 179). S'il y a là illégalité, elle n'est sans doute pas en litige...

Du côté syndical, par contre, on a affaire à une race de monde différente. Ces gens sont des fauteurs de trouble: ils incitent à la grève illégale (p. 147), ils « se rient » des contremaîtres (p. 58) ils entrent « cavalièrement » dans le bureau du contremaître général (p. 59), ils sont considérés comme des « conspirateurs », des « complices », des « hommes de main » (pp. 106-107), des « instigateurs de délits et d'actes criminels » (p. 146), ils se livrent à des « actes de vandalisme » (p. 150). Lorsqu'ils entrent en contact avec la Compagnie pour tenter de régler le litige, le tribunal considérera que leurs « paroles sont dites de façon agressive et accompagnées de reproches impolis » (p. 77). Quant à leurs « meneurs » (pp. 107, 136), ils sont soupçonnés d'être incompetents ou malhonnêtes (p. 82), ils ont « manipulé » et « dirigé vers la grève » (pp. 107, 115) les membres du Syndicat, « exercé un contrôle » sur eux et « pris le contrôle des opérations » (p. 107); les gens « refusent de dialoguer » (p. 111), logent des griefs à tort et à travers (pp. 111, 140), faussent la vérité (p. 112) et refusent en même temps d'exercer de (bonnes) « pressions » sur les membres (p. 115) et de les pénaliser (p. 114). Le tribunal va même jusqu'à ironiser sur la solidarité syndicale (p. 134) et l'a reproché aux syndiqués comme s'il s'agissait d'un crime (pp. 107, 108). Leur crime suprême, c'est d'avoir « oublié que leur devoir primaire ou élémentaire était au moins de ne pas causer de dommages à un bien qui ne leur appartenait pas » (p. 148). Leurs explications seront tout simplement qualifiées de « farfelues » (p. 97).

Il serait de peu d'utilité de rechercher l'explication d'un tel contraste de perception et de crédibilité dans le caractère ou les préjugés personnels du président du tribunal, dans sa provenance ou son appartenance de classe: la « jugimétrie » a démontré comment les juges, issus pour la plupart des classes dominantes de la société et nommés par des gouvernements qui y sont soumis, rendent majoritairement des décisions favorables à ces classes. Il s'avère donc opportun de chercher dans le contexte des décisions judiciaires et dans l'analyse des fonctions de l'instance judiciaire, ce qui fait de la décision Reynolds l'expression d'une justice de classe.

## Le droit du travail, un droit de classe

Le droit du travail s'est développé comme un secteur particulier, souvent dérogeant au droit commun de la propriété et des contrats. Notre droit reconnaît en effet comme absolus et tient

par  
Pierre Mackay et  
René Laperrière

Les auteurs sont professeurs au département des Sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal.

pour sacrés le droit à la propriété, l'échange de consentement en matière contractuelle, l'égalité des parties à un contrat et la responsabilité civile des personnes.

Dans un tel contexte, tout moyen de pression collectif des travailleurs était considéré comme un acte de sabotage du système économique, et donc comme une infraction au système juridique qui n'en est que le reflet.

Il y a quand même longtemps que les syndicats peuvent s'incorporer au Québec (sous la Loi des syndicats professionnels de 1924): la majorité des syndicats affiliés à la CSN le sont. Cette loi n'affecte pas le rapport de forces entre syndiqués et patrons: tout au plus, sert-elle à donner au syndicat un statut officiel, une apparence de légalité.

Mais du fait du statut légal qui lui est reconnu, l'organisation syndicale est soumise comme telle à toutes sortes de restrictions dans la loi et les règlements, et elle doit se conformer à une foule de formalités tatillonnes. Le « droit » de grève n'existe pas pour les travailleurs, à la manière du « droit de propriété » à la base du système capitaliste: tout au plus, la grève est-elle tolérée par les lois, et à l'intérieur de limites qui en restreignent sérieusement l'exercice. Et qui plus est, le système de la « négociation collective » n'apporte même pas de sécurité d'emploi face aux changements technologiques et aux licenciements massifs dans un nombre croissant d'entreprises. Enfin, lorsqu'elle devient dangereuse pour le système en place ou pour le pouvoir, elle est tout simplement annulée pour être remplacée par des méthodes autoritaires de fixation des conditions de travail (décrets, lois spéciales etc.)

Toutes ces contraintes légales, le juge Masson ne manque de les rappeler à l'organisation syndicale et aux travailleurs de la Reynolds:

« Cette grève doit donc être considérée comme un délit ayant pu causer des dommages à la demanderesse (la Compagnie) et tous ceux qui ont conspiré, provoqué, dirigé, conseillé, aidé, participé à cet arrêt de travail devront être tenus conjointement et solidairement responsables des préjudices découlant de ce délit... » (p. 104)

Cette obligation, aux dires du juge, ne découle pas seulement de la loi, mais aussi du fait que « le syndicat avait une obligation contractuelle (la convention collective) et qu'il n'a pas respecté cette obligation » (p. 124).

Mais le juge ne s'arrête pas là dans la chaîne de la responsabilité civile. Non satisfait d'inculper personnellement les accusés individuels, selon les règles ordinaires de la responsabilité civile, le juge réussira à élargir la portée de la responsabilité pour l'étendre à tout le syndicat et à tous ses officiers. Puisque le Code du travail interdit la grève pendant la durée de la convention collective, le syndicat, même s'il n'avait pas eu d'obligation contractuelle aurait quand même été responsable puisque, dit le juge « nous sommes d'opinion que ledit syndicat serait néanmoins obligé de poser des actes positifs aux fins de tenter de mettre un terme à une grève illégale ».

En d'autres termes, dans le cas qui nous intéresse, si la grève n'a pas cessé, aucune justification ne sera reçue pour absoudre l'organisation syndicale de sa faute. Mais si l'on allait souhaiter que les grandes entreprises polluées soient jugées aux résultats de leurs efforts de dépollution et non exonérées du simple fait qu'elles font des efforts raisonnables pour ne pas trop polluer, on nous reprocherait certainement que nous confondons les problèmes et les questions. Il ne faudrait surtout pas que le droit confonde les obligations qui sont faites aux travailleurs et celles qui sont faites aux capitalistes.

Cette obligation syndicale de faire cesser la grève, le juge Masson ne l'a pas inventée. Cette notion est tirée directement des lois spéciales adoptées à Québec et à Ottawa ces dernières années pour mettre fin à des arrêts de travail (généralement légaux) dans le secteur public. Ces lois, est-il besoin de le rappeler, venaient changer les règles du jeu en plein cours de « négociation » et enlevaient aux travailleurs le seul moyen efficace de pression dont ils disposent, cesser de fournir leur travail à ceux qui en profitent.

La culpabilité par association, qui fait des organisations syndicales des coupables au même titre que ses membres individuels, est le résultat à la fois du statut juridique officiel des organisations syndicales (p. 126) et à la fois d'une conception bien particulière que le juge Masson se fait de la démocratie dans les instances syndicales.

## La structure d'autorité syndicale

En projetant sur la structure syndicale l'image d'une structure quasi-militaire, le magistrat en viendra tout naturellement à la conclusion que le principal porte-parole de la CSN « devient de ce fait aux yeux de ses hommes le plus haut gradé » (p. 91 s.).

S'il est vrai qu'il existe des structures de représentation et de délégation au sein des organisations syndicales, et qu'il existe des instances de service, il est totalement erroné de croire ou de vouloir faire croire que celles-ci ont un quelconque caractère para-militaire.

De cette projection du juge, il découle tout naturellement qu'un officier supérieur est coupable s'il donne des ordres illégaux à ses hommes et que ceux-ci sont coupables s'ils y obéissent; les procès de Nuremberg n'ont-ils pas démontré que

l'obéissance à un ordre manifestement illégal ne constituait pas une excuse? La responsabilité de cet officier entraînera aussi celle de ses supérieurs hiérarchiques (la CSN en l'occurrence) puisque dans une telle structure d'autorité, il devient impensable pour un juge d'admettre qu'un officier aurait pu détenir un mandat de ses « troupes ». « Il serait vraiment trop facile, nous dit le juge, de déclencher une grève, d'y participer, de causer des dommages, et, de se retrancher par la suite à l'arrière d'un prétendu mandat » (p. 127).

## Les recours contre les employeurs

Tout cela contraste étrangement avec la fermeté d'impunité et d'irresponsabilité légale (et sociale) dont les entreprises et les patrons ont su s'entourer.

Le premier élément qui nous frappe c'est que le but même de l'existence des corporations comme entités juridiques distinctes de leurs membres, c'est précisément de rendre personnellement irresponsables leurs propriétaires (ou actionnaires), pour tous les gestes, y compris les délits civils, de la corporation. Les syndicats locaux et les centrales, ne semblent assurément pas jouir de la même classe de privilège (ni des mêmes privilèges de classe), puisque les actions de certains membres individuels pourront entraîner la responsabilité civile de leurs organisations syndicales.

Le second élément, c'est que, même dans le cas où des poursuites sont intentées contre des compagnies, pour des atteintes à la vie, à la santé ou aux biens des travailleurs, les lois ne s'appliquent pas. Depuis l'affaire Lone c. St-André (1955 BR, 164), la Cour d'appel du Québec a reconnu que la désobéissance par l'employeur à des règlements de santé et de sécurité au travail, n'entraîne pas de faute!

Soulignons enfin qu'il n'existe pas de fermeture illégale d'entreprises par un employeur, que cette fermeture soit partielle, temporaire ou permanente. Jamais les travailleurs n'ont quelque recours légal pour avoir perdu leur emploi à la suite

d'une telle décision de fermeture. Dans ce domaine, le Québec détient non seulement un triste dossier, mais il possède une des législations qui le place au rang des pays les plus arriérés.

Par exemple, l'hypothèse soulevée par la défense selon laquelle la compagnie Reynolds aurait eu un intérêt, en raison des difficultés du marché mondial de l'aluminium, à provoquer la grève pour justifier la fermeture, a été balayée du revers de la main par le juge comme n'étant que de vagues « spéculations » (p. 144).

Plusieurs éléments de conclusion préliminaire peuvent être dégagés après un tel jugement de première instance.

La nouvelle montée du syndicalisme combatif dans les années 60 et 70, en particulier au Québec, amène les compagnies à utiliser de façon accrue tout l'arsenal répressif à leur disposition. Non satisfait d'utiliser des scabs ou des policiers (publics et privés) lorsque nécessaire, la nouvelle tendance est de faire appel à la répression et à l'écrasement financier des syndiqués, de leur syndicat et de leurs centrales. Jouant sur les contradictions du statut légal des syndicats, les tribunaux se prêtent désormais à ce jeu qui vise à imposer aux syndicats toutes les obligations civiles ordinaires, sans pour autant leur reconnaître la protection que la loi accorde dans ces cas aux corporations à responsabilité limitée.

Un tel système de « justice » où les droits et obligations des gens sont pesés à des balances différentes ne peut entraîner qu'une réaction de légitime défense de la part des travailleurs et des organisations syndicales.

Nul doute qu'un statut clandestin aurait évité aux organisations syndicales les pénalités auxquelles le tribunal veut les soumettre. Et nul doute encore que ce jugement n'aura rien fait pour empêcher l'adhésion des travailleurs aux lois du pays et le respect des tribunaux chargés de les appliquer: il est un adage en droit qui affirme qu'il n'est pas suffisant que justice soit rendue, mais encore faut-il qu'il soit apparent que justice a été rendue.

Les travailleurs et leurs syndicats peuvent-ils attendre un redressement de

la situation par la Cour d'appel ou la Cour suprême? Nul n'est prophète et nul ne saurait prédire si des impératifs de paix sociale pèseront plus lourd dans les balances de nos tribunaux suprêmes que ceux des intérêts qui ont été reconnus dans le jugement du juge Masson. Il y a fort à parier que, malgré la composition différente du banc, les juges des hauts tribunaux ne se laisseront pas plus influencer par les arguments syndicaux aujourd'hui, qu'ils ne l'ont été dans l'affaire de Gaspé Copper. Le temps et les délais d'appel continueront à faire courir et à accumuler les intérêts, mais permettront-ils de trouver un règlement politique à une situation dont les enjeux dépassent très largement ceux des protagonistes au conflit?

Des solutions politiques de type réformiste à plus long terme existent cependant. La modification des dispositions du Code du travail pour permettre la grève durant un contrat de travail, soit pour faire respecter la vie, la santé et la sécurité des travailleurs, soit pour exiger la réouverture de certaines clauses, soit pour en forcer une application conforme ne serait qu'une de ces solutions. Par ailleurs, si l'on veut inciter les syndicats à conserver un statut « légal » plutôt que de prendre le maquis ou la clandestinité, il serait largement temps de leur reconnaître les mêmes immunités de responsabilité civile, qu'on le fait pour les corporations. Enfin, il faudra bien reconnaître une fois pour toutes que la démocratie syndicale est d'une qualité différente de la démocratie bourgeoise, et cesser d'imputer aux exécutifs et aux représentants syndicaux — que ce soit par des jugements ou des lois spéciales — le même rôle de petits colons que l'on fait jouer aux petits patrons.

Dans une perspective comme dans l'autre, le syndicalisme peut développer des moyens d'action vigoureuse, à cause de sa longue tradition de lutte. L'action syndicale a toujours été frappée d'illégalité par les systèmes en place: il a fallu que la société s'adapte, et que les gouvernements cèdent en reconnaissant la légalité de certaines formes d'action syndicale. Où sont les besoins aujourd'hui?

■ Du point de vue de l'organisation syndicale, l'action doit porter sur la suppression des limites juridiques à la syndicalisation: il faut en particulier faire éclater le cadre de l'entreprise comme base de la syndicalisation, parce que le niveau des décisions économiques et du pouvoir s'est déplacé vers le haut, au niveau des grandes corporations et des grands ensembles industriels ou administratifs (le secteur public, par exemple): une telle transposition sera un défi que seule la solidarité des travailleurs pourra relever.

En ce qui concerne l'action collective, il faudra continuer la lutte pour rendre légal et légitime ce qui est considéré aujourd'hui comme étant illégal: en particulier, toutes les atteintes au sacro-saint droit de propriété privée. Le travailleur devra cesser d'être un étranger au sein même de l'entreprise qui l'emploie; et il devra avoir son mot à dire sur la façon dont l'entreprise est administrée, et sur les conditions de travail et l'avenir que celle-ci lui réserve. Il devra aussi pouvoir faire valoir ses intérêts sans encourir la répression judiciaire et politique qui vise à anéantir, dans le système actuel, toute velléité sérieuse de changement.

■ Si les travailleurs se convainquent que la convention collective ne leur accorde qu'un surris, et que les droits qui leur sont attribués par la loi leur sont retirés au moment précis où ils pourraient en profiter vraiment, ils seront justifiés de se poser des questions sérieuses sur la légitimité des lois, des gouvernements et des appareils judiciaires; et ce n'est qu'à ce moment qu'ils pourront songer à remettre en question le système lui-même, et à le changer dans leur propre intérêt et celui de toute la population.

En deça de ces réformes il ne faudra plus s'attendre à voir défilé devant le capital une armée de travailleurs dociles comme des moutons qu'on mène tondre. Et il ne faudra pas croire que les organisations syndicales acceptent de jouer le rôle de berger bienveillant qu'on voudrait leur voir assumer. Au-delà de ces réformes, c'est tout le système qui tend tous les moutons au profit de quelques-uns qu'il faut remettre profondément en question.

## IBREXONINON

## Monsieur dehors, madame à la cuisine

par  
Micheline Carrier

Le Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports (HCJLS) n'a vraisemblablement pas eu connaissance que le Conseil du statut de la femme (CSF) publiait, en octobre dernier, le rapport *Égalité et indépendance*. Le premier numéro de l'encart publicitaire de Kino-Québec, au demeurant bien présenté et conçu avec un certain humour, témoigne de cette ignorance.

Au chapitre du loisir, *Égalité et indépendance* rappelait que les hommes ont plus de temps libre que les femmes et que les femmes mariées qui exercent une activité rémunérée ne connaissent pas « la civilisation des loisirs », car elles travaillent en moyenne de 70 à 80 heures par semaine. Le CSF soulignait que les activités sportives des femmes se trouvent d'autant plus réduites et moins diversifiées qu'elles doivent les choisir en fonction de la piètre disponibilité que leur laissent des tâches domestiques et familiales multiples et non partagées. Les faits démontrent aussi que les installations et les programmes d'activités sportives sont conçus presque exclusivement en fonction des hommes. S'ensuivaient des recommandations à l'adresse du ministère de l'Éducation et du Haut-Commissariat.

Au chapitre de la publicité, *Égalité et indépendance* proposait des critères de réglementation afin d'éliminer le sexisme. La publicité devrait présenter les hommes et les femmes également, sans discrimination, et se débarrasser des stéréotypes relatifs aux rôles sociaux, familiaux et professionnels étanches et répartis selon les sexes.

En lisant « Va jouer dehors », on s'aperçoit que cette aimable invitation s'adresse surtout aux hommes. Le HCJLS a placé son encart dans les quotidiens et les hebdomas qui passent leur temps à chanter plus que nécessaire les louanges des sports « virils ». LE DEVOIR est donc exclu. Les textes de présentation s'adressent exclusivement aux Québécois, probablement parce qu'à l'instar de J.-Y. Morin, le HCJLS assimile les Québécois au masculin qui l'emporte sur le féminin.

Deux autres faits sautent aux yeux: les femmes qui exercent une activité rémunérée sont absentes des bandes dessinées et de tous les textes, et les femmes présentes (trois personnages dans cinq dessins sur environ 70) le sont à quatre reprises dans leurs rôles de mère et de servante domestique. On ne croirait jamais, à feuilleter « Va jouer dehors », que les femmes composent plus de 50% de la population québécoise, 36,6% de la population active, et que 42,1% d'entre elles exercent une activité rémunérée.

À la page huit, madame Sanspareil, une « célèbre curieuse universelle » en robe décorée de dentelle et en patins à roulettes, vous propose ses recettes. Il faut donc assaisonner vos journées d'un « ardent désir de plaire », « saupoudrer votre visage du plus beau sourire », « savoir écouter, partager, partager et partager encore et toujours », « aller jouer dehors et prendre conscience quotidiennement de votre corps, de votre entourage et de votre environnement ». La recette se termine, vous vous en doutez bien, par un brin d'amour que le grand A. On ignore si cela suffit à maintenir une femme ou un homme en bonne condition physique.

Les pouresses de madame Sanspareil contrastent singulièrement avec, à la page voisine, les « steppettes » de monsieur Lecer, en authentique costume d'activité sportive, et de ses comparses qui sautent, eux, garder la forme.

Cinq pages plus loin, une femme au foyer à qui on n'a pas daigné donner une identité est aux prises avec son arsenal de chaudrons, de lavage, de ménage. On a bien souligné, comme un fait normal, que « son travail lui demande le plus souvent d'être disponible vingt-quatre heures par jour ». On l'invite tout de même à se détendre, non pour elle-même, mais « ce sera une autre belle façon d'aimer votre famille, le cœur en forme ». A quoi rêve cette femme? « J'aurais joué dehors avec les enfants, jouer au ballon, sortir ma vieille bicyclette, perdre du poids... Et les enfants qui rentrent à trois heures ».

Pas question pour elle d'activités organisées, régulières, prévues à l'horaire quotidien ou hebdomadaire, comme pour le monsieur de la page voisine qui prati-

quera son hockey en soirée. Les enfants étant si peu les rejetons de leur père, il ne faut pas songer les lui confier une ou deux soirées par semaine afin de permettre à madame de pratiquer un sport. On sollicitera plutôt l'amie ou la voisine: « Tiens, j'appelle Louise. Si elle prend les enfants les jeudis, et moi les mardis, ça serait un début ».

L'illustration du destin des femmes se poursuit, deux pages plus loin, dans la bande dessinée intitulée *Grand-papa*. Il aurait été facile de présenter Emile, 78 ans, et son épouse (sans identité, elle non plus) s'entraînant dans les tâches domestiques afin d'aller plus tôt faire ensemble leur promenade quotidienne. Mais là encore, c'est l'illustration de vies parallèles. Quand vous êtes néesservantes, mesdames, servantes vous serez jusqu'à la mort. Il n'y a pas de retraite pour les femmes, semblent suggérer les auteurs.

Emile embrasse son épouse qui tient un plat à peine sorti du four. Sans jamais quitter son tablier, la fidèle épouse regarde partir et revenir son homme ac-

compagné d'un chien. A croire qu'elle a passé son temps à l'attendre sur le seuil de la porte. L'activité physique des femmes, c'est l'attente, c'est rêver d'aller jouer au ballon avec les enfants, ce sont des recettes de philanthropie débitées en se promenant en patins à roulettes.

Peut-être les gens du HCJLS jouaient-ils sur une autre planète quand le CSF a publié son rapport et s'empresseront-ils, dans les publications subséquentes, de s'adapter à la réalité des Québécoises. A quoi s'occupe, de son côté, le comité créé présument pour surveiller le sexisme, les stéréotypes et tout le tra-la-la dans la publicité?

Ce genre de publicité offre l'occasion de mettre à l'épreuve le leadership dans le changement des mentalités mentionné lors du récent discours inaugural. Un peu d'équité dans ces publications, financées par les impôts et les taxes des citoyennes comme des citoyens, n'entraînerait aucune dépense supplémentaire et nous ferions l'économie des rugissements du grand argentier sur la justice sociale.

10 1/2 %

taux sujet à changement sans préavis

certificats de dépôts garantis

■ terme d'un an ■ intérêts versés annuellement.

Fiducie

1405, Boul. Henri-Bourassa est.  
coin Christophe-Colomb  
Montréal, H2C 1H1



Populaire

institution inscrite à la régie de l'assurance-dépôts du Québec.

du lundi au vendredi: à nos bureaux ou au téléphone:

(514) 382-2282

frais d'appels de l'extérieur acceptés

9 h.

du matin à

9 h.

du soir.

Donnez des vacances à votre auto.



Marchés Dés aujourd'hui.



Dans le comté de Jean-Talon

# La commission de révision rejette les demandes de radiation du PLQ

par Bernard Racine

QUÉBEC (PC) — Le Parti libéral du Québec a l'intention de demander à certains étudiants de prêter serment avant de voter le jour de l'élection dans le comté de Jean-Talon, à Québec.

C'est ce qu'a révélé hier au cours d'une conférence de presse M. Pierre Mercier, coordonnateur de la campagne du candidat libéral dans ce comté.

C'est là le seul recours qui reste au Parti libéral qui n'a pas réussi dans sa tentative de faire radier des listes électorales les noms de 262 étudiants qui, d'après lui, n'ont pas les qualités d'électeurs parce qu'ils n'ont pas de domicile réel dans le comté de Jean-Talon.

La Commission de révision de Québec a rejeté la semaine dernière chacune des 48 demandes de radiation qu'elle avait reçues touchant des étudiants, M. Mercier a souligné que la Commission de révision de Sillery avait accepté environ la moitié des 200 demandes de révision qu'elle a reçues.

Les demandes de radiation étaient basées sur l'article 2-F de la loi électorale qui prévoit que l'enfant qui s'absente de la demeure de son père ou de

sa mère pour suivre un cours, conserve son domicile chez son père ou sa mère.

Toutefois, lors d'élections générales, l'étudiant peut se faire inscrire soit à sa résidence ou à son domicile.

Comme il ne s'agit pas d'élections générales mais d'élections complémentaires, le 30 avril, il semble que seuls les étudiants ayant leur domicile

dans le comté ont le droit de voter.

À la suite de la décision de la Commission de révision de Québec, M. Jean-Guy Dorval qui avait demandé la radiation de deux étudiantes, a demandé au directeur général des élections, M. Pierre-F. Côté, de destituer deux des trois membres de cette commission ce que M. Côté a re-

fusé de faire.

Dans la décision qu'il a rendue, M. Côté souligne cependant « qu'un électeur peut être requis de prêter serment avant de voter dans le cas où est mise en doute une de ses qualités d'électeurs ».

C'est ce qu'a l'intention de faire l'organisation libérale du comté de Jean-Talon dans le cas des étudiants qui se sont

fait inscrire sur les listes électorales mais qui n'ont pas leur domicile dans le comté.

Me Louis Rémillard, procureur de M. Dorval a expliqué hier lors de la conférence de presse que son client avait demandé la radiation de deux étudiantes qui, lors de leur inscription à l'Université Laval, ont donné à la fois l'adresse de leur domicile et celle de leur résidence. Ces deux adresses sont données toutes deux dans le bottin des étudiants.

Me Rémillard a remis à la presse une copie de la liste électorale du comté de Chicoutimi qui montre que l'une de ces étudiantes, Line Gravel, qui est inscrite sur la liste électorale de Jean-Talon, est aussi inscrite à Chicoutimi, où elle habite au 240, rue Lalemant.

Me Rémillard a admis qu'il ne reste aucun autre recours que de demander l'assserment de ces électeurs le jour du vote. On peut demander à un électeur de prêter serment pour deux raisons: pour affirmer qu'il est bien la personne sous le nom de laquelle il veut voter et pour affirmer qu'il est réellement domicilié dans le comté.

La notion de domicile étant très difficile à cerner du point de vue légal, a dit Me Rémillard, les « chances sont minces » que des procédures en parjure puissent être prises dans de pareils cas contre un électeur qui donnerait son lieu de résidence comme étant son domicile.

L'avocat a déclaré qu'il n'avait pas étudié la possibilité que cette affaire puisse constituer une cause de nullité d'élection.

M. Mercier a souligné de son côté que son parti n'a jamais eu l'intention « d'empêcher les étudiants et les étudiantes de voter ».

# Mme Beaudoin: le sondage confirme que la lutte sera serrée jusqu'à la fin

QUÉBEC (PC) — « Quand on voit la cote très élevée de satisfaction de la population de Jean-Talon à l'endroit du gouvernement, on comprend un peu mieux pourquoi le candidat libéral n'ose pas mener sa campagne sur le bilan et la performance du gouvernement et préfère au contraire jeter la confusion en tentant de convertir une élection partielle pour le choix d'un député en un référendum sur l'avenir du Québec ».

C'est ce commentaire qu'a lancé, dimanche, la candidate du Parti québécois aux élections partielles dans Jean-Talon, Mme Louise Beaudoin, à la suite de la publication des résultats du sondage de l'Institut québécois d'opinion publique (IQOP) diffusé par l'hebdomadaire Dimanche-Matin.

Mme Beaudoin a toutefois ajouté: « les résultats du sondage de l'IQOP confirment que nous sommes légèrement en avance sur le Parti libéral et que la lutte va demeurer serrée entre les deux partis jusqu'à la fin ».

Pour sa part, le candidat libéral dans Jean-Talon, M. Jean-Claude Rivest, a déclaré qu'il était peu impressionné par l'indice de satisfaction à l'égard du gouvernement Léves-

que ressortant des résultats du sondage de l'IQOP.

« Quand j'analyse les résultats de l'indice de vote, cela me donne confiance car généralement les indécis, qui se chiffrent à 51,8% votent traditionnellement libéral », a déclaré M. Rivest.

Le candidat libéral croit que « le fait que Mme Louise Beaudoin ait obtenu 26,1% et que j'ai eu que 16,9% à la question — 'Quel candidat vous semble le mieux qualifié pour devenir votre prochain député?' — tient essentiellement au fait que je suis à ma première campagne électorale et que Mme Beaudoin en est à sa deuxième ».

Enfin, le directeur général de la campagne électorale de l'Union nationale et le whip du parti, M. Fernand Grenier, a affirmé qu'il n'y avait aucune donnée sérieuse dans le sondage réalisé par l'IQOP.

« Ça me rappelle les élections de 1973 et aussi 76, quand le Parti libéral insistait sur le fait qu'il ne fallait pas diviser les votes entre libéraux et unionistes si on voulait l'emporter sur le Parti québécois », a ajouté le porte-parole de l'Union nationale.

# Les candidats du 22 mai invités à parler des problèmes des handicapés

par Marie Laurier

La campagne électorale semble être le moment propice pour les handicapés physiques de tout le Canada de sensibiliser les candidats des différentes formations politiques à leurs problèmes.

Parmi ces derniers, ils notent ceux qui touchent à la Charte canadienne de la personne — thème si cher à M. Pierre Trudeau entre autres — qui reconnaît d'emblée leurs droits, sans aucune discrimination, ainsi qu'une plus grande accessibilité dans l'emploi au sein de la fonction publique.

Aussi quelque 40,000 handicapés ont-ils décidé de former une coalition dans les provinces canadiennes où sont regroupés des organismes de défense pour inviter les prétendants aux fonctions de représentants du peuple à formuler publiquement quelle action ils entendent prendre une fois élus pour favoriser l'égalité des chances pour une catégorie de votants considérés comme des marginaux.

Selon M. Jean-Marc Chabot, président du Comité de liaison des handicapés physiques du Québec, cette initiative a été prise à Winnipeg l'année dernière au moment du premier congrès national de l'organisme « Coalition of Provin-

cial Organization of The Handicapped » où huit provinces sur dix sont représentées, seuls le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse n'ayant pas encore rallié le groupe.

Des conférences de presse ont eu lieu simultanément hier dans chacune des huit provinces pour annoncer que des lettres ont été envoyées vendredi aux 600 candidats en lice. Les handicapés demandent à ces aspirants-députés, voire même ministres, de prendre position publiquement sur le sort qu'ils réservent aux citoyens atteints de déficience physique et de répondre à certaines questions formulées dans ce sondage en regard de leur intégration sociale.

Les deux porte-parole du mouvement au Québec, M. Jean-Marie Chabot et M. Henri Jordano, organisateur de la Parade des dix sous, ont expliqué aux journalistes que le fait de proposer aux hommes publics ce « défi » leur semble une formule civilisée et pertinente pour sonder les intentions de ces futurs gouvernants. « Certes, admettent-ils, nous avons toujours été reçus fort poliment par les députés et ministres que nous avons rencontrés déjà, mais nous demandons maintenant une action concertée et concrète pour que les belles

promesses ne restent pas lettre morte. »

Par exemple, la Loi canadienne des droits de la personne qui s'applique à toutes les corporations à charte fédérale protège les personnes physiquement handicapées dans les cas de discrimination dans l'emploi, excluant ainsi les cas pratiques de discrimination relative aux biens, services, installations, de juridiction fédérale.

La coalition demande que soit amendée la Charte canadienne des droits de la personne afin que soit interdite toute forme de discrimination envers les handicapés dans tous les domaines reconnus par cette charte. D'autres recommandations visent à favoriser l'emploi des handicapés dans la fonction publique fédérale lors de l'octroi des contrats du gouvernement aux entreprises privées.

Conscients du caractère inédit d'une telle demande, les responsables québécois de la coalition sont d'avis que les réponses qu'ils recevront des hommes politiques peuvent être une amorce à une action concertée. Une analyse de ce sondage sera faite dans chacune des provinces avant une mise en commun des résultats qui seront présentés au prochain gouvernement du 22 mai.

## Rectificatif

Le président du parti des Démocrates, M. Pierre Sévigny a tenu à démentir catégoriquement une information parue dans LE DEVOIR d'hier, à la page 7, voulant qu'il se soit rendu personnellement à Lachute chercher un bulletin de présentation en vue de l'élection partielle du 30 avril, mais que des amis « démocrates » ont fini par le dissuader de se porter candidat dans ce comté. La vérité est tout autre, soutient M. Sévigny. Un groupe d'amis l'a fortement pressé de poser sa candidature mais, après réflexion, il a préféré s'abstenir, estimant que sa candidature pourrait aider le candidat péquiste et nuire à la cause fédéraliste.

# Un professeur de l'ENAP engage le débat sur le droit de vote des fonctionnaires

JONQUIÈRE (PC) — « Il est grand temps que le débat public s'engage sur l'opportunité de retirer le droit de vote aux employés de l'État ».

C'est un docteur en science économique, professeur à l'École nationale d'administration publique, M. Jean-Luc Migué, qui a émis cet avis dimanche soir, devant les membres de la Chambre de commerce du Saguenay.

M. Migué a fait part d'une vision tout-à-fait inédite de l'administration publique devant des auditeurs visiblement un peu surpris, qui ne paraissaient finalement trop savoir comment réagir aux propos du conférencier.

Celui-ci estime que les fonctionnaires sont les employés de l'État qui se trouvent le plus en conflit d'intérêt, d'avantage même que les juges et présidents d'élections à qui on ne permet pas le vote.

Ceux-ci, a-t-il dit, votent pour le gouvernement qui préconise une politique qui va dans le sens de leurs intérêts, qui entraîne nécessairement des gonflements budgétaires.

Les employés directs ou indirects du gouvernement,

ainsi que leurs familles, a soutenu M. Migué, représentent une importante proportion de 37% du poids électoral total, qui plus est, a-t-il dit, leurs taux de participation aux scrutins s'avère sensiblement plus fort que dans le reste de la population.

Le conférencier a été loin d'être tendre à l'endroit des administrations publiques, affirmant notamment que si le gouvernement se limitait à répondre aux seules demandes authentiques de la collectivité, le citoyen moyen se retrouverait avec un fardeau fiscal diminué de moitié.



«Voici 18 ans, les premiers coopérants/volontaires du Suco assumaient leur tâche internationale. Depuis lors, près de 2500 concitoyens ont posé des jalons de coopération qui demeurent toujours indispensables à la solidarité et à la jonction des peuples d'Afrique ou d'Amérique latine et de nôtre. Le Suco constitue un authentique trait d'union de solidarité sur le terrain. J'invite tous les nôtres à le soutenir financièrement.»

Solidairement, Marc Favreau

### Parmi ceux qui appuient également la campagne 1979:

- Fernand Séguin, commentateur scientifique
- Émile Legault, c.s.c.
- Gilles Vigneault, poète chansonnier
- Prof. Fernand Dumont, sociologue
- Jean Fortin, sec. gén. AQOCI
- Paul Bélanger, dir. gén. ICEA
- Ambroise Lafortune
- Edith Butler, chansonnier
- André Mailhot, p.d.g. Centraide
- Mgr Adolphe Proulx, évêque de Hull
- Antonine Maillet, auteur
- Guy Bisailon, député
- Jean-Claude Leclerc, éditorialiste
- Simon Cliche, trésorier CEQ
- Jean-Marie Gagnon, v. doyen F. Adim.
- U. Laval
- Claude de Mestral, pasteur

- Clémence Desrochers, comédienne
- Paul Lacoste, recteur U. de M.
- Alcide Ouellette, météorologue
- Yvon Deschamps, humoriste
- Jean-Louis Roy, dir. CECF U. McGill
- Fernand Daoust, syndicaliste
- Louise Colette, imprésario et réalisateur
- Micheline Sicotte, v.-prés. CEQ
- Jean-Louis Roux, dir. TNM
- Paul Piché, chansonnier
- Pierre Vadeboncoeur, syndicaliste et écrivain
- Louis-Edmond Hamelin, rec. U. Qué. T.-R.
- Robert Gauvin, Prés. C.E.Q.
- André Raynault, ex-prés. Cons. Econ. Canada, député

- Prof. Jean Bérard, géologue, Poly.
- G. Raymond Laliberté, Fac. Educ. U. Laval
- Prof. Robert Garry, géographe
- Julien Major, v.-prés. C.T.C.
- Me Georges Lebel, UQUAM
- Mgr Jean-Marie Lafontaine, archevêque Mtl.
- Gérard Barbin, p.d.g. Radio-Canada
- Gaston Pineau, recherche Educ. Perm. U. de M.
- Gérard Aubry, dir. adj. Inst. de Coop. Int. Un. Ottawa.
- René Leduc, MAIQ
- Guy Bourgeault, doyen Educ. Perm. U. de M.
- Dr Paul David, dir. Inst. Cardiologie
- Alfred Rouleau, administrateur



Le SUCO, organisme non-gouvernemental de coopération travaille en:

- SANTÉ PRÉVENTIVE ● AGRICULTURE
- COOPÉRATIVES ● TECHNOLOGIE APPROPRIÉE
- DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

POSEZ UN GESTE TANGIBLE — CONTRIBUEZ A LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU SUCO

NOM DE VOTRE BANQUE OU CAISSE \_\_\_\_\_ Numéro de votre compte \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ 1979

ADRESSE DE VOTRE BANQUE OU CAISSE \_\_\_\_\_

Payez à l'ordre: Service Universitaire Canadien Outre-Mer (SUCO) \$ \_\_\_\_\_

4824 Côte des Neiges, Montréal, Qué. H3V 1G4

la somme de: \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ dollars

Je désire un reçu pour fin d'impôt

Je désire recevoir le bulletin de liaison du SUCO

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Quelle belle occasion!

# Une superbe bague à 17 diamants Birks pour \$895.

Prix bien inférieur à celui du marché actuel!

## Admirez cette bague!

Comme si une fée avait de sa baguette magique transfiguré en diamant un cristal de neige parfait. Mais ce sont les joailliers de Birks qui ont opéré le miracle. Même s'ils ne sont pas de qualité exceptionnelle, les 17 diamants, pesant plus d'un demi-carat, ont été soigneusement choisis pour la qualité supérieure de leur taille et de leur blancheur pour produire cette bague éblouissante, d'une beauté spectaculaire. La monture est en or jaune ou blanc 14ct.

## Et voyez-en le prix... et la valeur!

Quand nous disons que notre prix de \$895 est bien inférieur à celui de la valeur courante de cette bague, nous avons tout dit. Birks vend des diamants depuis exactement 100 ans et un mois. Nous n'allons pas aujourd'hui compromettre notre réputation par des déclarations inexacts. Nous pouvons à l'occasion vous faire profiter d'offre aussi exceptionnelle quand nos stocks de diamants sont au plus haut. Ce qui s'explique facilement du fait que nous achetons des milliers de carats de diamant à la fois. L'achat en grande quantité sur les marchés mondiaux réduit nos coûts et vous permet d'économiser.

Au prix de \$895, cette bague vous fait réaliser des économies appréciables. Cela, les gemmologues, même les mieux informés, vous le diront.

# BIRKS

JOAILLIERS

du 24 avril au 5 mai 1979

## Le couvent Villa Maria fête son 125ème anniversaire

# Pour jeunes filles réputées prêtes à s'engager dans la vie

par Alain Duhamel

En quittant Villa Maria, une jeune fille du siècle dernier était réputée prête à s'engager dans la vie. Du moins, la Supérieure générale de la Congrégation Notre-Dame l'affirmait-elle solennellement.

« Et comme mademoiselle laisse l'Établissement après avoir obtenu les premières distinctions, elle la croit enrichie des connaissances et des qualités qui lui permettent de se rendre utile dans quelque position qu'elle puisse se rencontrer », peut-on lire sur un diplôme en satin remis à Mlle Marie-Louise Valois, en 1862.

A cette date, il y a déjà huit ans que les Soeurs de la Congrégation donnent l'enseignement aux jeunes filles de Montréal, dans l'ancienne résidence du gouverneur général, appelée « Monklands », sur le flanc ouest du Mont-Royal.

Les Soeurs de la Congrégation rebaptiseront le domaine « Villa Maria » en fondant leur école en 1854, année qui coïncide avec la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception.

La Congrégation, reconnue depuis 1671 par le roi à titre de communauté séculière vouée à l'éducation des jeunes filles, répondait à des demandes pressantes des Montréalais pour l'ouverture d'un pensionnat de jeunes filles où l'enseignement serait donné en français et en anglais.

Encore aujourd'hui, l'enseignement se donne en anglais et en français à Villa Maria. Et comme autrefois, les jeunes filles portent un uniforme... alors que les religieuses n'en portent plus.

« A cette époque, nous étions en pleine campagne », nous dit Soeur Deslongchamps, responsable de l'organisation des fêtes du 125ème anniversaire.

Villa Maria, aujourd'hui cernée par le développement urbain, a tout de même con-

servé une quelque chose de campagnard et exceptionnel sur l'île de Montréal. Ses jardins, ses allées bordées d'arbres, son bassin rappelant un ancien lac, aujourd'hui disparu, ses bâtiments de ferme et même quelques pièces de terre labourée confèrent à ce domaine un cachet particulier.

Le corps principal du couvent fut construit vers 1796, pour le compte du juge J. Monk. L'architecte George Browne lui fit des additions vers 1844 au moment où la résidence accueillait le gouverneur général sous le régime de l'Union. Durant la seconde moitié du XIXème siècle, les Soeurs de la Congrégation ajoutèrent des ailes et d'autres bâtiments au domaine, classé monument historique depuis 1976.

La résidence du gouverneur général nous est parvenue dans un excellent état, les Soeurs de la Congrégation ne l'ayant pas modifiée substantiellement durant toutes ces années.

En procurant aux jeunes filles une instruction plus avancée, les Soeurs de la Congrégation faisaient en sorte une oeuvre d'avant-garde dans la société québécoise du XIXème siècle, d'autant plus qu'elle ne se contentait pas d'initier les jeunes filles aux arts domestiques.

« Pour le temps, nous avions un programme d'études remarquable », dit Soeur Deslongchamps. Les élèves devaient suivre des cours de gymnastique, s'initier aux arts et aux sciences et occuper les heures de loisir à des choses utiles. C'est ainsi que l'herbier constitué par les élèves a été présenté et primé aux expositions de Chicago, en 1893, et de Paris, en 1900.

Les Dames de la Congrégation ont été les premières à mettre au point un programme supérieur d'enseignement et ont ouvert le premier collège classique pour jeunes filles, en 1908, devenu en 1926 le collège Marguerite-Bourgeoys, voisin de Villa Maria.

Le couvent Villa Maria n'a accueilli longtemps que des pensionnaires. Lorsque le quartier Notre-Dame-de-Grâce s'est développé, le couvent a commencé à donner l'enseignement à des élèves externes. Pensionnaires et externes se sont côtoyées jusqu'en 1965. Depuis, le couvent Villa Maria, reconnu comme

une institution privée, reçoit plus de 700 élèves, toutes externes, alors qu'autrefois, il n'y en avait jamais plus de 300.

Jusqu'à la fin de la première guerre mondiale, la Congrégation décernait elle-même un diplôme aux graduées. Celles-ci, même si leur diplôme n'était pas à proprement parler reconnu par une université, le recevaient avec grande fierté puisqu'on pouvait y lire: « que Mlle (...) a suivi le cours complet d'Étude de cette Institution, de manière à mériter la plus haute expression de sa satisfaction. A sa diligente application, à la connaissance pleine et parfaite qu'elle a prise des diverses branches de l'enseignement, à la confiance et au respect dont elle a entouré ses maîtresses, à la régularité constante de sa conduite, elle donne volontiers le témoignage le plus complet ».

Le programme des fêtes du 125ème anniversaire de Villa Maria, étalé sur plusieurs fins de semaine du mois de mai, s'anima particulièrement le samedi 26 mai, à l'occasion de la réunion des anciennes élèves.

Les anciennes élèves qui n'auraient pas encore reçu une invitation pour cette journée de retrouvailles sont priées d'entrer en communications avec le couvent Villa Maria.



Le couvent Villa Maria avec, au centre, la maison Monk, classée monument historique par le ministère des Affaires culturelles. (Photo Jacques Grenier)



Soeur Deslongchamps a reçu d'un descendant d'une ancienne élève un diplôme sur satin décerné en 1862. (Photo Jacques Grenier)



Les religieuses ont conservé en excellent état l'ancienne résidence du gouverneur général, sous le régime de l'Union. Le grand salon sert aujourd'hui de chapelle. (Photo Jacques Grenier)

## La neige fondue, il part à la recherche de trésors

MONTEBELLO (PC) — Toute sa vie, M. Ephrem Charlebois a été passionné et fasciné par les plantes. Cordonnier de son métier, il a toujours profité de tous ses moments libres pour aller dans les bois « jaser un brin avec les plantes, les écureuils et les lièvres ».

Maintenant qu'il approche 80 ans, son amour des plantes grandit encore, si c'est possible. Dans la grande cuisine de bois de sa maison plus que centenaire, M. Charlebois explique ses conversations avec ses amies, les plantes. « Parfois, j'arrête sur le bord de la route et je converse avec les brins d'herbe et les fleurs. Même les brindilles sont remplies de poésie ».

Poète, M. Charlebois l'est sans aucun doute, il est également savant, même s'il s'en défend. Dans son entourage, on dit qu'il connaît la Flore laurentienne par coeur. « Ce n'est pas tout à fait vrai », dit-il, ouvrant le livre du frère Marie-Victorin à la page exacte où sont décrites les spécifications de la « Comptonia Pererina ».

« A une certaine époque, je savais à quelles pages retrouver les descriptions des plantes, mais aujourd'hui, je n'y

arrive pas aussi bien ». Pourtant, il semble toujours aussi alerte, et il n'hésite pas longtemps avant de citer le nom latin et français des plantes.

Depuis 40 ans qu'il herborise, M. Charlebois a découvert des centaines de plantes dans la seule région de Montebello. Il y a quelques années, il a même fait don d'une collection de 1.200 espèces à l'Université de Sherbrooke. Aujourd'hui, il ne lui reste que 300 à 400 espèces entassées soigneusement dans des caisses.

« Je n'ai pas de méthode de travail, et lorsque je cherche une plante, je dois la chercher dans des caisses. Mais, ajoutait-il, je la trouve toujours ». Après avoir fait sécher les plantes dans un séchoir électrique, il les colle délicatement sur des cartons avec du ruban gommé.

Même après avoir donné la plus grande partie de sa collection à l'Université de Sherbrooke, M. Charlebois a continué de rechercher de nouvelles espèces. Au printemps, dès que le soleil commence à faire fondre la neige et que les premières plantes commencent à percer, il part à la recherche de ses trésors. Quand il n'est pas dans son jardin, où il cultive plus de

400 légumineuses et espèces florales différentes, il est dans les bois ou dans les champs. Souvent, des jeunes qui veulent apprendre l'accomplissement.

Plusieurs viennent même de très loin apprendre ce que M. Charlebois peut leur montrer. Celui-ci adore parler de ce qui fut la passion de sa vie. « Mais n'allez pas me faire passer pour un savant, car je n'ai aucun diplôme ».

L'hiver est long pour Ephrem Charlebois, et c'est toujours avec frénésie qu'il voit approcher le printemps. Le nez dans les catalogues, il fait des projets de jardinage et rêve de fleurs.

Il n'aime pas les jardins trop symétriques, et laisse pousser les fleurs de son jardin comme elle pousseraient si elles étaient dans les champs. L'automne venu, il profite encore des produits du jardin. « Cette année, nous avons mangé des tomates de notre jardin au début de février. C'est exceptionnel, mais lorsque nous n'avons plus de tomates fraîches, nous mangeons celles que ma femme a mises en conserve. C'est tellement meilleur ». Les herbes fines qu'ils font sécher viennent aussi mettre un peu de soleil dans leurs repas d'hiver.

## LE MONDE DES AFFAIRES



Choisir Air Canada, voilà qui s'appelle parler d'affaires!

On y va ensemble?

### Pour vos affaires au Canada

Au pays, Air Canada est la ligne aérienne qui compte le plus de départs vers des destinations canadiennes, et qui les relie le plus rapidement.

#### Vancouver

• 4 vols quotidiens dont, en soirée, le seul vol sans escale à être offert par une ligne aérienne, et à 8h 15 le matin. Le seul vol en gros porteur au départ de Montréal.

#### Calgary

• 5 vols quotidiens parmi lesquels l'unique vol sans escale offert par une ligne aérienne. Seule Air Canada offre un service en gros porteur à partir de Toronto, et une liaison aussi rapide.

#### Edmonton

• 5 vols quotidiens. Seule Air Canada offre un aussi grand choix de vols vers Edmonton, un service en gros porteur à partir de Toronto et une liaison aussi rapide.

#### Winnipeg

• 4 vols quotidiens dont 2 vols sans escale exclusif à Air Canada. C'est le service le plus fréquent et le plus rapide.

### Pour vos affaires aux États-Unis

Au pays, Air Canada est la ligne aérienne qui dessert le réseau le plus complet de destinations américaines, et celle qui compte le plus de départs.

#### Los Angeles

• 2 vols quotidiens en gros porteur L-1011 dont un service sans escale\* chaque samedi et chaque dimanche.

#### San Francisco

• vol quotidien\* le seul à vous transporter en gros porteur et à vous assurer une liaison aussi rapide. Le matin, c'est le premier vol à partir de Dorval pour San Francisco: départ à 7h 15, arrivée à 11h 05.

#### Chicago

• 3 vols quotidiens sans escale en Boeing 727, dont le vol de 8h, le premier en partance de Dorval pour Chicago.

Air Canada se rend également à New York, Cleveland, Dallas/Fort Worth, Houston, Miami et Tampa. De ces villes, un vaste réseau de correspondances vous ouvre les États-Unis... et tout un monde, pour vos affaires.

\* à compter du 29 avril

Renseignez-vous auprès de votre agent de voyage ou Air Canada, au 931-4411. Ils vous aideront à régler efficacement vos réservations et locations. N'hésitez pas à utiliser la carte enRoute pour régler rapidement certains frais du voyage.

On y va ensemble

# AIR CANADA

## VOYAGES

# TRAVELAIDE LTÉE

4454 St-Denis  
911 Beaubien est  
Centre Laval  
1010 Ste-Catherine o.

845-8225  
273-7755  
688-5310  
861-7272

Place Longueuil  
Plaza St-Hubert  
Peel - Ste-Catherine  
Centre Domaine

679-3777  
273-7755  
861-7277  
254-9969

Place Portobello  
Galeries Normandie  
Beloeil  
Laval-ouest

672-5353  
331-9971  
467-1171  
627-5151

LES TRIBUNAUX

■ Les frères Renaud: interdit de publier

Le juge Jean Longtin, de la Cour des sessions, s'est rendu à la requête de la défense, hier, en décrétant, dans le cadre de l'enquête préliminaire, une ordonnance de non-publication des faits impliquant les frères Michel et Pierre Renaud, âgés respectivement de 28 et 25 ans, accusés du meurtre de l'agent René Vallée.

Ce jeune agent, âgé de 28 ans et travaillant pour la Communauté urbaine de Montréal, avait été abattu à l'issue d'un vol à main armée, le 16 février dernier.

Les Renaud, qui sont défendus par Me Florent Bisson, sont accusés de leur être au premier degré dans cette affaire et leur enquête préliminaire devrait durer environ cinq jours.

Parmi les témoins susceptibles d'être appelés par le procureur de la Couronne, Me Ronald Schacter, on remarque notamment les sœurs Chauvin, Patricia, 23 ans, et Maude, 29 ans, qui, de leur côté, sont accusées de complicité après le fait dans ce meurtre et qui doivent subir un procès séparé au terme des prochaines assises.

Celles-ci accompagnaient Michel Renaud quand la police les a appréhendés à Porto Rico, une dizaine de jours après le crime. Quant à Pierre Renaud, c'est la police de San Diego qui l'avait capturé, avant que des policiers de la CUM n'aillent le cueillir sur place.

On se souviendra que, lors de cette fusillade, deux autres policiers de la CUM avaient également été blessés. L'un, Gary Smith, était le compagnon de l'agent Vallée tandis que l'autre, Réjean Bastien, avait été blessé à l'arrière d'une demeure de Ville Mont-Royal, scène du vol.

■ Prison à vie pour Claude Gingras

Un jeune homme de 22 ans, Claude Gingras, a été condamné à l'emprisonnement à vie, hier, après avoir reconnu sa culpabilité à une accusation de meurtre au deuxième degré, suite à la mort, le 18 décembre dernier, de M. Yves Richer, âgé de 26 ans et qui travaillait à la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal.

Gingras, qui subissait son procès devant un jury de la Cour supérieure, avait tout d'abord nié sa culpabilité mais hier, il se ravisa et plaide coupable. En rendant sa sentence, le juge Jacques Dugas s'est rangé du côté du jury, qui avait recommandé que l'accusé ne soit éligible à une libération conditionnelle que dans 10 ans.

Claude Gingras et son frère Daniel avaient été appréhendés, lors d'un raid de la police à Longueuil, peu après qu'on eut découvert le cadavre de M. Richer, dans une automobile stationnée près d'un centre sportif, à Saint-Léonard, quelques heures après sa mort.

Quant à Daniel Gingras, âgé de 24 ans, il attend son procès, tandis qu'un troisième individu, soupçonné d'avoir trempé dans cette affaire sordide, a été libéré au terme de l'enquête préliminaire.

■ Fausse publicité: décision vendredi

Le juge Gérard Deslandes, de la Cour supérieure, décidera vendredi s'il doit agréer une requête de deux grandes chaînes d'alimentation, Steinberg et Dominion, concernant un geste de la Couronne qu'elles qualifient d'illégal.

Steinberg et Dominion veulent en effet que la Cour supérieure force la Cour des sessions à rendre jugement sur les 26 accusations que le ministère public a retirées afin d'en porter de nouvelles relativement à de la publicité trompeuse.

Les deux entreprises soutiennent que c'était là un geste illégal et que la Couronne aurait dû se contenter d'une suspension des procédures. Mais la Couronne conteste cette allévation, soutenant qu'elle pouvait agir ainsi puisqu'aucun plaidoyer n'avait été enregistré, avant que la décision de retirer les accusations ne soit prise.

Outre Steinberg et Dominion, la chaîne IGA est aussi l'objet des 81 nouvelles accusations, portées par le ministère de la Consommation et des Corporations, pour usage de fausse publicité dans des quotidiens montréalais.

Les comparutions sont prévues pour le 9 mai.

■ Wells Fargo: un témoin raconte

Au procès de Gérard Gauthier, âgé de 31 ans, un troisième individu à être traduit devant les tribunaux pour le vol à la Wells Fargo, de Longueuil, commis en février 1978 et qui avait rapporté près d'un million et demi de dollars à ses auteurs, le seul témoin entendu hier fut Mme Victoria Martineau, l'épouse du gérant de l'entreprise.

Celle-ci a expliqué les circonstances de son enlèvement et de celui de ses enfants, ainsi que leur séquestration, le 17 février 1978.

Elle a dit avoir reconnu Gauthier depuis, par ses yeux au regard perçant. Répondant aux questions du procureur de la Couronne, Me Gabriel Lassonde, Mme Martineau a soutenu que c'est bien Gauthier, accompagné de deux autres individus, qui avait forcé sa porte ce jour-là, pour ensuite la menacer d'une arme, de même que son mari, quelques instants plus tard.

Elle-même et ses enfants ont été forcés de monter à l'arrière d'une camionnette et elle a cru que le véhicule les avait amenés à Dorval, où tous avaient passé la soirée.

Puis, le véhicule avait été déplacé pour être ensuite abandonné au Centre commercial Rockland. C'est là que Mme Martineau et ses enfants, bien que portant des menottes, avaient réussi à quitter la camionnette, pour aller demander du secours et prévenir la police.

En défense hier, le procureur de Gauthier, Me Jean Sirois, a entrepris le contre-interrogatoire du témoin, tout en tentant de trouver des failles dans sa déposition devant le juge Roger Vincent et les déclarations déjà faites à la police. Le procès se poursuit aujourd'hui.

■ Et si quelqu'un en vendait aux vôtres

André Campeau, 39 ans, et Edmond Lamontagne, 26 ans, ont été condamnés à des peines respectives de cinq ans et quatre ans de prison par le juge Maurice Rousseau, de la Cour des sessions.

Les deux prévenus s'étaient reconnus coupables à une kyrielle d'accusations portant sur le trafic d'une drogue d'usage contrôlé, soit le diéthylpropion, et également sur le trafic du haschisch et de la marijuana, le tout valant plus de \$50,000.

Le diéthylpropion, de faire remarquer le juge Rousseau, est une drogue dangereuse qui ne peut être prise que sur ordonnance d'un médecin et qui ne peut être répandue sur le marché sans contrôle de qualité et de quantité.

Après avoir noté que le diéthylpropion était un stimulant qui créait l'habitude et qu'il était le plus vendu sur le marché noir de Montréal, à cause de la facilité qu'ont les trafiquants à l'obtenir, le juge s'est directement adressé à l'un des accusés: « Quant à Campeau, père de trois enfants, je ne sais pas s'il apprécierait à sa juste valeur qu'un individu rôde autour de ses enfants, dans les écoles, pour les habituer à faire usage de ce poison qui a nom diéthylpropion; pourtant, c'est un peu ce qu'il fait quand il contribue à faire mettre sur le marché, en quantités considérables, des drogues aussi nocives. »

■ Coffrage Richelieu mis à l'amende

L'entreprise de construction Coffrage Richelieu Inc. a écopé d'amendes totalisant \$10,000, devant le juge Georges Sylvestre, siégeant à Joliette.

Selon les 50 chefs d'accusation portés contre la compagnie, dont 46 avaient trait à l'impôt fédéral et quatre à l'assurance-chômage, celle-ci aurait omis de remettre au trésor public une somme de \$4,840, soit les montants perçus à même les salaires de ses employés.

Coffrage Richelieu a 60 jours pour régler son amende, à défaut de quoi elle pourrait être l'objet de saisie.

— Bernard MORRIER

Porc et volaille: lueur d'espoir à l'horizon...

OTTAWA (d'après CP) — Des approvisionnements accrus de porc et de volaille pourraient atténuer l'impact du coût élevé du bœuf au cours des prochains mois, selon les économistes d'Agriculture Canada.

En guise de consolation pour les amateurs de steak et de hamburger, ils ajoutent qu'un grand nombre de vaches sont actuellement épargnées de l'abattage pour fins de reproduction, ce qui pourrait contribuer à diminuer le coût du bœuf d'ici quelques années.

Quant aux carnivores désirant modifier leur régime alimentaire, le ministère fait remarquer que le cheptel d'agneaux et de brebis, qui déclinait depuis plusieurs années, est finalement à la hausse. Au 1er janvier der-

nier, on comptait en effet 420,000 agneaux et brebis au Canada, une augmentation de 8% sur l'an dernier.

C'est au Nouveau-Brunswick, en Ontario et en Alberta que ce cheptel a surtout augmenté, de 20% pour les agneaux et de 5% pour les moutons. Mais la hausse demeure encore essentiellement axée sur le marché dit ethnique, pour Pâques.

Les abattages de bovins de boucherie pourraient diminuer de 12% à 15% cette année, et on prévoit une diminution du niveau d'approvisionnement de 10% à 15% en 1980.

Jusqu'à maintenant, la forte demande à la consommation semble être responsable de l'augmentation des prix du bœuf. Mais les économistes signalent que selon les modèles économiques antérieurs,

les prix courants sont plus élevés que ce que les consommateurs peuvent se permettre de payer, à long terme. Par contre, le déclin dans la production du bœuf contribue à soutenir ces prix.

Si l'abattage est en chute quasi libre, le cheptel bovin par contre est à peine réduit, le pays comptant 12,9 millions de têtes de bétail au début de l'année, une diminution de seulement 4% sur l'an dernier. Les abattages de génisses ont toutefois diminué de 20% en janvier et février comparativement à l'an dernier. Mais malgré cette baisse, le ministère fédéral ne prévoit aucune augmentation des troupeaux reproducteurs avant l'an prochain.

Quelques chiffres permettent de mieux apprécier l'ampleur de la hausse des prix du bœuf. Au début de 1978, un bouvillon A1 et A2 se vendait \$65-\$70 les 100 livres sur le marché canadien; fin mars, il se vendait \$80-\$85. Durant la même période, le bouvillon D5 augmentait de \$40 à \$60 les 100 lb.

Entre-temps, on prévoit que la production de porcs s'accroîtra de 12 à 14% cette année sur l'an dernier, et que les abattages dépasseront le niveau record de 10,2 millions de têtes atteint en 1971.

Les économistes d'Agriculture Canada estiment que pour le premier semestre de 1979, les ventes de porc augmentent de 15% à 20% sur l'an dernier, et que le prix moyen atteindra \$70 les 100 lb avant de glisser aux environs de \$58 à \$62 plus tard cette année, en raison surtout d'un accroissement de 10% dans les ventes.

Le «nouveau» Billy Carter

LONG BEACH, Calif. (Reuter) — Billy Carter, le turbulent frère du président des États-Unis, a arrêté de boire, cessé de fumer et se sent « si bien » qu'il en arrive presque à souhaiter d'attraper la grippe.

C'est ce qu'il a confié hier aux journalistes à la sortie d'une cure de six semaines dans une clinique de désintoxication de la Marine américaine à Long Beach.

Arborant une moustache, un peu amaigri, Billy Carter n'avait rien perdu de sa verve. « Je ne crois pas que mon abus de boisson ait embarrassé le président, en tout cas pas plus que certaines de ses décisions de politique étrangère n'ont pu m'embarrasser moi », a-t-il dit en réponse à une question.

« Ça me fait tout drôle de ne pas avoir de bouteille de



Le frère du président Carter avec sa nouvelle moustache. (Photolaser AP)

bière à la main. J'ai abandonné l'un de mes plus chers amis », a ajouté le frère cadet du président Carter, avant de préciser que sa cure lui avait coûté \$12,000 et qu'il la paierait de sa propre poche.

A la mi-mars, les éleveurs avaient envoyé 23% plus de porcs à l'abattage que l'an dernier, alors qu'aux États-Unis, la hausse n'était que de 2%. En conséquence, les expéditions canadiennes de porcs aux USA ont été assez volumineuses, favorisées en plus par la dévaluation de notre dollar.

Margaret amoureuse

LIMA (AFP) — Margaret Trudeau a annoncé hier qu'elle était « profondément amoureuse » du coureur automobile péruvien Jorge Koechlin von Stein, qu'elle a rencontré à Londres.

Interviewée par la revue de Lima « Oiga », la jeune épouse séparée du premier ministre canadien a souligné qu'elle était très heureuse.

« J'ai rencontré un homme de ma génération dépourvu de tout conformisme.

Margaret Trudeau, qui vient de passer 15 jours de vacances au Pérou avec Von Stein, a regagné New York, cependant que son nouveau cavalier servant, qui travaille en Grande-Bretagne, s'est rendu à Londres, où il doit disputer un grand prix de formule 3.

COMMENT OBTENIR CINQUANTE MILLE DOLLARS ET UN PETIT CADEAU POUR VOTRE MAISON DE LA PART D'UN PARFAIT ÉTRANGER

Un autre titre tape-à-l'oeil, direz-vous. Pourtant, c'est tout ce qu'il y a de plus sérieux. Ça peut vous arriver au cours d'une petite ballade durant un week end.

Puis, soudainement, vous vous verrez en train de décider de l'achat le plus important que vous n'avez jamais eu à faire jusque-là. S'il s'agit de votre première maison, vous aurez probablement besoin de plus d'argent qu'il ne vous aura été donné d'en voir et plus encore, du prêt le plus substantiel que vous n'avez eu à contracter.

Par contre, si vous échangez votre demeure actuelle pour une maison plus grande, vous serez sans doute assez étonné du prix qu'il vous faudra payer pour améliorer votre situation par les temps qui courent.

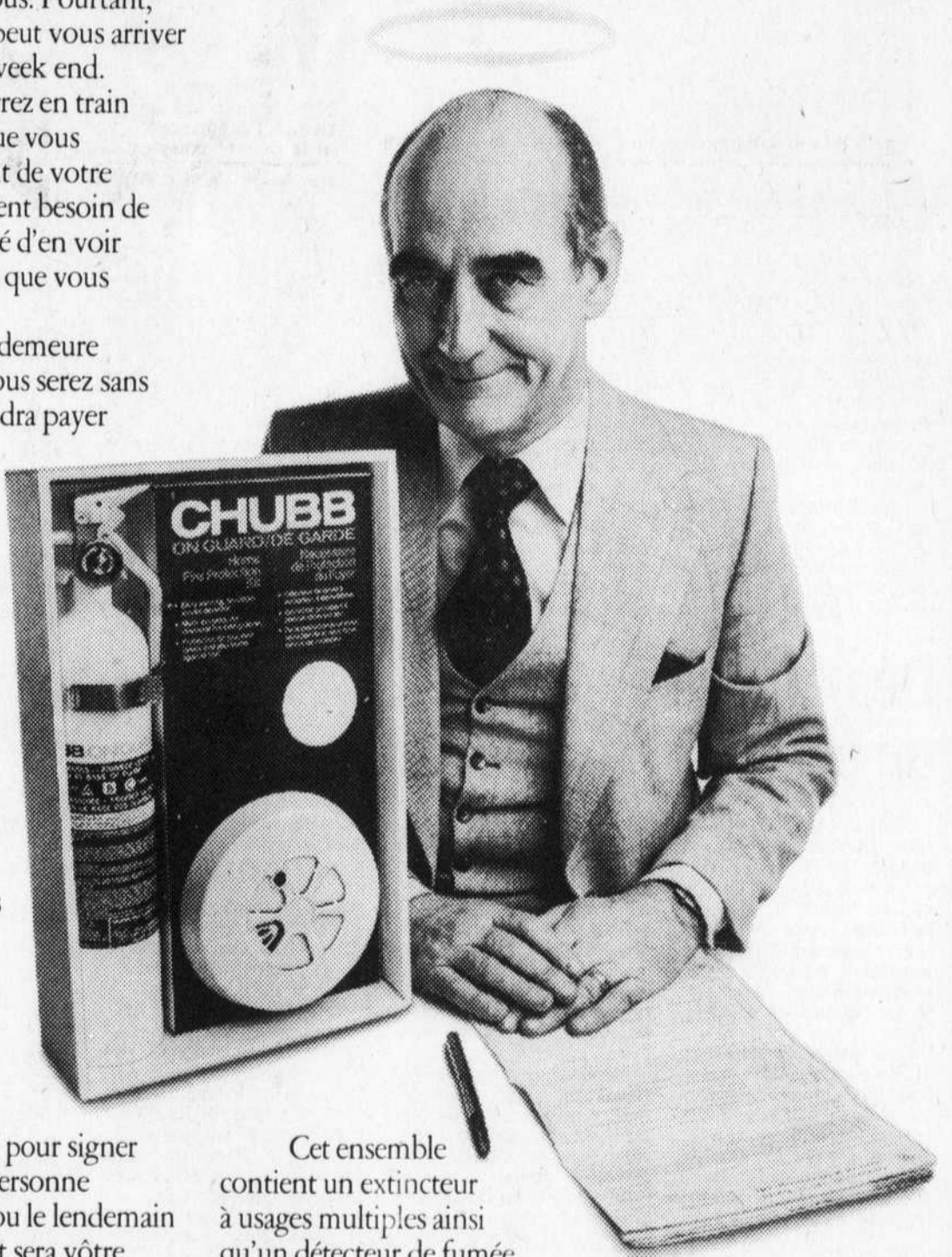
Peut-être songez-vous simplement à rénover ou à agrandir votre maison, il se peut encore là que vous trouviez la note difficile à digérer!

En d'autres mots, pour mener à bien vos projets, vous avez besoin d'une hypothèque. Une hypothèque de vingt, quarante, soixante; qui sait de combien de milliers de dollars.

Vous aimeriez en savoir davantage au sujet de cette annonce? Dans ce cas, donnez un coup de fil aux spécialistes des prêts hypothécaires du Trust Royal. La personne que vous aurez rejointe vous écoutera attentivement, vous demandera certains détails et ne s'étonnera même pas de la somme rondelette dont vous avez besoin. Vous n'aurez alors qu'à passer à la succursale du Trust Royal pour signer les papiers. Règle générale, cette même personne communiquera avec vous le jour même ou le lendemain pour vous dire que tout est réglé. L'argent sera votre. Vous serez heureux. Tout comme la personne à l'autre bout du fil qui vous annoncera la bonne nouvelle.

**Au sujet du petit cadeau...** Pour célébrer à sa façon le printemps, le Trust Royal offre à tous ses nouveaux détenteurs d'hypothèques, un petit cadeau pour pendre la crémaillère.

Dès que vous aurez obtenu l'argent de votre hypothèque, nos spécialistes en prêts hypothécaires (qui ne seront désormais plus des étrangers!) vous donneront avec plaisir un «nécessaire de protection du foyer de CHUBB».



Cet ensemble contient un extincteur à usages multiples ainsi qu'un détecteur de fumée ultra-sensible. Nous souhaitons, bien sûr, que vous n'avez jamais à vous en servir mais, mieux vaut prévenir que guérir...

Mais ce qui importe pour le moment, c'est la question d'une nouvelle hypothèque ou de l'achat d'une nouvelle maison.

Appelez-nous tout simplement ou venez discuter avec nos experts en hypothèques ou avec l'un de nos agents immobiliers du Trust Royal.

Nous sommes faits pour nous entendre.



LES HYPOTHÈQUES DU TRUST ROYAL

Bureaux à: Montréal\*, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Saguenay/Lac St-Jean et Rimouski \*17 bureaux pour mieux vous servir dans la région de Montréal. Pour renseignements appelez 876-7760

Pour votre enfant  
**BASE DE PLEIN AIR ST-JOVITE**  
OUVERTE TOUTE L'ANNEE

**camp d'été**

**GARÇONS ET FILLES**  
DE 6 À 12 ANS  
ET DE 13 À 16 ANS

**NOS MONITEURS ASSURENT**  
initiation et spécialisation  
dans ces disciplines:

SKI NAUTIQUE	LES SÉJOURS
VOILE	1. du 25 juin au 15 juillet
CANOT	2. du 15 juillet au 4 août
DESCENTE DE RIVIÈRE	3. du 4 août au 24 août
NATAJON	LES FRAIS
EQUITATION	\$30.00 par enfant à l'ins-
ESCALADE	cription (non rembours-
TIR À L'ARC	able)
CYCLO-TOURISME	+ 110.00 par enfant par
CAMPING	semaine pour la pension.
TENNIS	— literie fournie
ORIENTATION	— lavage du linge chaque
HEBERTISME	semaine
ECOLOGIE	— Transport aller-retour
VOLLEY-BALL	Montréal/St-Jovite
BADMINTON	— aucuns frais supplé-
TENNIS SUR TABLE	mentaires
ARTISANAT	
THÉÂTRE	

**INFORMATIONS: Dépliants sur demande**  
Montréal (514) 389-7616 (J.F. Ozoux)  
St-Jovite (819) 425-2461  
425-3556 (Daniel Cordier)  
C.P. 515, St-Jovite J0T 2H0

Les séjours se déroulent dans la sécurité, l'hygiène, la gaieté, et la bonne humeur, avec un encadrement de 1 responsable pour 5 enfants. En plus d'une connaissance sportive les activités développent: joie de vivre au grand air, débrouillardise, camaraderie, civisme, santé et initiative. Logement en chambre de 4 - repas équilibrés et copieux. En nous confiant votre enfant nous vous assurons qu'il vous reviendra en forme et enrichi de nouvelles expériences.

ACCREDITÉ PAR L'ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC.

# Israël poursuit ses représailles contre les bases fedayine au Liban



Pour fuir l'avance des troupes du nouveau régime cambodgien soutenues par l'armée vietnamienne, des milliers de partisans de Pol Pot continuent de se réfugier en Thaïlande. La plupart sont des adolescents armés de fusils chinois. (Photolaser AP)

BEYROUTH (d'après Reuter et AFP) — Pour la deuxième journée consécutive, les canonnières israéliennes sont intervenues hier soir contre des camps palestiniens au Liban.

Selon l'agence de presse palestinienne Wafa, les vedettes israéliennes ont ouvert le feu pendant une heure contre des positions de fedayine, qui ont riposté. Elle ne fait pas état de victimes. Des habitants du Sud-Liban précisent pour leur part que les Israéliens ont bombardé des camps palestiniens situés à proximité du port de Tyr.

La veille, la marine israélienne avait bombardé un camp d'entraînement du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) de M. Georges Habache près de Tripoli, faisant trois morts et une dizaine de blessés.

Ces raids ont suivi l'opération menée dimanche avant l'aube par des fedayine à Nahariya, dans le nord d'Israël. Quatre Israéliens avaient été tués ainsi que deux membres du commando palestinien. Deux autres fedayine avaient été capturés.

Par ailleurs, on rapporte de diverses sources que des duels d'artillerie opposaient dans la soirée au Sud-Liban les forces palestino-progressistes retranchées à Nabatieh et les forces chrétiennes à Marjayoun.

L'armée israélienne « fera tout en son pouvoir pour assurer la sécurité des habitants du pays et châtier les agresseurs », a indiqué le ministre de la défense, M. Ezer Weizman, à l'occasion des obsèques du policier tué à Nahariya. Pour sa part, le premier ministre M. Menahem Bégin, qui assistait aux obsèques des trois autres victimes israéliennes, un père et ses deux fillettes, a déclaré qu'« il n'existe pas d'absolution pour les meurtriers d'enfants ». « Le sang retombera sur la tête de tous ceux qui portent une main criminelle sur un enfant d'Israël », a-t-il ajouté.

La presse israélienne, qui abonde en détails sur la tragédie, indique cependant que la cadette de la famille semble avoir péri étouffée par sa mère, qui essayait d'empêcher la fillette de trahir sa présence par ses cris de frayeur. L'aînée aurait eu, selon les journaux, le crâne fracassé par une pierre ou par un coup de crosse. La plupart des éditeurs israéliens ont exigé des réactions d'une extrême vigueur.

De son côté, le gouvernement américain a condamné hier le raid palestinien de Nahariya, et exprime son désaccord avec les représailles déclenchées par les autorités de Jérusalem contre une base du FPLP au Nord-Liban.

Le porte-parole du département d'Etat, M. Hodding Carter, a qualifié de « barbare » l'attaque du commando palestinien, et noté en référence aux représailles israéliennes que la prise d'otage « avait déclenché un autre cycle de violence qui ne peut que nuire à la cause de la paix et retarder la conclusion d'un règlement global du conflit au Moyen-Orient ».

M. Hodding Carter a par ailleurs réitéré l'opposition des États-Unis à la création de tout nouveau point de peuplement israélien en territoire occupé. Il n'a toutefois fait état d'aucune réaction officielle à la décision du gouvernement Bégin de légaliser deux colonies juives fondées par le parti religieux Gouch Emounim, au sud de Naplouse. Le porte-parole a simplement précisé que l'administration américaine avait entamé un examen

de la situation. C'est la première fois que le cabinet israélien approuve la création de points de peuplement juifs depuis la signature du traité de paix israélo-égyptien le mois dernier.

Au Liban-Sud, comme on s'y attendait, le chef des milices chrétiennes, le « commandant rebelle » Saad Haddad, tente d'étendre son contrôle dans la région frontalière d'Israël, en s'emparant de villages adossés à son « micro-État » du « Liban libre ».

Après un ultimatum resté sans réponse adressé aux habitants d'Ibl el Saki, cette localité — où se trouve le siège des casques bleus norvégiens de la FINUL — a été soumise hier durant plusieurs heures à un bombardement par artillerie lourde. Les forces du commandant Haddad continuent

d'autre part à imposer un blocus partiel du quartier général de la FINUL situé à Nakoura, sur la côte méditerranéenne.

À Beyrouth, où la population est encore sous le coup des bombardements syriens, dimanche, du secteur chrétien de Badaro-Ain Remmaneh, l'atmosphère a été alourdie par plusieurs incidents, notamment le mitraillage de deux automobiles dont six des onze occupants ont été tués, et les autres blessés.

Ces mitraillages constitueraient, selon des informations non confirmées, la riposte au « massacre », commis le même jour à Jbeil (40 km au nord de Beyrouth) par des partisans de l'ancien chef de l'Etat libanais Soleiman Frangé, de onze personnes appartenant aux Kataëb (phalanges chrétiennes).

## Le Caire et Ryad rompent les relations diplomatiques

LONDRES (Reuter) — Après Koweït, la veille, Ryad a rompu hier avec Le Caire, qui a répliqué avec une mesure similaire.

Il ne semble pourtant pas que l'initiative de Ryad, conforme aux décisions d'isolement de l'Égypte prises le mois dernier à la conférence du Bagdad, affecte les relations économiques entre les deux pays, contrairement à celle de Koweït. Depuis le conflit israélo-arabe de 1973, l'Arabie séoudite est le principal bailleur de fonds de l'Égypte. Depuis cinq ans, elle lui aurait fourni une aide évaluée à trois milliards de dollars.

La conférence de Bagdad avait recommandé la cessation de toute aide économique arabe à l'Égypte, qui a déjà été suspendue de divers organismes économiques interara-

bes. Mais l'Arabie avait fait savoir qu'elle ne ferait rien de nature à nuire au peuple égyptien.

La décision séoudienne a été prise lors d'une réunion du cabinet présidée par le prince Abdallah, deuxième dans la ligne de succession au trône. Le ministre de l'Information, M. Mohamed Abdo Yamani, a précisé qu'elle résultait de la volonté de l'Égypte de nouer des relations « normales » avec l'ennemi sioniste, et ce « sans la moindre considération à l'égard de l'aspiration des Arabes à une paix juste et globale ».

« Le royaume a pris cette décision, mais souhaite que les causes qui l'ont dictée disparaissent et que les relations entre les deux pays frères, liés par la même destinée et les mêmes desseins, redeviennent normales », a-t-il précisé.

Pour sa part, M. Moustafa Khalil, premier ministre égyptien, a exprimé l'espoir que la rupture entre Le Caire, d'une part, Koweït et Ryad, d'autre, « n'affecterait en rien les relations fraternelles liant le peuple d'Égypte à ses frères du Koweït et de l'Arabie séoudite ».

Le mois dernier, l'Égypte et la Jordanie avaient rappelé leurs ambassadeurs respectifs, cessant de fait leurs relations diplomatiques. Avec la Syrie, la Libye, le Sud-Yémen, l'Irak et l'Algérie, l'Égypte n'entretient plus de relations depuis décembre 1977, la rupture avec ces pays étant intervenue juste après la visite du président Sadate à Jérusalem.

En annonçant la rupture avec le Koweït dimanche, le président Sadate a déclaré s'attendre à d'autres initiatives de ce genre, dans le sillage

des décisions prises à Bagdad. « Nous sommes prêts à y faire face. Nous ne sommes pas prêts à permettre à de tels nains de déterminer le destin de l'Égypte », avait-il dit. Il avait laissé entendre que le Koweït avait agi sous la pression irako-syrienne. Pour sa part, le Soudan, seul pays, avec Oman, à avoir soutenu fermement jusqu'à présent l'Égypte, a dénoncé hier les pressions de l'Irak, qu'il a accusé notamment de ne pas honorer ses engagements pétroliers. Le président Gaafar Nimeiri a, en représailles, fermé le centre commercial irakien à Khartoum, suspendu les vols des Iraqi Airways vers le Soudan et rappelé stagiaires et étudiants soudanais de Bagdad.

## Manque de politique sociale dans les territoires occupés

GENÈVE (Reuter) — L'absence de politique sociale économique israélienne pour les territoires occupés menace gravement l'avenir de ces régions, indique l'Organisation internationale du travail (OIT), composée de deux responsables français.

Une mission de l'OIT, composée de deux responsables français, MM. Claude Rossillon et Jean-Paul Arles et dirigée par M. Nicolas Valticos, directeur général adjoint de l'OIT, a étudié la situation des travailleurs arabes dans les territoires occupés au cours d'un voyage de deux semaines au début de l'année pour examiner si leur situation était conforme aux principes de l'OIT.

Cette mission « considère comme très préoccupante la situation de l'emploi dans les

territoires occupés et insiste sur la nécessité d'une politique sociale et d'une politique d'investissement adaptées aux besoins particuliers de la population ».

La mission se déclare toutefois satisfaite de la décision israélienne d'affecter aux territoires occupés, comme le recommandait l'OIT l'année dernière, les impôts sur le revenu payés par les Arabes travaillant en Israël. Elle suggère cependant que l'argent soit utilisé à verser des indemnités de sécurité sociale plutôt qu'au financement de projets de développement.

La mission de l'OIT recommande de nouvelles mesures pour lutter contre la main-d'œuvre clandestine à laquelle ont recours des employeurs israéliens.

Un quart des travailleurs

occupés et insiste sur la nécessité d'une politique sociale et d'une politique d'investissement adaptées aux besoins particuliers de la population ».

Les autorités israéliennes surveillent étroitement les organisations syndicales dans les territoires occupés et entravent leurs activités quand elles considèrent qu'elles prennent un aspect politique.

« La mission a insisté pour que les autorités n'interviennent pas dans des activités des syndicats destinées à protéger les intérêts de leurs membres et recommande que le sort de ceux qui font l'objet de mesures répressives soit rapidement examiné afin qu'il n'y ait pas de confusion avec l'exercice légitime de l'activité syndicale ».

## 18 morts par suite des attaques kurdes en Irak

BEYROUTH (AFP) — Dix-huit soldats irakiens ont été tués en avril dans le Kurdistan irakien, au cours d'attaques menées contre des positions militaires par des « peshmergas » kurdes, a affirmé hier un responsable des « Forces communes Kurdes » (FCK), M. Hiwa, de passage à Beyrouth.

Les soldats irakiens ont été tués, les 3 et 8 avril, au cours d'attentats contre un poste de l'armée irakienne, dans la région d'Azada, et contre un convoi militaire près de la

ville de Qalaat Daza, a précisé M. Hiwa à l'AFP.

Le responsable des FCK a par ailleurs déclaré que certains villages kurdes près de la frontière irako-iranienne se trouvent actuellement sous leur contrôle et que les FCK disposent toujours au nord de l'Irak, « de camps d'entraînement et de positions militaires ».

« Les forces communes kurdes, a-t-il indiqué, ont été créées à l'issue d'un accord intervenu entre l'Union nationale kurdistani (de Jalal Tala-

bani) et du « Parti démocratique kurde-comité préparatoire » (du Dr Mahmoud Osmane), issue d'une scission du parti de Moustafa Barzani.

M. Hiwa a affirmé que les FCK entretenaient de bonnes relations avec le Parti communiste irakien (PCI), depuis que « celui-ci fait l'objet d'une répression de la part des autorités irakiennes ». Il a dit que près de 500 hommes du PCI sont passés en Iran, à travers le Kurdistan, « fuyant la répression des autorités de Bagdad ».

## Démarches auprès de la RDA pour un écrivain harcelé par la police

BERLIN (AFP) — Des écrivains d'Allemagne fédérale et plusieurs de leurs collègues expulsés de RDA sont intervenus hier auprès des autorités de Berlin-Est pour que soit levée l'assignation à résidence frappant le contestataire est-allemand Robert Havemann, 68 ans, apprend-on à Berlin-Ouest.

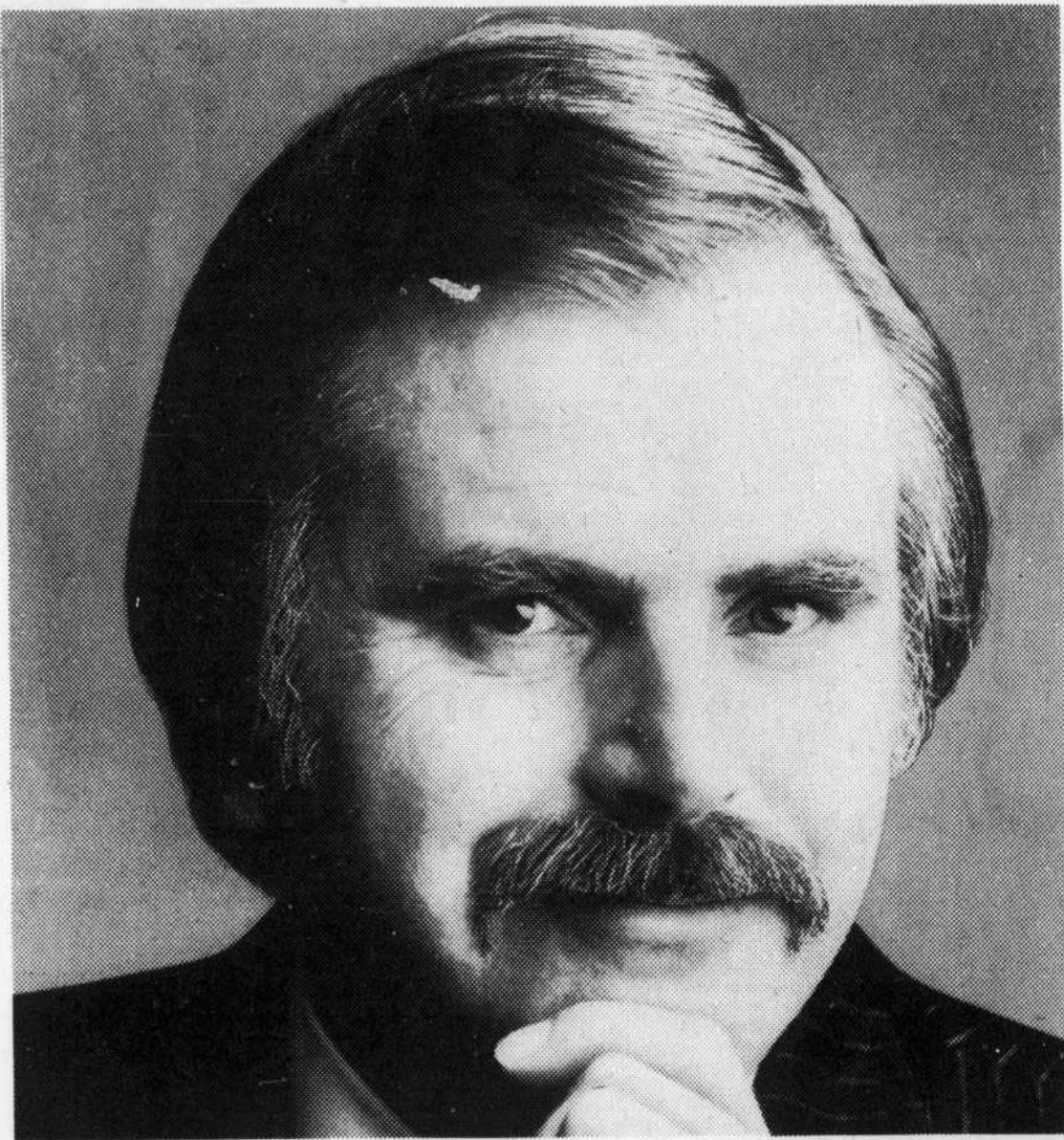
Cette mesure a été infligée à M. Havemann, ancien professeur de biochimie, il y a deux ans et demi, à la suite de ses critiques contre le régime. D'après des informations de bonne source, la police a établi depuis une dizaine de jours un véritable « blocus »

autour de la maison du contestataire. Seules l'épouse et la fille de M. Havemann peuvent avoir de rares contacts avec des voisins. Toujours selon la même source, une perquisition a été opérée et une information a été ouverte par le parquet pour infraction aux réglementations sur les devises et aux prescriptions douanières.

Un appel en faveur de M. Havemann a été conjointement adressé au gouvernement est-allemand par l'écrivain Henrich Boell. Prix Nobel de littérature, par le syndicaliste Heinz Brandt, par Guenter Grass, Rudi

Dutschke, ancien chef de l'opposition extra-parlementaire, et par le professeur de théologie Hellmut Gollwitzer. Le chanteur-compositeur Wolf Biermann, la poétesse Sarah Kirsch et l'écrivain Juergen Fuchs, tous expulsés de RDA, ont joint leurs signatures.

Par ailleurs, 27 ex-ressortissants est-allemands bannis par les autorités de RDA, dont les écrivains et auteurs de chansons Sigmar Faust, Christian Kunert et Gerulf Pannach, ont plaidé la cause de M. Havemann dans une lettre adressée à M. Erich Honecker, chef de l'Etat et du PC est-allemands.



## Il n'y aura plus jamais de vice-président comme Richard.

Plus jamais. C'est ce que le président s'est juré à lui-même jeudi après-midi, quand Richard a bousillé son exposé pour un important nouveau client.

Ce n'est pas que Richard manque de talent. Non. L'ennui, c'est sa pause de midi, ou plutôt ce qu'il boit, trop souvent, pendant cette heure-là. Si bien que l'après-midi, il a souvent perdu de sa virtuosité du matin.

Richard joue avec sa santé. Et cette façon de faire à la mode d'autrefois est en train de

ruiner sa carrière. Etant donné la concurrence féroce et les enjeux énormes d'aujourd'hui, la plus indulgente des sociétés ne peut se permettre de garder longtemps un employé dont l'efficacité se termine à midi.

Si Richard est votre ami, il serait bon de lui rappeler le bien-fondé de la modération.

Ce n'est certes pas le type qui attend son tour à la vice-présidence qui va le conseiller.



**VIENT DE PARAÎTRE**

AUX ÉDITIONS DU **BORÉAL EXPRESS**

Bernard Genest  
**Massicotte et son temps**

Volume abondamment illustré  
248 pages

En vente dans toutes les librairies  
\$12.50

Boréal Express

Distribution: Diffusion Dimedia, 539 Lebeau, V. Saint-Laurent H4N 1S2

# Controverse sur la participation électorale en Rhodésie

SALISBURY (AFP) — L'évêque Abel Muzorewa apparaît nettement le vainqueur des élections générales rhodésiennes après le dépouillement d'une partie des bulletins de vote hier, tandis que le gouvernement tente de se justifier dans la controverse qui a éclaté concernant le pourcentage de participation supérieur à cent pour cent dans deux des huit provinces.

Les opérations de dépouillement ont commencé dans 54 centres où, entourées de strictes mesures de sécurité, les urnes ont été rassemblées. Des journalistes et observateurs qui ont été autorisés à visiter certains de ces centres ont constaté une large majorité de bulletins en faveur de l'évêque Muzorewa, président du Conseil national africain unifié (UANC). Les résultats devraient être annoncés demain, ouvrant la voie à la formation début juin du premier gouvernement biracial à majorité noire.

Devant la controverse sur la question des pourcentages de participation, un communiqué officiel a tenté hier d'expliquer pourquoi, dans les provinces du Mashonaland ouest et centre, 100,78 et 108 pour cent d'électeurs potentiels ont voté.

Le communiqué donne quatre raisons pour ces étonnantes pourcentages: 1) les estimations du nombre d'électeurs potentiels par province sont soumis à une marge d'erreur en raison des migrations internes au cours des dix dernières années, 2) d'importants déplacements de population des zones rurales vers les villes « pour chercher à se protéger du harcèlement des communistes terroristes » ont eu lieu, 3) des électeurs se sont déplacés d'une province à l'autre pour pouvoir voter sans risquer d'être identifiés, 4) il y a des migrations saisonnières de travailleurs dans les industries du tabac et du coton.

Le communiqué souligne que les estimations par province n'ont été faites que pour déterminer le nombre de sièges alloués à chaque province, et que seul le pourcentage national doit être pris en considération. Il qualifie « non seulement d'inexacte, mais de trompeuse et inutile », toute tentative de calculer la participation sur une base provinciale.

63,9 pour cent des 2,9 millions d'électeurs potentiels ont pris part au vote. Le gouvernement a été embarrassé par cette polémique, qui a semé le doute dans les esprits sur la participation réelle aux élections, même si un nombre plus important d'électeurs potentiels continue de donner une participation majoritaire.

Par ailleurs, le représentant à Lusaka, Zambie, du Conseil national africain unifié (UANC) de l'évêque Abel Muzorewa a été tué par balles vendredi dernier, a annoncé hier, à Salisbury, un porte-parole de l'UANC.

Le porte-parole a déclaré que le représentant de l'UANC, dont il n'a donné que le nom de famille, M. Hove, a été tué par une rafale de pistolet-mitrailleur alors qu'il quittait son bureau pour rentrer à son domicile.

Selon le porte-parole, la police zambienne a refusé d'ouvrir une enquête et personne n'a été autorisé à assister aux funérailles de M. Hove. Lusaka est le quartier-général de M. Joshua Nkomo, coleader du Front patriotique qui

dirige la guérilla contre le gouvernement de transition de Salisbury dont fait partie l'évêque Muzorewa.

De leur côté, les deux leaders nationalistes Robert Mugabe et Joshua Nkomo ont lancé hier un avertissement aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne, déclarant que s'ils reconnaissent la nouvelle

administration de Salisbury et annuleraient les sanctions, ils « traiteraient avec l'ennemi ».

M. Nkomo, au cours d'une interview à la radio nationale sud-africaine, a ajouté qu'il « n'y a pas eu d'élections en Rhodésie ». « Les fractions noires qui se sont unies aux fractions blanches permettent seulement à M. Smith de

maintenir la politique de domination des blancs. L'armée est contrôlée par les blancs, la police également. Les services civils sont blancs à 99,9 pour cent. La justice est blanche ».

Répondant à une question sur les « atrocités » commises par la guérilla, M. Mugabe a déclaré « qui sont les assassins? moi ou M. Smith? Quand nous avons commencé cette guerre, nous savions que ce serait une longue lutte ».

Ces réactions font suite à la prise de position du ministre sud-africain des Affaires étrangères, M. Pik Botha, qui a déclaré dimanche soir que Pretoria reconnaît la nouvelle administration de Salisbury.

## Idi Amin aurait quitté l'Irak pour une destination inconnue

KAMPALA (Reuter) — Le président Idi Amin a séjourné quarante-huit heures à Bagdad la semaine dernière mais a quitté l'Irak pour une destination inconnue, indiquant hier dans les milieux diplomatiques arabes de Nairobi.

De source diplomatique, on avait indiqué antérieurement que la famille du dictateur déchu se serait réfugiée il y a environ un mois en Irak. Tandis que les spéculations sur les allées et venues du maréchal-président se poursuivent, une délégation ougandaise est arrivée hier à Nairobi pour discuter de l'aide kényane à la reconstruction du pays.

La réouverture des communications entre les deux pays, et la reprise des échanges commerciaux seront probablement à l'ordre du jour, ainsi que l'extradition de certains fonctionnaires du régime, réfugiés au Kenya à l'arrivée de la force ougandaise.

M. Otema Alimadi, le nouveau ministre ougandais des Affaires étrangères, qui conduit la délégation de Kampala, a souligné à son arrivée la dépendance de l'Ouganda à l'égard du Kenya et l'impor-

tour de Jinja, centre industriel de l'est, capturé sans opposition dimanche.

Une deuxième colonne se dirige vers la base aérienne de Nakasongola, dans le centre du pays, et une troisième, qui assure l'essentiel du contrôle de l'ouest du pays progresse sur la route située à l'est du lac Albert.

Le gouvernement suédois a annoncé jeudi l'octroi d'une aide de 700.000 dollars à l'Ouganda, cette assistance sera utilisée par la Croix-Rouge suédoise pour fournir des médicaments, des vivres, des tentes, et des couvertures.

Sur le terrain, les forces ougandaises continuent leur lente progression sur la route menant de Kampala à la frontière kényane, vitale pour les importations de vivres et de carburant. De source militaire, on indique que les forces de Kampala affermissent leurs positions au-

tour de Jinja, centre industriel de l'est, capturé sans opposition dimanche.

Une deuxième colonne se dirige vers la base aérienne de Nakasongola, dans le centre du pays, et une troisième, qui assure l'essentiel du contrôle de l'ouest du pays progresse sur la route située à l'est du lac Albert.

Le gouvernement suédois a annoncé jeudi l'octroi d'une aide de 700.000 dollars à l'Ouganda, cette assistance sera utilisée par la Croix-Rouge suédoise pour fournir des médicaments, des vivres, des tentes, et des couvertures.

Sur le terrain, les forces ougandaises continuent leur lente progression sur la route menant de Kampala à la frontière kényane, vitale pour les importations de vivres et de carburant. De source militaire, on indique que les forces de Kampala affermissent leurs positions au-

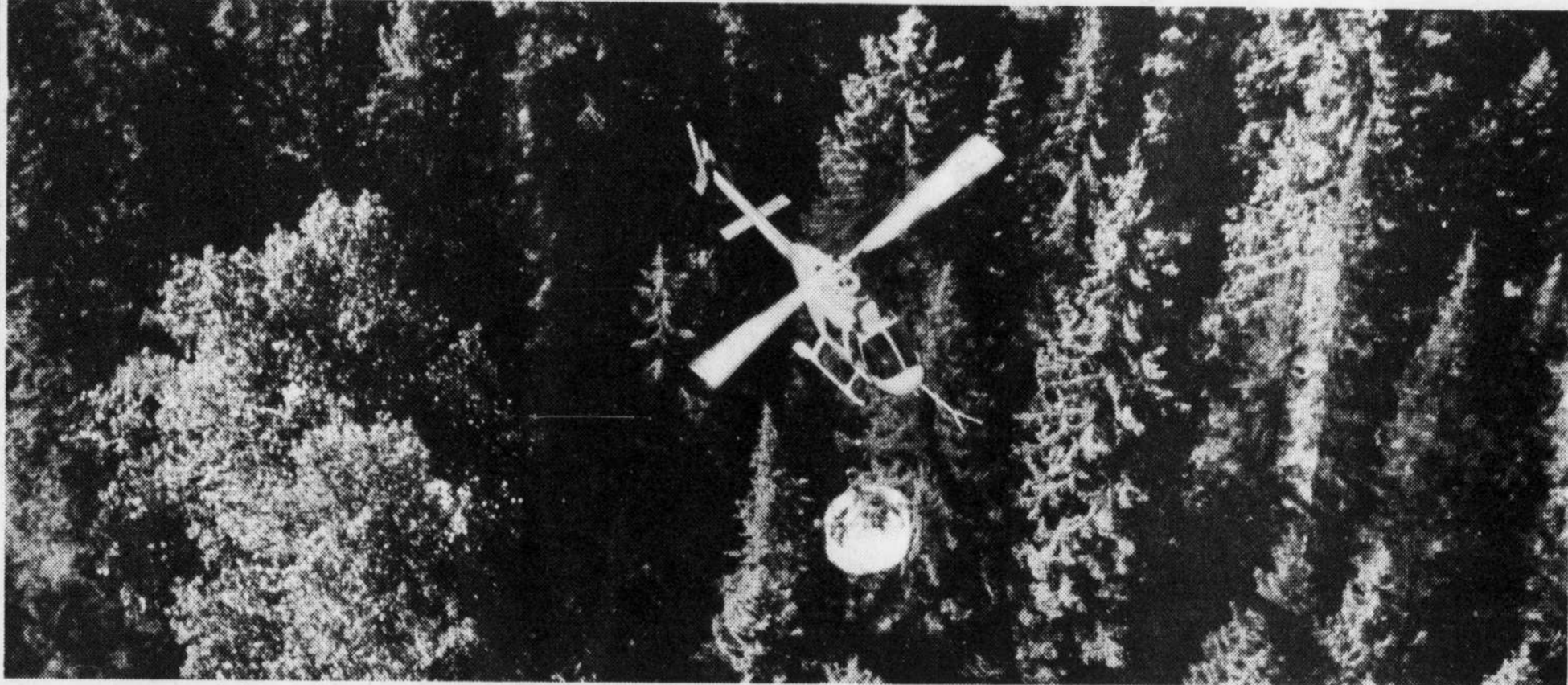
## Les réfugiés du Hai Hong ont tous trouvé un asile

KUALA LUMPUR (AFP) — Un dernier groupe de 76 réfugiés vietnamiens, qui se trouvaient à bord du Hai Hong depuis la fin de l'année dernière, ont quitté le bateau hier pour se rendre aux Etats-Unis. Le groupe a pris l'avion pour Hong Kong, d'où il se dirigera vers les Etats-Unis.

Le départ de ces 13 familles marque la fin de l'aventure du Hai Hong, qui a commencé le 9 novembre dernier quand environ 2.500 Vietnamiens sont arrivés à bord du cargo à Port Klang, non loin de Kuala Lumpur. Le bateau était ancré depuis dans le port. Les autres réfugiés vietnamiens du Hai Hong ont trouvé refuge aux Etats-Unis, en France, en Nouvelle-Zélande, en Belgique, en Australie et au Canada.

À Hong Kong, le propriétaire et le capitaine du bateau de pêche Ha Lung, arrivé le 21 avril dernier à Hong Kong, avec 571 Vietnamiens à bord, alors qu'il ne peut transporter que 30 personnes, ont été inculpés hier par un tribunal de Hong Kong.

Le propriétaire Koon-Chiu, 44 ans, et le capitaine Leung Choi-Lam, 49 ans, sont accusés d'avoir fait entrer le navire au port alors que l'autorisation avait été refusée. Les autorités de Hong Kong ont autorisé les réfugiés à descendre à terre après avoir constaté que le bateau était surpeuplé et que les conditions sanitaires étaient insuffisantes.



A partir de cet hélicoptère, on utilise un sécateur de conception ingénieuse pour cueillir les meilleurs cônes du sommet des arbres. Les graines de ces cônes devraient donner des arbres supérieurs, assurant ainsi les récoltes futures et les emplois de la prochaine génération.

## Saviez-vous que vous êtes propriétaire?

Plus de 90% des forêts canadiennes sont du domaine public, donc vous appartenez. A part les impôts, les entreprises forestières paient aux gouvernements chaque pied cube de bois qu'elles tirent des forêts et versent un loyer pour les terres qu'elles administrent. Une partie de cet argent va au reboisement. Les sommes affectées sont-elles suffisantes? Au Canada, un emploi sur dix dépend de la forêt.

Les forêts canadiennes continuent de produire plus de bois que nous n'en utilisons. Mais l'écart entre production et consommation rétrécit à mesure que nous nous rapprochons de ce qu'on appelle la coupe annuelle permise.

Selon les prévisions, la demande mondiale de produits à base de pâtes et papiers doublera au cours d'une génération. Si le Canada réussit à combler une partie de cette demande, nous aurons créé des emplois et augmenté nos exportations. Pour ce faire, il faudrait que nous puissions compter sur la pérennité de la récolte forestière et le maintien des coûts à un niveau raisonnable. Nous devons aussi augmenter notre production: c'est pourquoi les programmes d'aménagement forestier ont été accélérés dans tout le pays.

Tout le bois coupé sur les terres publiques est soigneusement mesuré et les entreprises forestières paient chaque pied cube de bois qu'elles

utilisent. En outre, elles versent un loyer pour l'exploitation des terres publiques. Elles partagent aussi, avec les provinces, les frais encourus pour la protection contre les incendies, les insectes et les maladies.

Le soin que nous portons aux forêts est gage de nombreux emplois. Il faut, selon le cas, éclaircir la forêt ou la régénérer. Après la récolte, il faut parfois travailler le sol pour créer une bonne couche de semis. Des centaines de millions de jeunes pousses doivent être mises en terre tous les ans. Pour assurer la production future, près d'un million d'acres doivent, chaque année, recevoir ces soins particuliers.

L'an dernier, l'industrie forestière a versé aux gouvernements près d'un milliard de dollars en impôts, loyers et redevances, et ses employés ont payé un autre milliard en impôts. Une partie de ces sommes est employée à la conservation de notre précieuse richesse

naturelle. Les ministères des terres et forêts et l'industrie forestière elle-même commencent à se demander si cet investissement suffira à assurer une production de bois adéquate. Aussi s'intéresse-t-on de plus en plus à la sylviculture pour assurer une production supérieure, tant en quantité qu'en qualité.

Nos produits forestiers nous rapportent plus que toute autre exportation et assurent un emploi sur dix au Canada.

Pour avoir de plus amples renseignements, demandez la nouvelle publication "CROISSANCE" au Service des communications, Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers, 2300 édifice Sun Life, Montréal, Québec, H3B 2X9.

L'industrie des pâtes et papiers du Canada

Montrez-vous!



2<sup>e</sup> Salon International de la publicité

Place Bonaventure, Montréal les 25, 26, 27 avril 1979 de 11h à 21h.

- Améliorez vos campagnes publicitaires
- Augmentez votre chiffre d'affaires
- Utilisez les ressources de la publicité

### Rencontrez les spécialistes de la publicité

Agences de publicité, média, fabricants de papier et de matériel graphique, imprimeurs, graphistes, studios de techniques photographiques, producteurs de messages pour la radio et la télévision, services gouvernementaux, associations professionnelles, compagnies d'articles promotionnels, fournisseurs d'audio-visuel.

- Concours CLIO de New York
- Festival du film publicitaire de Cannes
- Premier Festival international de l'affiche publicitaire
- Conférences, ateliers

Réservé aux professionnels de la publicité, chefs d'entreprise, commerçants et hommes d'affaires.

Inscription (à l'entrée): \$2 pour la durée du Salon  
Parrainé par le Publicité-Club de Montréal.

# Bolivie: des militaires prêts à céder le pouvoir aux civils

LA PAZ — "Nous voulions refaire l'image des forces armées qui, après 14 années de régime militaire, étaient totalement discréditées auprès de l'opinion publique. Les gens ne voyaient plus l'armée que comme une force chargée d'étouffer toute activité politique, ce qui n'avait pas manqué de créer de très fortes résistances contre cette institution." Dans son bureau du ministère du Plan, le colonel Gary Prado, considéré comme un des éléments les plus progressistes du gouvernement actuel, nous explique les raisons du dernier coup d'Etat qui, en novembre dernier, a porté le général David Padilla à la tête d'une nouvelle junte militaire, après plusieurs mois de confusion marqués notamment par des élections truquées.

Le ministre du Plan, qui, à une autre époque, faisait partie du commando chargé de lutter contre la guérilla et qui fit prisonnier Che Guevara, estime qu'en six mois de présence au pouvoir la junte a réussi à regagner la confiance du peuple et même celle des partis politiques qui « ne nous attaquent plus systématiquement comme par le passé. » Il est tout à fait vrai que l'atmosphère a changé en Bolivie depuis le départ du général Hugo Banzer qui, de 1971 à 1978, avait supprimé toute vie politique et syndicale dans le pays, expulsé les dirigeants syndicaux et même les hommes politiques les plus modérés comme l'ancien Président de la République Victor Paz Estenssoro, fait occuper les mines par la troupe et réprimer durement les manifesta-

par  
**Bertrand de la Grange**  
collaboration spéciale

tions de mécontentement du monde rural (70% de la population), qui était pourtant son plus fidèle soutien. Dans une première étape, « nous avons rétabli les droits syndicaux », ajoute le colonel Gary Prado qui rappelle les circonstances du retour des exilés politiques à la suite des pressions exercées sur le général Banzer, en janvier 1978, par plus de deux mille grévistes de la faim installés dans les églises, dans tout le pays. L'occupation militaire des églises avait provoqué des protestations dans le monde entier et le général Banzer avait dû finalement céder devant la détermination des grévistes de la faim. Ces événements, ainsi que la division de plus en plus évidente des forces armées (dès juin 1974, rappelle le colonel Gary Prado, « j'avais manifesté, avec un groupe de jeunes officiers, notre position en signant dans la presse un texte demandant le retour des militaires dans les casernes ») et les exigences répétées du Président Carter sur le respect des droits de l'homme conduisaient le général Banzer à annoncer la tenue d'élections pour le 9 juillet 1978.

La suite des événements allait montrer que les militaires n'avaient pas du tout l'intention de quitter le pouvoir. La mise en avant, comme can-

didat officiel, du ministre de l'Intérieur, le général Juan Pereda, et sa victoire frauduleuse aux élections, au détriment du candidat de la gauche, Hernan Siles Zuazo, allaient cependant avoir des conséquences imprévisibles pour le général Banzer. Ce dernier, qui avait l'intention de rester commandant en chef des forces armées et de conserver la réalité du pouvoir, allait tout perdre du jour au lendemain à la suite de la « trahison » de son dauphin, le général Pereda.

Dans un premier temps, le nouveau Président, élu avec 50% des voix, reconnaissait qu'il y avait eu fraude et acceptait le principe de l'annulation des élections. Cette bonne volonté faisait cependant vite place à une attitude plus traditionnelle dans la vie politique bolivienne. Puisque les élections n'étaient pas bonnes, le général Pereda décidait de prendre le pouvoir par les armes et menaçait de bombarder La Paz si le général Banzer ne lui remettait pas la Présidence. Apparemment lâché de toutes parts, l'ancien homme fort de Bolivie, qui avait étouffé des dizaines de complots au cours de ses sept années de pouvoir, allait donner sa démission, en pleurant, à la télévision. Dans un dernier sursaut de fierté, il préfé-

rait remettre le pouvoir à un triumvirat militaire qui, quatre-vingt-dix minutes plus tard, le transférait au général Pereda. La confusion la plus totale qui entoura et suivit ces événements ne permit pas au nouveau Président de faire ses preuves. L'hostilité déclarée des Etats-Unis, le refus des organisations politiques et syndicales de reconnaître un régime gouvernement de fait et le mécontentement d'une grande partie des forces armées ne pouvaient qu'entraîner la chute du général Pereda et son départ pour un exil doré aux Etats-Unis.

Les forces politiques se montrèrent par contre beaucoup mieux disposées à l'égard du nouveau gouvernement de fait du général Padilla qui annonça immédiatement son intention de remettre le pouvoir aux civils le plus rapidement possible et d'organiser des élections le 1er juillet 1979. S'agissait-il de refaire le même scénario? On pouvait facilement le penser. Mais il semble que la junte militaire ait réussi à se gagner la confiance des secteurs politiques les plus méfiants, et même du chef syndicaliste Juan Lechin qui nous déclarait récemment: « au cours des derniers mois, les militaires au pouvoir ont adopté une attitude démocratique qui nous laisse beaucoup d'espoir pour les prochaines élections ». De la part du plus farouche adversaire des Forces armées, cette déclaration prouve bien que le climat a changé en Bolivie.

La tâche de ces militaires nouvelle manière, dans un pays qui a connu quelque 60 présidents et plus de 180 gouvernements en 154 ans d'indépendance, n'est pas facile et les rumeurs de coups d'Etat font encore partie de la vie quotidienne des Boliviens. La dernière en date, à la fin du mois de mars, a été suffisamment prise au sérieux pour que le général Padilla ait cru bon de lancer, à la radio, un avertissement solennel à « ceux qui veulent empêcher le déroulement normal des prochaines élections ». Cette mise en garde visait au premier chef le général Banzer, qui venait de lancer son propre parti — camoufflage? —, l'Action démocratique nationaliste (A.D.N.), et recrute dans certains secteurs réactionnaires de l'armée et des milieux d'affaires qui ont abondamment profité du régime antérieur (contrats avancés, corruption, contrebande...) et craignent des représailles.

L'éventualité d'une candidature du général Banzer à la Présidence de la République n'est pas prise très au sérieux par les milieux politiques de La Paz qui se demandent plutôt, à propos de ce dernier: organisera-t-il son coup d'Etat avant ou après les élections?

Les nostalgiques du « golpe » risquent cependant cette fois-ci d'avoir à faire à forte partie, d'autant plus que les pressions extérieures, américaines bien sûr, sont déjà évidentes sur deux plans: menace de jeter sur le marché des stocks d'étain qui feraient

baïsser les cours de la principale source de devises de la Bolivie et menace de ne pas soutenir La Paz dans sa tentative de récupérer un accès à la mer, perdu au cours de la guerre du Pacifique contre le Chili, en 1879. Sur ce dernier point, les Boliviens sont très sensibles au moment où des manifestations de grande ampleur et une propagande quotidienne leur rappellent le centenaire d'une défaite à laquelle ils attribuent volontiers toutes leurs difficultés économiques.

La junte militaire ne cache cependant pas son inquiétude devant la division des forces politiques. 57 partis politiques se sont inscrits pour les élections du 1er juillet et les querelles sont incessantes au sein des partis issus du Mouvement révolutionnaire national (MNR) qui, dans les années 50, avait porté au pouvoir Victor Paz Estenssoro, puis Hernan Siles Zuazo. Les deux hommes ont maintenant chacun leur parti et se présentent tous les deux aux élections, le premier pour le MNR, Historique et l'autre pour le MNR de gauche. Quant à la « branche ouvrière » du MNR, dirigée par le syndicaliste Juan Lechin, elle a aussi son propre parti depuis 1964, le Parti révolutionnaire de la gauche nationaliste (PRIN) et pourrait présenter son propre candidat. Craignant que la division des partis politiques ne permette pas de dégager une tendance majoritaire aux élections et ne favorise ainsi l'intervention de nouveaux militaires convaincus du manque de maturité des civils pour gouverner, la junte au pouvoir a fait part de son désir de voir se former un gouvernement d'union nationale qui, entend-on souvent dire, pourrait être dirigé par Victor Paz Estenssoro, pourtant âgé de 71 ans. La participation des militaires démocrates à la direction du pays dit-on également, pourrait être aussi une garantie de stabilité. « Nous sommes un petit pays, affirme le colonel Gary Prado, et il faut utiliser toutes les compétences disponibles, y compris celles des militaires ».

## Le brûlot de l'accès à la mer

PARIS (AFP) — Entre le Chili et la Bolivie, le terrain est miné et risqué de le demeurer, au propre et au figuré, tant que le gouvernement de la Paz n'aura pas obtenu du général Augusto Pinochet l'accès à la mer auquel la Bolivie aspire depuis près de cent ans.

Le commandant de la seconde division de l'armée bolivienne vient en effet d'affirmer que l'armée chilienne, non contente « de se livrer à des provocations contre les troupes boliviennes, avait posé des mines en divers points de la frontière. »

L'anecdote, peu grave en elle-même, prouve une fois de plus que rien ne s'est amélioré entre ces deux pays sud-américains depuis qu'ils ont rompu leurs relations diplomatiques le 17 mars 1978. Ainsi s'était terminée la période de dégel qui, dès février 1975, avait rapproché pendant trois ans les deux pays qui venaient de traverser une crise de treize années. Pendant cette accalmie, la Bolivie, pays sans littoral, avait tenté d'obtenir — sans succès — que le Chili lui concède enfin, dans les meilleures conditions, un débouché sur l'Océan Pacifique.

Comme souvent dans cette partie du continent latino-américain, tout a commencé au siècle dernier par la « Guerre du nitrate » déclarée en 1879 au Chili par la Bolivie et le Pérou. Guerre qu'ils avaient déclarée au Chili pour s'opposer à la pénétration de celui-ci, par compagnies anglo-chiliennes interposées, dans les provinces d'Antofagasta et de Taracapa. Cette région côtière est située dans le nord du Chili où se trouvent encore de fabuleux dépôts de nitrate et l'un des plus importants gisements de cuivre du monde. Leur défaite fit perdre à la Bolivie et au Pérou ces deux provinces.

Depuis, la Bolivie n'a pas cessé de revendiquer un passage vers l'océan. Elle n'a obtenu jusqu'à présent que l'acceptation par le Chili, en 1913, de laisser construire un chemin de fer reliant Brica et la Paz une route entre cette capitale et le port d'Antofagasta. Il faudra attendre 1975 pour voir se concrétiser une proposition chilienne exprimée par le président Pinochet lors d'une « rencontre impromptue » à Brasilia avec le président de Bolivie.

Le gouvernement chilien se disait prêt à concéder à la Bolivie un « corridor » de trois mille kilomètres carrés en échange d'une superficie égale dans la sierra de Lipex connue pour sa richesse en minéraux. C'était déshabiller Paul pour habiller Pierre car ce

corridor allait se trouver dans une partie de la province jadis prise au Pérou. Celui-ci devait être obligatoirement consulté, en vertu d'un traité datant de 1929 prévoyant que le Chili ne pouvait céder tout ou partie de ces territoires sans l'accord préalable. Lima donna son accord, à condition qu'une zone internationale commune aux trois pays fut créée dans les environs de la ville d'Arica, jadis péruvienne.

La fin de non recevoir opposée à la contre-proposition péruvienne par le Chili, sa volonté que le « corridor » dont il offrait la création à la Bolivie soit délimitée, sa décision d'augmenter de 60 pour cent les tarifs du chemin de fer chilo-bolivien ont été considérées à l'époque comme les principales causes de la rupture chilo-bolivienne survenue il y a deux ans et de l'impasse dans laquelle se trouve depuis les deux pays.

La Bolivie croit pouvoir compter sur l'appui d'au moins trois pays latino-américains: — l'Argentine, actuellement en conflit avec le Chili à propos de ses frontières sur le canal de Beagle et qui, ayant besoin en cette circonstance de compter tous ses amis a renforcé ses liens économiques et politiques avec La Paz; — le Venezuela dont le président, soucieux de la cohésion du pacte Andin, vient de réaffirmer qu'il aiderait la Bolivie à faire valoir ses droits.

— le Brésil qui, à la recherche, lui aussi, d'une sortie vers l'Océan Pacifique, pourrait profiter de tout « corridor » octroyé à la Bolivie et contribuer dans la région d'Arica, si tel était le choix final, à l'aménagement d'un port en association avec Lima et La Paz. Il y trouverait ainsi le second poumon qui manque tellement aux industries de Sao Paulo et de Santos, au bord de l'Atlantique sud, et dont les exportations doivent faire le tour du continent pour être acheminées vers l'Extrême-Orient ou l'Australie.

Ces possibilités d'intégration régionale autour d'un « corridor » peuvent expliquer pourquoi la Bolivie a profité de la réunion dans sa capitale de la commission économique latine pour évoquer ce thème.

Tous les pays andins en effet, — le Pérou, la Bolivie, l'Equateur, la Colombie — sont concernés par les implications que pourrait avoir un jour la création d'une zone de passage maritime au profit de la Bolivie. L'Argentine, le Venezuela et le Brésil le sont également. Et tous représentent au sein de la CEPAL un groupe de pression considérable.

## PROTÉGEZ LEUR VIE AVEC UN DÉTECTEUR DE FUMÉE



## PRÉVOYEZ L'IMPRÉVISIBLE AVEC WAWANESA.

Prévoir l'imprévisible, c'est placer un ou plusieurs détecteurs de fumée aux points stratégiques d'une demeure, c'est apprendre aux enfants "quoi faire" en cas d'incendie, c'est avoir à portée de main un extincteur, c'est faire tout pour éviter le pire... et limiter les dégâts... que l'on soit propriétaire ou locataire.

Prévoir l'imprévisible, c'est encore choisir une bonne assurance incendie à risques multiples... que vous soyez propriétaire d'une maison unifamiliale, d'un duplex ou d'un triplex, ou locataire. Et Wawanesa vous offre une bonne protection tout en vous permettant de réaliser des économies.

Avec Wawanesa, en cas d'incendie, vous êtes couvert pour votre maison et ses dépendances (garage, remises, etc.), ainsi que pour vos vêtements, meubles,

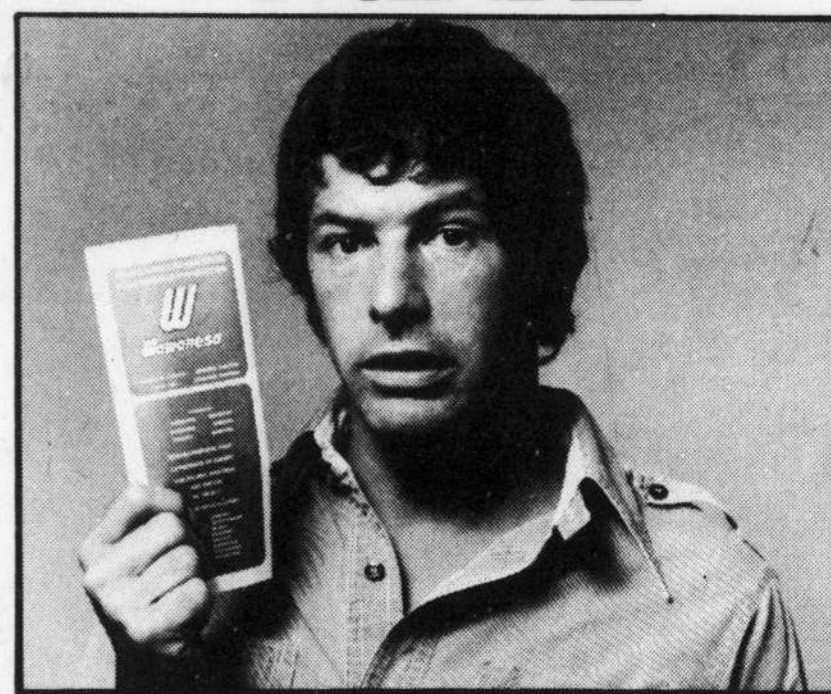
appareils électroménagers, bijoux et autres effets personnels. De plus, vous pouvez obtenir des frais de logement temporaire si vous êtes chassé de votre maison par l'incendie.

Responsabilité civile. Votre famille et vous-même êtes couverts en cas de blessures corporelles ou de dommages matériels causés à des tiers par des actes personnels involontaires.

Vol et vandalisme. Pertes subies en cas de cambriolage et de dommages matériels causés à votre maison et à son contenu. Vol avec effraction dans votre voiture.

Autres risques couverts. Dommages causés par la grêle, la foudre et le vent; la chute d'objets sur la maison, un avion ou encore un arbre et tout véhicule; une explosion, la fumée, l'eau provenant d'une rupture de

## PROTÉGEZ VOS BIENS AVEC UNE ASSURANCE-INCENDIE



réservoir à eau chaude, du système de chauffage ou de plomberie; le bris de glace accidentel ou par vandalisme ou lors d'une émeute.

Et avec Wawanesa, vous pouvez bénéficier de facilités de paiement qui vous permettent de vous assurer au maximum. Pas de grosse somme à verser d'un seul coup. Si vous le voulez, vous

versez un acompte et payez en plusieurs fois.

Sur simple coup de téléphone, un représentant de Wawanesa vous donnera tous les renseignements nécessaires. Il répondra à vos questions et fera un devis, le tout sans frais ni obligation de votre part. Et il y a 25 centres de service dans toute la province.

Sans obligations! Postez ce bon à l'adresse du centre de service Wawanesa le plus proche de chez vous. Notre représentant vous appellera pour vous donner le coût d'une assurance pour

propriétaire  locataire

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

**Wawanesa**

**MONTREAL**  
Bureau principal: 8585, boul. Décarie  
Téléphone: 342-2211

Ouvert du lundi au vendredi de 8h.30 à 22h. Le samedi de 9h. à 16h.

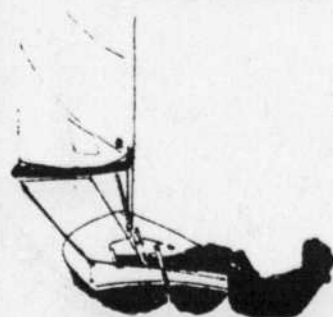
- 10548, Lajeunesse
- 5688, Verdun
- 3326 est, Ontario
- Centre d'achats Boulevard, Pié-IX et Jean-Talon
- 1228 est, Mont-Royal
- 6313 est, Sherbrooke
- 1280, Curé Labelle, Laval
- 1402, Chemin Chambly, Longueuil

Ouverts du lundi au vendredi de 9h. à 17h.

Rimouski  
Rouyn-Noranda  
Sept-Îles  
Sherbrooke  
Ste-Foy  
St-Jean  
Trois-Rivières  
Victoriaville

## Prends la barre!

- COURS DE CROISIÈRE
- INITIATION À LA VOILE
- INITIATION À LA RÉGATE



À seulement 20 minutes du centre-ville

LOCATION DE BATEAU  
CARTE DE MEMBRE  
**697-3267**

**ÉCOLE DE VOILE**  
**Stefan Marshall**



# Le tabac

## Les transnationales font la loi au détriment des pays en développement

par Marie-Agnès Thellier

Même si l'industrie du tabac est techniquement bouleversée par le succès des cigarettes « douces », la domination des sept conglomérats transnationaux du tabac fait que cette révolution dans le goût des consommateurs reste marginale: les règles de jeu sont imposées depuis le début du siècle par ces Sept « Grandes », au détriment surtout des pays en voie de développement producteurs à 55% du tabac en feuilles.

Une étude, publiée à l'automne dernier par le secrétariat de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et maintenant disponible en français, démontre les mécanismes de domination utilisés par ces conglomérats transnationaux du tabac (CTT) dans le « commercialisation et distribution du tabac ».

En 1976, les sept grandes

transnationales du tabac que sont British American Tobacco (BAT) Imperial Tobacco Company (ITC), Philip Morris, R.J. Reynolds, Gulf and Western, le groupe sud-africain Rupert-Rembrandt-Rothmans et American Brands, avaient un total de ventes de plus de \$32 milliards. Le pouvoir de ces principaux conglomérats vient de leur contrôle de la fabrication mondiale des cigarettes, qui représente les neuf dixièmes des produits du tabac.

Elles contrôlent non seulement 39% du marché mondial mais prennent une part de 17% détenus par les pays capitalistes à monopole étatique comme la France et l'Italie et de 33% contrôlés par les sociétés d'Etat des pays socialistes.

Selon le secrétaire général de la CNUCED, cette puissance doit être contrôlée, non seulement dans le cas du ta-

bac mais pour toutes les transnationales, par une politique efficace de réglementation générale. Car le problème est identique pour la plupart des 24 produits de base (à l'exception du pétrole).

« Un cadre global, équitable et dynamique de commercialisation et de distribution, assurant aux pays en développement un plus grand contrôle sur l'industrie, reste à créer », conclut l'étude de 150 pages.

Avant d'énumérer les pratiques des oligopoles du tabac, notons que les transnationales dominent le marché canadien par leurs filiales. Imperial Tobacco qui détient 42% du marché est une filiale de la société Imasco, un holding propriété à 50% de British American Tobacco (BAT), Rothmans of Pall Mall (Canada) qui contrôle 22% du marché est une filiale à part entière du groupe Rupert-Rothman tandis que MacDo-

onald Tobacco, longtemps le deuxième fabricant canadien après Imperial, tombé à 18%, est passé en 1974 sous le contrôle direct de la multinationale américaine R.J. Reynolds Industries. Enfin, arrivée au Canada dans la décennie 60 comme Rothmans, Benson and Hedges est une filiale de la compagnie américaine Philip Morris (11% du marché).

Les pratiques des conglomérats, en particulier dans les pays en voie de développement, ne peuvent donc laisser indifférents puisqu'une partie des opérations peu licites se joue à travers des échanges de capitaux entre filiales. Une enquête de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et des procédures légales entreprises alors ont permis d'éclaircir certaines pratiques douteuses des compagnies américaines et l'étude du secrétariat de la

CNUCED récapitule les comportements reprochés aux CTT.

Que reproche-t-on aux sept grandes sociétés du tabac qui contrôlent toutes les phases allant de la production à la transformation et à la distribution à l'échelle mondiale?

D'abord d'agir comme des oligopoles, avec un comportement caractérisé « par la démarcation des marchés, par des formes spécifiques de collusion, par une politique de prix imposés ou suggérés et par le transfert continu de capitaux d'un groupe national à un autre », estime le rapport.

L'industrie du tabac est l'une des plus concentrées au monde et les transnationales se sont partagé le marché. Dès 1902, un accord sur les zones d'influence conclu entre l'américaine American Tobacco Company et la britannique Imperial Tobacco Company donnait naissance à la



British American Tobacco Company, agent d'exportation exclusif d'ATC et d'ITC sur tous les marchés, excepté ceux des États-Unis et du Royaume-Uni, chasses-gardées respectives d'ATC et d'ITC. « Lorsque leur accord sur les zones d'influence est

officiellement arrivé à expiration en 1972, les deux sociétés ATC et ITC ont décidé, pour citer les paroles du PDG de BAT, « de s'arranger par tous les moyens légaux pour ne pas se faire concurrence en vendant des marques identiques sur le même marché », expli-

que l'étude. Selon l'étude, BAT et Imperial auraient encore des liens à travers des sociétés qu'elles contrôlent totalement ou en partie: Imasco au Canada, Molins, premier constructeur mondial de machines pour le

Suite à la page 14

## Les fabricants ont rendu le Québec improductif

par Marie-Agnès Thellier

Amoins de revirements spectaculaires, l'industrie québécoise des produits du tabac, qui donne des signes d'essoufflement, peut-être même de déclin, risque de perpétuer dans les années à venir son état d'infériorité et d'inefficacité.

Telle est la conclusion d'une étude sur les indices de productivité totale et sur d'autres indices de performance préparée à l'occasion d'une thèse sur les indices de productivité

totale présentée il y a un an par M. Raymond Hamelin à l'Université Laval.

LE DEVOIR aura l'occasion de présenter prochainement les résultats de cette recherche, maintenant traduite en anglais parce que les spécialistes de la productivité semblent être surtout Américains. Pour l'instant, seule l'application aux industries québécoises et ontariennes du tabac retiendra notre attention.

De 1961 à 1977, les cinq compagnies de cigarettes avaient neuf usines dans les deux provinces dont six au Québec. Une dixième avait été fermée en 1966 à Hamilton par MacDonald Tobacco.

Ce sont les compagnies Rothmans et Benson and Hedges qui, au début des années 60, sont venues un peu bousculer les positions acquises par MacDonald et par Imperial Tobacco. Après la construction de l'usine Ben-

son à Brampton en Ontario, le programme d'investissements mené par les deux compagnies était surtout concentré dans les usines ontariennes, où furent installées de nouvelles machines à fabriquer les cigarettes: Rothmans installait à Toronto la machinerie la plus moderne pour fabriquer les marques les plus populaires et l'usine de Québec restait avec les machines anciennes pour produire les marques les moins vendues. « Cette pratique de couplage » meilleures machines-meilleures marques « était d'ailleurs suivie par les autres concurrents », constate M. Hamelin.

L'ingénieur-économiste a démontré abondamment le manque de productivité du Québec par rapport à l'Ontario dans ce secteur. Il a calculé trois indices de productivité: main-d'oeuvre, capital et les deux combinés.

La productivité québécoise dépasse rarement les trois quarts de la productivité ontarienne.

« On peut noter l'apparence trompeuse que revêt le gain de l'efficacité de l'industrie québécoise si on l'assimile à la hausse de la productivité partielle de la main-d'oeuvre. En réalité, cette hausse s'est produite par le truchement de la substitution du capital au travail et, par conséquent, compte tenu de la hausse de productivité totale presque nulle qui en est résulté, n'est

nullement synonyme de progrès technique », remarque M. Hamelin.

« La valeur ajoutée par employé de même que le stock brut de capital par employé témoignaient déjà en 1961 d'une supériorité de la part des établissements ontariens sur ceux du Québec. En effet, la valeur ajoutée par employé était de 17% plus élevée pour les établissements

ontariens et le capital brut par employé de 46%. Cette supériorité s'avérait encore plus forte en 1971, les chiffres devenant respectivement 80.4% et 70% », précise l'ingénieur. Le « malaise dans la structure de production québécoise » est devenu réelle infériorité dans la décennie 70.

L'évolution de 1961 à 1971 est sidérante: la production n'augmente pas au Québec (et

double au moins en Ontario), la main-d'oeuvre totale baisse de 14.4% (augmente de 29.8 en Ontario), le stock brut de capital immobilier progresse de 35% (contre 47.8% en Ontario) et le stock brut de machinerie et outillage n'augmente que de 27.9% au Québec contre un phénoménal 196.7% en Ontario.

« Le fait pour l'industrie ontarienne d'avoir eu recours à

un équipement plus moderne s'est soldé en fin de compte par un niveau d'emploi plus élevé même s'il s'est produit une économie de main-d'oeuvre au tout début de l'introduction. » Entre 1961 et 1971, les emplois en usines et entrepôts baissaient de 1,089 au Québec et progressaient de 412 en Ontario tandis que les emplois en administration-

Suite à la page 14

### Un mode d'épargne supérieur

#### Les certificats de dépôt garanti du Trust Général

- Sécurité du capital et des intérêts
- Taux d'intérêt garanti
- Taux d'intérêt élevé
- Souplesse dans le paiement des intérêts
- Aucun coût

# 10 1/4%

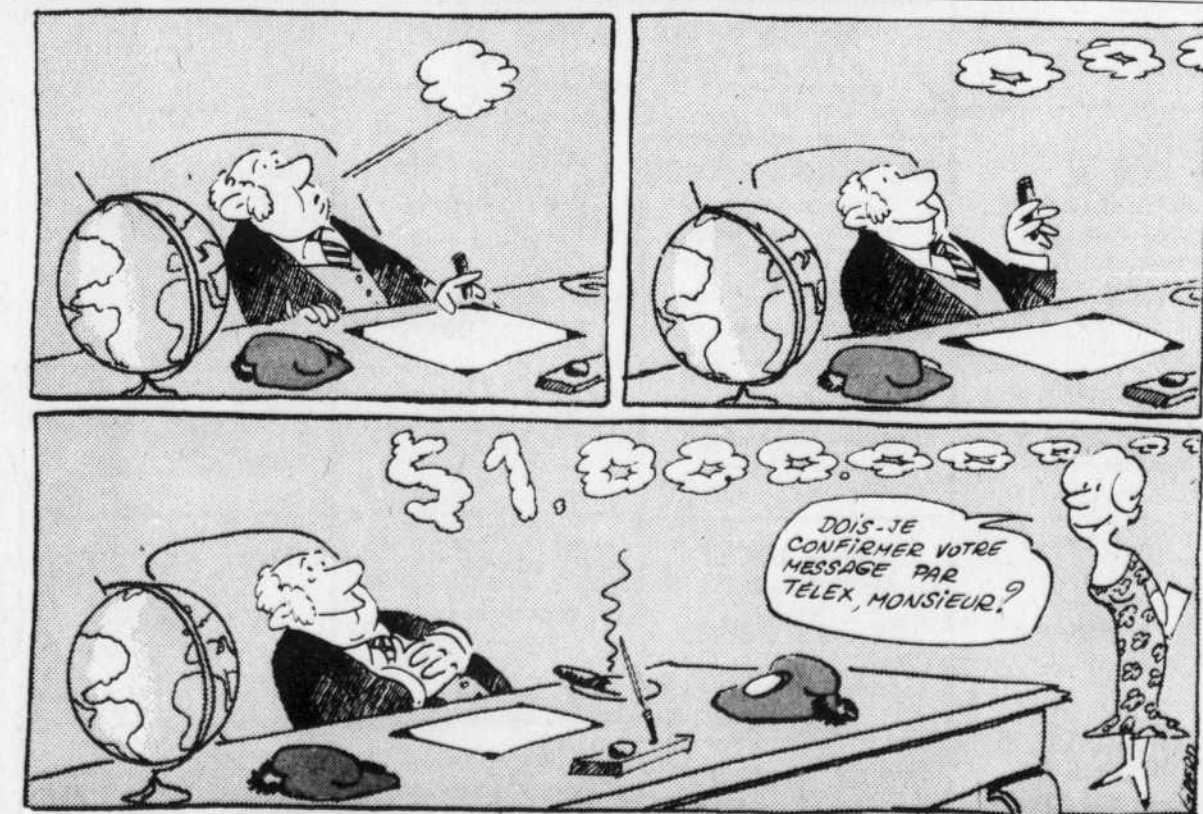
Intérêts versés annuellement. Période de 3 ans. Dépôt minimum \$500.

Autres certificats à autres taux pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans.

**TRUST GÉNÉRAL DU CANADA**

Demandez le poste 2000

Sept-Îles 968-1830    Rivière-du-Loup 862-7286    Montréal 866-9641  
 Chicoutimi 549-6490    Québec 688-0630    Outremont 739-3265  
 Alma 688-3391    Lévis 833-4450    Hull 771-3227  
 Rimouski 724-4106    Trois-Rivières 379-7230    Ottawa 238-4900



Téleglobe Canada peut faire parvenir outre-mer toutes vos communications (téléphone, télex, transmission de données)... Mais les signaux de fumée ne font pas partie de notre panoplie. **Téleglobe Canada met le monde à votre portée.**

**Teleglobe Canada**

La Peugeot 604 SL 1978

“\$ \_ \_ \_ \_ !!!”



### Une voiture aussi prestigieuse ne dévoile pas un tel rabais.

Passez nous voir. Vous verrez par vous-même combien nous avons réduit le prix de certains modèles 1978, tout en laissant tout le luxe de leur équipement:

- Moteur 6 cylindres à arbre à cames en tête
- Suspension aux 4 roues indépendantes
- Freins à disque assistés aux 4 roues
- Phares et codes à iode
- Contrôle intérieur de la hauteur du faisceau des phares
- Direction assistée à crémaillère
- Glace AV et AR motorisées à double commande AV et AR
- Glaces teintées
- Pneus Michelin radial

- Lunette AR chauffante
- Climatiseur 4 saisons avec soufflerie à 3 vitesses
- Montre électrique
- Sécurité «enfants» aux portes AR
- Radio AM-FM stéréo avec 4 haut-parleurs
- Accoudoirs de portes AV et AR
- Accoudoir central AR escamotable
- Sièges AV à dossiers inclinables en position couchette

On ne juge jamais mieux que par soi-même.

**PEUGEOT**

Tout modèle Peugeot offre une garantie d'un an, kilométrage illimité ainsi qu'une garantie de 36 mois contre les perforations dues à la corrosion.

**Roger Automobiles Ltée**  
4269 ouest, rue Ste-Catherine  
(514) 932-2925

**Biarritz Automobiles Ltée**  
10825, boul. Racette  
Montréal-Nord  
(514) 323-1900

**Auto Grand Tourisme Inc.**  
1740, boul. Labelle  
(514) 331-6554

**Renault Longueuil**  
465 ouest, boul. Curé-Poirier  
Longueuil  
(514) 677-6361

Vous pouvez aussi commander au Canada n'importe quelle Peugeot pour livraison outre-mer (161 pays).

# Les transnationales

Suite de la page 13

traitement des feuilles de tabac et Mardon Packaging International.

Les exemples ne manquent pas pour démontrer la concentration de l'industrie du tabac. Aux États-Unis, trois conglomérats (R.J. Reynolds, Philip Morris et une filiale de BAT, Brown and Williamson) contrôlent les trois quarts du marché des cigarettes.

L'industrie est encore plus concentrée au Royaume-Uni où trois sociétés, Imperial Gallaher et Carreras-Rothmans, représentent 96% de la production totale. L'étude précise que depuis 1961, le processus de concentration est encore accentué « en raison surtout des subventions croisées et de l'intervention massive de CTT dans le commerce de détail et la distribution ». Ce jeu des subventions croisées « consiste à prélever les profits accumulés en un

point pour acquérir le contrôle d'autres industries ». Le secrétariat de la CNUCED estime que « dans le cas des CTT, la centralisation pour la maximisation du profit et la concentration du capital est de règle. Ainsi, à un certain moment, les profits et l'accumulation de capital se renforcent mutuellement. »

Se diversifiant dans l'industrie, les mines, la banque, le transport, les communications ou l'agro-alimentaire, les grosses sociétés du Tabac ont parallèlement renforcé leur puissance « tabagique ». Quatre de ces conglomérats (BAT, Reynolds, Gulf and Western, Philip Morris) ont un chiffre d'affaires dépassant \$3 milliards, des bénéfices nets allant de \$200 à \$353 millions, un effectif de main-d'œuvre supérieur à 51,000 personnes et se classent parmi les cent plus grosses sociétés mondiales.

Aussi, « il n'y a guère de chances que d'autres produc-

teurs puissent pénétrer sur le marché mondial du tabac manufacturé. A supposer qu'ils y parviennent, ils seront très vulnérables aux tentatives d'annexion et n'auront qu'une liberté de manoeuvre très restreinte face au pouvoir des conglomérats — qui ont la capacité réelle et potentielle d'imposer des sanctions collectives sur le marché et qui disposent en outre de la technologie, des moyens financiers et des médias pour atteindre leur objectif essentiel: agrandir toujours leur part du marché », dit l'étude.

« La domination mondiale des conglomérats transnationaux du tabac et leur expansion ont été favorisées par le processus mondial d'accumulation du capital, par leurs liens avec les sociétés de financement, par la grande publicité et par la dynamique des subventions croisées », estime par ailleurs le secrétariat de la CNUCED.

Prenant l'exemple de l'Amérique latine, l'étude rappelle que les filiales des conglomérats y obtiennent plus facilement du financement que les sociétés autochtones. « On estime que 90% du total des investissements des CTT en Amérique latine ont été financés à l'aide de ponctions opérées sur les capitaux nationaux par l'intermédiaire des structures bancaires transnationales », poursuit le rapport. Epaulées par les sept grandes banques new-yorkaises et les quatre londoniennes, les CTT ont encore accès à toutes les institutions financières locales.

La CNUCED donne quelques chiffres sur les dépenses de publicité encourues lors du lancement d'une nouvelle marque de cigarettes (et elles se sont multipliées depuis dix ans). Reynolds a dépensé \$40 millions en six mois pour lancer « Real » et Philip Morris a

dépensé \$42 millions, soit 80% de ses bénéfices nets, pour vendre ses nouvelles « Merit ».

Ce ne sont pas les seules dépenses: « une autre caractéristique du marché mondial du tabac est la pratique des paiements illicites, qui s'élèvent à des millions de dollars », déclare l'étude. Une infime partie de l'iceberg a été mise à jour grâce aux investigations de la SEC. En cinq ans, Philip Morris aurait fait \$2.4 millions de versements contestables à ses filiales pour « graisser la patte » de politiciens surtout, mais aussi de transporteurs et autres commerçants.

Groupe de pression à la puissance considérable et aux arguments persuasifs (les taxes représentent 59% du prix d'une cigarette au Canada par exemple), les conglomérats du tabac ont un pouvoir démesuré dans les pays en voie de développement. Et la CNUCED s'inquiète de n'y voir aucune comptabilité publique rigoureuse des opérations des sociétés liées aux transnationales du tabac: « Les informations économiques importantes sont invariablement tenues secrètes, particulièrement en ce qui concerne le mode de tarification des transferts », remarque l'étude.

Et le consommateur dans ce brouillard? On lui vend des cigarettes de plus en plus légères. L'accoutumance au tabac fait qu'il s'agit en grande partie d'un marché captif, même si les goûts changent. S'occupant de plus en plus de trouver des succédanés du tabac, les grandes sociétés vendent des cigarettes contenant de moins en moins de tabac. En tous cas, pour les prochaines années, la bataille se joue autour des cigarettes à faible teneur en goudron, comme dans les années 50 autour de la cigarette à bout filtre. « Aujourd'hui, la bataille se livre sur un bien plus grande échelle impliquant des coûts de publicité d'un tout ordre de grandeur. Elle risque fort d'aboutir à une nouvelle réduction du nombre de membres de l'oligopole mondial », prévoit le secrétariat de la CNUCED.

Un nouveau concurrent cherche cependant à se placer dans la sphère de la distribution du tabac: la Mafia qui profite aux États-Unis des disparités de taxation entre États pour mener de vastes opérations de contrebande... New York y perd déjà \$130 millions par an et la Mafia ferait 3% de ses recettes dans le tabac, soit des ventes brutes de \$1.5 milliard: les transnationales font front contre elle.

# Les fabricants

Suite de la page 13

ventes augmentaient de 96 au Québec et de 51 en Ontario. Pourtant les usines d'Ontario réduisaient plus fortement la proportion d'employés d'usine que le Québec mais la main-d'œuvre totale progressait aussi.

Sans rejeter l'importance de l'amélioration des procédés de fabrication, des techniques de mise en marché, du produit et de l'emballage, M. Raymond Hamelin estime que le recours à la machinerie très rapide a été la principale source de progrès technique et d'accroissement de la productivité. Choisir l'Ontario pour ces nouvelles machines, en raison d'un plus vaste marché et de la proximité des sources d'approvisionnement a rendu du même coup l'industrie québécoise relativement impro-ductive.

Il sera intéressant de refaire au début des années 80 l'étude de M. Hamelin parce que la révolution des cigarettes douces change la physiologie de l'industrie du tabac. Cette révolution dans les habitudes d'achat bouleverse par exemple la répartition des parts de marché contrôlées par les quatre compagnies canadiennes, toutes filiales de transnationales du tabac.

Il semble par exemple que Imperial Tobacco y trouve l'occasion de retrouver sa place de leader alors qu'en 1975 la compagnie ne contrô-

lait plus que 37% du marché, contre 42% à nouveau maintenant. Imperial Tobacco explique cette reprise par le succès de ses cigarettes à faible teneur de goudron lancées en 1976-77, représentant maintenant 25% de ses ventes et 47% de ce marché des cigarettes douces.

Les résultats de l'industrie du tabac canadienne, qui devraient paraître prochainement, montrent une stagnation de la consommation. Selon les indications recueillies par LE DEVOIR, le total des ventes de détail serait passé de \$2.55 milliards en 1977 à \$2.64 milliards. Les ventes de cigarettes sur le marché intérieur semblaient baisser de 0.3%, passant en quantité de 61.8 milliards à 61.6 milliards mais il s'agit selon un informateur d'une aberration statistique cachant une progression d'environ 2%.

Toujours en quantité, les ventes de cigarettes ont baissé de 6% pour se chiffrer à 438 millions, celles du tabac à cigarette ont reculé de 10% et représentent 5,661 millions de kilos. Le tabac à pipe et le tabac à priser progressaient de 8 et 4% pour atteindre respectivement 1.3 millions de kilos et 570,000 kilos.

La récolte de tabac en feuilles en 1978 a été excellente, se montant à 265 millions de livres contre 230 en 1977. L'exportation a donc atteint un chiffre record, avec 105 millions de livres, à des prix plus élevés que jamais.

Pour les neuf mois se terminant le 31 décembre 1978, Im-

perial Tobacco avait vu ses ventes atteindre \$565 millions contre \$502 millions dans la même période de 1977. Cependant ses bénéfices nets diminuaient de 7% « à cause de l'inflation des coûts ». Aussi la compagnie annonçait-elle le 5 février dernier une augmentation de 85 cents par mille cigarettes, après un an de stabilité.

Si, pendant ces neuf mois, les ventes de cigarettes Imperial Tobacco progressaient de 9.6% contre 1.5% pour toute l'industrie, des compagnies comme MacDonald Tobacco doivent souffrir de la concurrence exacerbée dans le domaine des cigarettes douces.

**RAPIDE ET ÉCONOMIQUE**



**Avec le Canon NP 60**

la photocopie sur papier ordinaire entre dans une ère nouvelle. Suffisamment compact pour s'installer sur un bureau, le NP-60 a pourtant toutes les propriétés d'un appareil à grandes dimensions. Avec ce nouveau copieur de bureau sur papier ordinaire, de vastes horizons s'ouvrent à la photocopie en matière de qualité, de commodité et de rendement.

Pour plus d'information appelez Angie, poste 271, 342-5151 CIE CANADIENNE D'ÉQUIPEMENT DE BUREAU LTÉE., 5990 Côte de Liesse, MtL H4T 1V7






**TÉLÉ-CAPITALE LTÉE**

**DIVIDENDE NO. 27**

AVIS est par la présente donné qu'un dividende de 15 cents par action a été déclaré sur les actions ordinaires classe A. Ce dividende sera payable le 15 mai 1979 aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 7 mai 1979.

Jean DeBlois  
Secrétaire.



**CRÉDIT POPULAIRE Fedmon Inc.**

La Fédération de Montréal des Caisses Desjardins est heureuse d'annoncer le début des opérations de « CRÉDIT POPULAIRE Fedmon Inc. » dont les objectifs sont d'aider les caisses populaires dans le domaine du crédit-bail, du prêt commercial et industriel.

**Les personnes suivantes ont été nommées au conseil d'administration de CRÉDIT POPULAIRE Fedmon Inc.:**

Me Paul-Émile Blain, c.r. avocat  
Monsieur Jean Laurier, gérant  
Monsieur Robert Guerriero, c.a.  
Me Maurice Labelle, notaire  
Monsieur Bertrand Laforte, ingénieur  
Monsieur Serge Lamarche, gérant  
Monsieur Claude Lupien, représentant  
Monsieur Yvon Paquette, gérant  
Monsieur Alfred Reynolds, imprimeur

Par ailleurs, les personnes suivantes ont été nommées officiers de CRÉDIT POPULAIRE Fedmon Inc. Il s'agit de:


**Président du conseil**  
Me Paul-Émile Blain, c.r. avocat

**Vice-président du conseil**  
Monsieur Jean Laurier, gérant


**Président**  
Me Marcel Lizée, directeur général

**Vice-président et directeur général**  
Monsieur Pierre Barnès, c.g.a. directeur général adjoint


**Secrétaire**  
Me André Fortin, notaire, directeur général adjoint




Me Paul-Émile Blain, c.r.  
président du conseil




Jean Laurier  
vice-président du conseil



Me Marcel Lizée  
président



Pierre Barnès, c.g.a.  
vice-président et  
directeur général



Me André Fortin  
secrétaire

**Me Paul-Émile Blain, c.r.,** est président du conseil d'administration de CRÉDIT POPULAIRE Fedmon Inc. Me Blain est associé principal de l'étude Blain, Piché, Emery & Associés. Il est aussi président de la Caisse populaire St-Enfant-Jésus de Montréal et administrateur de la Fédération de Montréal des Caisses Desjardins.

**Monsieur Jean Laurier** remplit les fonctions de vice-président du conseil d'administration de CRÉDIT POPULAIRE Fedmon Inc. Monsieur Laurier est administrateur ainsi que gérant de la Caisse populaire Immaculée-Conception.

**Me Marcel Lizée,** avocat, agit comme président de CRÉDIT POPULAIRE Fedmon Inc. Me Lizée est directeur général de la Fédération de Montréal des Caisses Desjardins. Il est également président de Fiducie Populaire.

**Monsieur Pierre Barnès, c.g.a.,** a été nommé vice-président et directeur général de CRÉDIT POPULAIRE Fedmon Inc. Monsieur Barnès est directeur général adjoint - services financiers à la Fédération de Montréal des Caisses Desjardins. Monsieur Barnès est directeur général de Fiducie Populaire.

**Me André Fortin, notaire,** a été nommé secrétaire de CRÉDIT POPULAIRE Fedmon Inc. Me Fortin est directeur général adjoint - secrétariat et communications à la Fédération de Montréal des Caisses Desjardins. Me Fortin est également secrétaire de Fiducie Populaire.



**ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

Corporation professionnelle d'exercice exclusif régie par le Code des professions

680, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2S3  
Téléphone: (514) 288-3256

<p><b>ARTHUR ANDERSEN &amp; CIE</b> Comptables Agréés, 800 Boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9</p> <p>Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, Société affiliée - Gagné, Vaillancourt &amp; Associés.</p>	<p><b>DELOITTE, HASKINS &amp; SELLS</b> Comptables Agréés 1, Place Ville-Marie 801-8512 Montréal, Québec H3B 2W3</p> <p>Bureaux au Canada et cabinets associés à travers le monde.</p>	<p><b>MAHEU, NOISEUX &amp; ASSOCIÉS</b> Comptables Agréés 2, Complexe Desjardins, Montréal H3B 1E5 Tél: 281-1555</p> <p>Société nationale Collins Barrow</p> <p>avec bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Halifax.</p> <p>Affiliation internationale "FOX, JOSOLYNE, FIDES"</p>	<p><b>ROBERT SAINT-DENIS &amp; CIE</b> Comptables Agréés 7000, Avenue du Parc, Suite 301 Montréal H3N 1X1 - 274-2797</p>
<p><b>AUDET, GOSSELIN, LAPOINTE, MOREAU &amp; ASSOCIÉS</b> Comptables Agréés Romain Audet, L.S.C.C.A. Michel H. Gosselin, M.S.C.C.A. Robert Moreau, M.S.C.C.A. Carol Lapointe, C.A.</p> <p>50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700 Montréal H2P 2T4 382-3080</p>	<p><b>DUNWOODY &amp; COMPAGNIE</b> Comptables Agréés 1440, rue Ste-Catherine ouest Suite 810 - 861-8051 Montréal, Québec H3G 1B8</p> <p>Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde.</p>	<p><b>MacGILLIVRAY &amp; BRUNEAU</b> Comptables Agréés - Chartered Accountants 1155 Dorchester ouest Montréal, P.Q. H3B 3T9 (514) 871-8830</p> <p>National</p> <p><b>MacGILLIVRAY &amp; CO.</b> Bureaux dans les principales villes au Canada et partout dans le monde</p>	<p><b>RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ &amp; ASSOCIÉS</b> Comptables Agréés 17ième étage Le Tour de la Bourse Place Victoria Montréal H4Z 1G8, Québec (514) 878-2891</p> <p>350 est, boul. Charest Québec G1K 3H5, Québec (418) 847-3151</p>
<p><b>BERNIER &amp; BISSON</b> Comptables Agréés Georges Bernier, C.A. Marcel Bisson, C.A.</p> <p>60, St-Jacques, Suite 601 Montréal - 845-0209</p>	<p><b>ERNST &amp; ERNST</b> Comptables Agréés Sept-Îles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Langley, Vancouver, Victoria</p> <p>et dans les principales villes du monde</p> <p>1200, avenue McGill College Suite 1100 Montréal, Québec, H3B 4G7 871-9901</p>	<p><b>MALLETTE, BENOIT, BOULANGER, RONDEAU &amp; ASSOCIÉS</b> Comptables Agréés 1 Complexe Desjardins Montréal Téléphone 281-1850</p> <p>Bureau Québec, St-Jérôme, Montmagny, Ste-Agathe-des-Monts</p> <p>Firme nationale: Ward, Mallette &amp; Co.</p> <p>Affiliation internationale Binder, Seidman &amp; Co.</p>	<p><b>SAMSON, BELAIR &amp; ASSOCIÉS</b> Comptables Agréés Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke, Trois-Rivières, Ottawa, Sept-Îles, Saint-Hyacinthe, Coaticook, Matane</p> <p>Suite 3100, Tour de la Bourse Montréal, Qué. H4Z 1H8 (514) 961-5741</p>
<p><b>BOUCHARD VIAU DUHAMEL &amp; CIE</b> Comptables Agréés Guy Bouchard, c.a. Paul Viau, c.a. Paul Duhamel, c.a.</p> <p>59 rue St-Jacques, MtL 284-1117</p>	<p><b>GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS &amp; ASSOCIÉS</b> Comptables Agréés Roger Gauvin, C.A. Bernard Dumas, C.A. Roger Forget, C.A. Claude Boyer, C.A. Gilles Villeneuve, C.A. Jean-Réal Charette, C.A. Michel Duvallet, C.A.</p> <p>561 est, boul. Crémazie Montréal H2M 1L8 - 384-1430</p>	<p><b>MERCURE, BÉLIVEAU &amp; CIE</b> Comptables Agréés 1420, Tour de la Bourse Place Victoria, Montréal, H4Z 1G1 (514) 879-1094</p>	<p><b>THORNE, RIDDELL &amp; CIE</b> Comptables Agréés BUREAUX Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Région des Caraïbes</p> <p>Représentation dans le monde entier</p> <p>2500-830, Boul. Dorchester O. 868-7351</p>
<p><b>CLARKSON, GORDON &amp; CIE</b> Comptables Agréés Associés-résidents Montréal - Québec</p> <p>C.C. Bismuth, C.A. C.W. Bisseger, C.A. T.R. Burpee, C.A. M. Camrad, C.A. H.M. Caron, C.A. L.J. Carrère, C.A. M.G. Chamberland, C.A. J.P. Desile, C.A. M.M. Domanski, C.A. G. Fréchette, C.A. S.R. Gagné, C.A. R. Germain, C.A. G. Gingras, C.A. J.P. Graveline, C.A. R.E. Lavoy, C.A. G. Lemoges, C.A. M.A. Mackenzie, C.A. R.J. Messier, C.A. J.D. Morrison, C.A. R.K. Palmer, C.A. J.J. Peacock, C.A. R. Pearl, C.A. W.J. Smith, C.A. G.S. Wells, C.A.</p> <p>Bureaux à: St-Jean (T.N.), Halifax, Saint-Jean (N.B.), Québec, Montréal, Ottawa, Scarborough, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.</p>	<p><b>PIERCE GOULD &amp; CIE</b> Comptables Agréés 914, Édifice Sun Life Montréal H3B 2V6 514-868-4375</p>	<p><b>MESSIER, BOURGEOIS &amp; CIE MADEAU, PAQUET &amp; CIE</b> Comptables Agréés Guy Messier, L.S.C.C.A. Jacques Bourgeois, L.S.C.C.A. Robert Houde, B.A.C.A. Guy Guimet, C.A. Jacques Desmarais, L.S.C.C.A. André Montgrain, L.S.C.C.A. Yvon Marzolini, C.A. Gilles Blondin, C.A. Réal Manville, C.A.</p> <p>50, Place Crémazie suite 921 Montréal H2P 2T6 - 384-1020</p>	<p><b>TOUCHE, ROSS &amp; CIE</b> Comptables Agréés Sydney, Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Bermuda, Nassau et Freeport, Barranville, Grand Cayman, États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde.</p> <p>1, Place Ville-Marie 861-8531</p>
<p><b>CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU &amp; ASSOCIÉS</b> Comptables Agréés MONTRÉAL - LAVAL 1320, Boul. Graham Ville Mont-Royal 341-3880</p>	<p><b>HAREL, DROUIN &amp; ASSOCIÉS</b> Comptables Agréés 278 ouest, St-Jacques suite 600 Montréal H2Y 1N3 845-9253</p> <p>Bureaux: Montréal Repentigny Iles de la Madeleine</p>	<p><b>NORMANDIN, SÉGUIN &amp; ASSOCIÉS</b> Comptables Agréés 225, rue Notre-Dame ouest Montréal, Québec H2Y 1T4 Téléphone (514) 844-4442</p> <p>Bureaux à Montréal, Ottawa, Haddockbury, Hull, Gatineau, Grand-Mère, Shawinigan, Ville Saint-Georges, Lac Etchemin, Bee-Combeau</p>	<p><b>VIAU, ROBIN &amp; ASSOCIÉS</b> Comptables Agréés Lucien D. Viau, C.A. Armand H. Viau, C.A. J. Serge Gervais, C.A. Jacques R. Chadillon, C.A. Jacques Joval, C.A. Louis Baril, C.A. Farid A. Chail, C.A.</p> <p>4926, ave Verdun, Verdun H4G 1N3</p> <p>55A, Blainville Est, Ste-Thérèse J7E 1L4 789-3871 - 435-4691</p>
<p><b>COGAN, LANDORI &amp; DUBÉ</b> Comptables Agréés MONTRÉAL-OTTAWA</p> <p>C. Blatt, C.A. J. Dolnik, C.A. S. M. Hoppmeyer, C.A. R. Landori-Hoffmann, C.A. I. Tobenstein, C.A. J. F. Witkowski, C.A.</p> <p>3901, rue Jean-Talon ouest suite 214 (514) 731 7851</p>	<p><b>KENDALL, TRUDEL &amp; CIE</b> Comptables Agréés 868 ouest, rue Sherbrooke Suite 1400 288-0988</p>	<p><b>PETRIE, RAYMOND &amp; CIE. Proulx, D'Orsonnes &amp; Cie</b> Comptables Agréés 1320 Boul. Graham Suite 100 Montréal, H3P 3C8 Tél: 735-4847</p> <p>Bureaux à Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria</p>	<p><b>ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE &amp; CIE</b> Comptables Agréés MONTRÉAL - TORONTO</p> <p>Jack E. Zittrer, C.A. Herbert E. Solin, C.A. Suzanne S. Stein, C.A. Boris G. Levine, C.A. Marvin B. Goldstein, C.A. David A. Stein, C.A. Arnold J. Echenberg, C.A. Steven A. Yaghe, C.A. Milton S. Spector, C.A. Marvin R. Taylor, C.A. Barry A. Tassenbaum, C.A. Gerald A. Stan, C.A. Jeffrey L. Payne, C.A. Norman Datschman, C.A. Morris L. Levine, C.A. Morris L. Fogelbaum, C.A. Lawrence M. Chandra, C.A. Alan M. Livman, C.A.</p> <p>4115 Sherbrooke ouest Westmount, Qué. 833-1112</p>
<p><b>COURTOIS, FREDETTE CHARETTE &amp; CIE</b> Comptables Agréés Guy Charette, C.A. Hubert Mercier, C.A. Raymond Poirier, C.A. Jean-Paul Bari, C.A. Normand Boisvert, C.A. Raymond Proulx, C.A.</p> <p>1, Place Ville-Marie Suite 2220 (514) 866-9911 Montréal H3B 3M4</p>	<p><b>LAVALLÉE, BÉDARD &amp; CIE</b> Comptables Agréés Pierre Bédard, c.a. Michel Champoux, c.a.</p> <p>19 ouest, Le Royer - suite 300 Montréal H2Y 1W4 844-1153</p>	<p><b>PRICE WATERHOUSE &amp; CIE</b> Comptables Agréés 1200 McGill College Montréal, Qué. H3B 2G4 - 879-9050</p> <p>Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria</p>	<p><b>PRICE WATERHOUSE &amp; CIE</b> Comptables Agréés 1200 McGill College Montréal, Qué. H3B 2G4 - 879-9050</p> <p>Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria</p>

# Wirefil

## Les vains efforts d'un chef de PME pour éviter la faillite

par Michel Nadeau

PLUSIEURS acheteurs éventuels se sont montrés intéressés à acquérir la compagnie Wirefil de Montréal. Cette entreprise de Pointe-aux-Trembles, spécialisée dans la fabrication de contenants en broche, a fermé ses portes il y a quelques jours en raison de graves difficultés financières. Les quelque 125 travailleurs ont alors perdu leur emploi. Les représentants des principaux créanciers procèdent présentement à l'inventaire de l'usine qui sera mise en vente d'ici la fin du mois. Toutefois, plusieurs acheteurs éventuels ont déjà manifesté un intérêt pour Wirefil. La Caisse d'entraide de Laval détient une créance de \$1.4 million sur le terrain et l'équipement de Wirefil alors que la Banque Canadienne Nationale a pris possession des inventaires et des comptes à recevoir pour une dette impayée de \$500,000 environ. Plusieurs groupes songent à acquérir cette petite entreprise qui s'est taillée une place importante dans le marché des produits en broche au cours des dernières années. Le bilan du 28 février dernier montrait des actifs totaux de \$2.9 millions dont \$1.6 million d'immobilisation. Au cours des deux exercices financiers précédents, la compagnie a perdu plus d'un million de dollars et les résultats

des cinq premiers mois montrent une perte cumulée de \$161,000.

Pour le président et principal actionnaire de la compagnie, M. Yvan Sénécal, « L'arrivée du syndicat a coïncidé avec le début de la reprise après une période difficile, très difficile. »

Il faut dire ici que Wirefil est aussi l'histoire de cet homme de 49 ans qui, en 1969, a fait l'acquisition de Ontario Wire Works, une petite compagnie de la rue Langelier.

Aujourd'hui, cet homme d'affaires coloré cherche à comprendre les causes exactes des graves problèmes financiers auxquels Wirefil doit maintenant faire face. Le témoignage de ce dirigeant d'entreprise illustre bien toutes les difficultés d'un chef de PME qui sait reconnaître ses

erreurs mais constate aussi les carences flagrantes de la bureaucratie gouvernementale, les politiques contradictoires de subventions, la peur du risque des créanciers etc.

C'est au mois de juin 1969 que M. Sénécal achète pour \$90,000 la compagnie Ontario Wire Works. Depuis une dizaine d'années, il oeuvrait dans ce secteur pour la firme Johnson Wire Products.

Il change alors la raison sociale. « Il était impossible d'enlever le mot Wire; c'est essentiel pour une compagnie comme la nôtre. » Il donnera quand même une touche francophone à l'entreprise avec le mot « fil » écrit en orange vif sur le papier-à-entête de l'entreprise.

La croissance des affaires l'incite à déménager l'usine au milieu de 1976. Cette année-là, les affaires allaient très bien. Les ventes passeront le cap des \$3 millions.

On décide de s'installer à Pointe-aux-Trembles. Mais l'usine qui devait coûter \$800,000 en coûtera beaucoup plus. RoyNut hésite à avancer l'argent puis se retire du projet. Les mauvaises nouvelles s'accumulent. Après la prise du pouvoir du Parti québécois, c'est la grève dans la construction puis celle des inspecteurs industriels de l'Hydro-Québec.

Le financement à long terme n'arrivera que six mois plus tard. La Caisse d'entraide économique de Laval accepte d'avancer \$1.4 million au taux de 12%.

Mais la guigne s'acharne sur Wirefil qui, au même moment presque, perd un important contrat du ministère des Postes. Les devis de Wirefil sont alors envoyés à tous ses concurrents par le ministère des Services et Approvisionnements. Pour mettre le pied dans la porte, des firmes rivales avancent des soumissions plus basses et décrochent le contrat. La manœuvre douteuse du gouvernement fédéral a été un solide coup dur

pour Wirefil.

Mais M. Sénécal se montre beaucoup plus sévère pour les gouvernements dans leur politique de subventions à gauche et droite. « Sans discernement, on avance de l'argent à différentes entreprises sans voir l'impact de l'accroissement de la capacité sur les entreprises existantes. » Il montre un tableau avec la liste des subventions accordées par Ottawa et Québec aux différents fabricants de contenants en broche.

La perte du contrat fédéral et le ralentissement des activités économiques amènent deux mauvaises années pour Wirefil. En 1977, l'état des revenus et dépenses montre un écart négatif de \$600,000 alors que le déficit atteindra \$630,000 l'année suivante.

A plusieurs reprises, il frappe à la porte des hommes

politiques et des hauts fonctionnaires. Partout on lui reproche d'avoir entrepris des travaux d'expansion au mauvais moment. Tout le monde reconnaît cependant la qualité de l'entreprise et de sa production!

En 1974, M. Sénécal fut président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Il ne cache pas ses sympathies nationalistes tout en demeurant fort critique pour le gouvernement actuel qui, au chapitre des subventions, ne fait pas mieux que le précédent.

« Un de nos problèmes également est l'ostracisme évident dont sont frappés les firmes francophones à l'extérieur du Québec. Après la prise du pouvoir par le PQ, certains anglophones ont trouvé une justification, à ne pas favoriser les entreprises québécoises. » L'homme d'affaires, en affirmant: « J'ai travaillé toute ma vie en anglais », semble beaucoup mieux s'entendre avec les milieux d'affaires américains que torontois.



Les politiques incohérentes de subventions des gouvernements ont contribué à la faillite de Wirefil, selon le président, M. Yvan Sénécal. (Photo: Jacques Grenier)

fautes, en affirmant: « J'ai travaillé toute ma vie en anglais », semble beaucoup mieux s'entendre avec les milieux d'affaires américains que torontois.

Au cours de l'été 1978, il parvient à trouver une solution temporaire aux problèmes financiers grâce à une entente avec les créanciers. On améliore le contrôle des coûts. Les affaires semblent reprendre. Toutefois, des pertes imprévues en décembre et janvier provenant d'exercices antérieurs — frappent durement l'entreprise.

Comptant sur une injection de \$200,000 au capital-actions de la part de la Fédération des Caisses d'entraide d'Alma, M. Sénécal cherche alors à éviter la faillite. L'argent n'arrive pas et la Caisse d'entraide économique de Laval décide de fermer la lumière au début du présent mois.

M. Sénécal tente de trouver d'éventuels partenaires tout en sachant fort bien qu'il n'aura plus le contrôle de l'entreprise qu'il a bâtie. « L'erreur capitale fut de ne pas mieux préparer le financement lors de l'expansion en 1976 » confie-t-il aujourd'hui.

Il suit de près la vente des biens en espérant que l'éventuel acheteur poursuivra les opérations à Pointe-aux-Trembles.

### «Nous»: le concordat est accepté

Les créanciers du magazine « Nous », réunis mardi en assemblée générale devant le syndicat M. Michael Pesner, de la cie Ernst et Ernst, ont accepté les offres que leur avait soumises la compagnie éditrice du magazine. Plus de quatre-vingt quinze % des créanciers, représentant plus de 85% de la dette accumulée de « Nous » magazine, ont voté en faveur de la proposition de la compagnie, administrée depuis près de deux mois par son rédacteur-en-chef, René Homier-Roy, et par Pacific West Publications. La publication de « Nous », qui a été assurée depuis plusieurs semaines par les nouveaux associés, se poursuivra donc normalement.

### NOMINATION HERCULES CANADA



F. TURNER

La nomination de M. Fred Turner au poste de Gérant des Services Techniques, Hercules Canada Ltée, est annoncée par M. Bruce Stewart, Directeur des Ventes, Plastiques. M. Turner, qui s'est joint récemment à la société Hercules, possède plus de 27 ans d'expérience dans l'industrie des plastiques. Cette nomination consolidera davantage les services aux clients des marchés du moulage, du refouillage, des fibres et autres. La société Hercules est le seul producteur canadien de résines de polypropylène employées comme ingrédient de base dans la fabrication d'une gamme variée de produits industriels et de biens de consommation. Ces résines sont vendues sous la marque de fabrique Pro-fax.

### LE SABAYON

LE CHOIX DE ZORBA  
JUSQU'À 3 A.M.

MANGEZ, BUVEZ, DANSEZ  
À LA GRECQUE

Célébrez le dîner grec:  
agneau tourne-broche

Cuisine grecque et continentale. Mets délicieux:  
Assiette Athénienne,  
Mousaka, Filet Mignon,  
Scampi, Steak au Poivre  
Flambé, Shish Kebab.  
Vous savourerez le café  
Sabayon flambé.

Diners d'hommes d'affaires

288-0373 ou 288-3872

Ouvert 11 a.m. à 3 a.m.

666 av. St-Hubert  
(coin Université)

### Nomination



Roger Saint-Germain

Le Président et chef de la direction, M. Guy St-Germain, a le plaisir d'annoncer la récente nomination de M. Roger Saint-Germain au poste de Secrétaire de Le Groupe Commerce Compagnie d'assurances.

## De bonnes correspondances en Europe? Bien sûr! Et à présent, une CLASSE AFFAIRES pour les passagers plein tarif.

Cabine séparée spéciale

Écouteurs gratuits

Choix de magazines d'affaires

Choix de repas

Plus d'espace latéral (lorsque possible)

Vins et boissons gratuits

Étiquetage spécial des bagages

Comptoir d'enregistrement spécial

Vous aurez à bord un choix garanti de délicieux repas, du cinéma gratuit et le service de vins et alcools (sauf le champagne) à titre gracieux. De plus, vous disposerez de comptoirs d'enregistrement spéciaux et d'un étiquetage spécial de vos bagages. Ajoutez à ces avantages de la Classe Affaires l'efficacité qui règne à l'aéroport Schiphol et la longue liste de destinations internationales de KLM, et vous saurez pourquoi KLM présente le moyen le plus judicieux d'accélérer et d'agréments vos voyages d'affaires. La Classe Affaires de KLM. Ce n'est pas la Classe Royale (un service bien supérieur à celui de première classe), mais c'est notre façon de vous faciliter les choses quand vous volez KLM à plein tarif pour vos voyages d'affaires. Seule KLM vous offre un tel service.

## Classe Affaires pour l'Europe: une exclusivité KLM

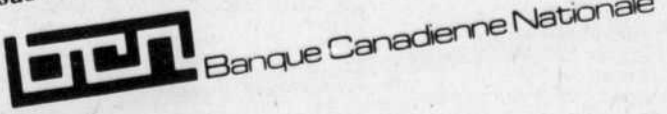


La ligne aérienne digne de confiance de Hollande

# 10 1/4%

Obligations garanties  
**ImNat** Ltée  
• Échéance d'un, deux ou trois ans  
• Minimum de \$1 000  
• Intérêts payables annuellement

Vous pouvez vous les procurer dans toutes les succursales de la Banque Canadienne Nationale.



# VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE

4454 St-Denis 911 Beaubien est Centre Laval 1010 Ste-Catherine o.	845-8225 273-7755 688-5310 861-7272	Place Longueuil Plaza St-Hubert Peel - Ste-Catherine Centre Domaine	679-3777 273-7755 861-7277 254-9969	Place Portobello Galeries Normandie Beloil Laval-ouest	672-5353 331-9971 467-1171 627-5151
--	--	--	--	---	--

FINANCIER ÉCONOMIQUE

Chute des mines

L'indice composé de la Bourse de Toronto a cédé 0.61 à 1.663,60 bien qu'il ne soit que de 14 secteurs qui ont subi des pertes...

D'autre part, les pétroliers abandonnent 4.33 à 2.169.18. Mais les industrielles montent de 5.11 à 1.196.30 et les financières de 0.61 à 1.206.22.

À la fin de la séance, on dénombrait 181 titres à la hausse, 252 à la baisse et 266 stables. En gros, 3.21 millions d'actions ont changé de mains et, au marché des options, 1.327 contrats ont été négociés.

Parmi les industrielles, Aquitaine recule de 1-1/2 à \$27, Cominco de 1-1/8 à 36-7/8, Texagulf de 3-1/4 à 26, Noranda A de 3-3/4 à 43-1/4 et Aican de 1-4 à 42-1/8.

Canada Packers monte de 1-1/4 à \$28-1/2, Husky Oil de 1 à \$33-3/4, General Motors de 3-1/2 à 3-3/4, la Banque Toronto-Dominion de 3-1/4 à 23-1/4 et Dofasco de 3-8 à 3-1/2.

Dans le secteur minier, Placar Development cède 1-1/4 à \$26-1/4, Gibraltar Mines 3-4 à 7-1/2 et Denison Mines 1-2 à 20-1/2. Pine Point avance de 1-2 à 3-1/2 et Giant Yellowknife de 3-8 à 11-1/8.

Parmi les pétroliers Ranger Oil abandonne 5-8 à \$21-3/4, Asamera Oil 5-8 à 16-3/4 et Ran Pet de 3-8 à 8-7/8. Châteaufort Development monte de 1-2 à \$39-1/2 et Franca Oil 1-2 à 11.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with multiple columns showing stock prices for various companies like Abacus, Abitibi, Alcan, etc.

NEW YORK Plus trois points

Hausse modérée des cours hier à Wall Street, où l'indice des industrielles a terminé sur un gain de 3.11 points à 860.09 sur un marché très calme.

L'annonce d'une très forte baisse des commandes de biens durables au mois de mars n'a pas eu d'impact sur le marché. Les analystes ont attribué la légère hausse du Dow Jones à des achats «prudents» sur certaines actions qui se sont trouvées à bon prix après les baisses de la semaine dernière.

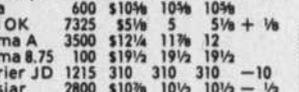
En clôture, le nombre de hausses l'emporte sur les baisses: 776 contre 641 et 482 titres inchangés. Parmi les valeurs plus actives, American Telephone recule 3-8 à 59-3/8, Polaroïd gagne 1-4 à 35-5/8.

Bally Manufacturing perd 2-3/4 à 72-7/8. Parmi les valeurs canadiennes cotées à la Bourse de New York, Ashland Oil monte de 1-3 à \$44-1/2, Canadian Pacific de 1-4 à 25-5/8 et Genstar de 1-4 à 36-5/8. Seagrams descend de 1-4 à \$32-1/2, McIntyre de 1-4 à 40-3/4 et Bell de 1-8 à 59-1/4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with multiple columns showing stock prices for various companies like ACF, ASA, Bell, etc.

NOMINATION SÉCAL



Jacques Gagnon

La nomination de M. Jacques Gagnon aux postes de vice-président et de directeur des Relations publiques de la Société d'électrolyse et de chimie Aican Ltée est annoncée par M. Roger Phillips, président. Avant d'occuper ces fonctions, M. Gagnon était président de Publicité Services Ltée et président de Inside Canada Public Relations.

Il apporte à ses nouvelles fonctions près de 20 ans d'expérience acquise dans l'industrie et à titre de conseiller. Il a été vice-président de la Société canadienne des relations publiques Inc., ainsi que président de la Société Canadienne des Relations publiques (Québec) Inc.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with multiple columns showing stock prices for various companies like Abitibi, Alcan, etc.

LE PRÊT HYPOTHÉCAIRE



DENIS ROY, C.A.

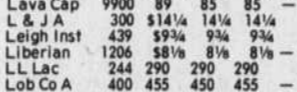
Le Président de la compagnie LE PRÊT HYPOTHÉCAIRE, Me Adolphe Roy, C.R., annonce la nomination de M. Denis Roy, C.A., au poste de Contrôleur de la compagnie à compter du 23 avril 1979. M. Roy est membre de l'Ordre des Comptables Agrés. Il était auparavant au service de Price Waterhouse and Co., comptables agréés.

Cette nomination s'applique également à UDECO, INC., la compagnie-mère, et à INVEXOR INC., une filiale. Toutes ces compagnies sont membres du GROUPE UDECO.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with multiple columns showing stock prices for various companies like Abitibi, Alcan, etc.

COMPTONS



DENIS ROY, C.A.

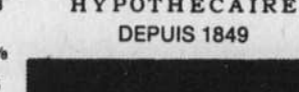
Les cours étaient à la baisse et les affaires modérées hier au marché canadien des obligations. Le court terme a monté de cinq cents. Le moyen et le long termes ont subi une baisse de 1/8 à 1/4.

Le long terme a subi une baisse de 1/8 à 1/4. Le court terme a monté de cinq cents. Le moyen et le long termes ont subi une baisse de 1/8 à 1/4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with multiple columns showing bond prices for various maturities and yields.

AMÉRICAINES



DENIS ROY, C.A.

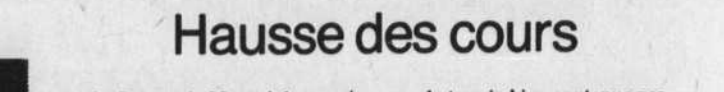
Les cours étaient à la baisse et les affaires modérées hier au marché canadien des obligations. Le court terme a monté de cinq cents. Le moyen et le long termes ont subi une baisse de 1/8 à 1/4.

Le long terme a subi une baisse de 1/8 à 1/4. Le court terme a monté de cinq cents. Le moyen et le long termes ont subi une baisse de 1/8 à 1/4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with multiple columns showing stock prices for various companies like Abitibi, Alcan, etc.

HAUSSE DES COURS



DENIS ROY, C.A.

La Bourse de Montréal a gagné un peu de terrain hier, soutenue par les bancaires qui ont fait progresser l'indice composé de 0.28 à 248.31. Plus de 300,000 actions ont changé de mains et 1,927 contrats d'option ont été négociés.

Dans le secteur des banques dont l'indice monte de 1.38 à 307.90, la Toronto-Dominion avance de 3-4 à \$23-1/8 et celle de Nouvelle-Écosse de 1-8 à 23-1/8. La Banque de Montréal recule de 1-8 et se replie à \$24-3/4.

Les mines ont aussi été actives et terminent avec un gain de 0.47 à 169.45. Steelco gagne 3-8 à \$29-1/2 et Dofasco 3-8 à 34-5/8. D'autre part, les industrielles reculent de 0.06 à 24.92 et les papeteries de 0.66 à 157.85. Mais les services publics progressent de 0.54 et finissent à 221.55. Les pertes l'emportent sur les gains par 59 contre 49 et 69 valeurs conservent leur position de vendredi dernier.

Southam Presse cède 1-4 à \$27-3/4, Normick Perron 1-4 à 7-3/8, Seagram 1-8 à 37-1/8 et Texagulf 1-8 à 26-5/8. Canadian Tire A avance de 1-8 à 89-7/8, Shell de 1-8 à 18-1/2, Steingberg A de 1-4 à 26-1/2, Moore Corp. de 1-4 à 38-1/2 et CP de 3-8 à 29-3/8.

Dans la spéculation, Basic Resources abandonne 1-8 à \$8-1/8 et Dumont Nickel un cent à 14 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with multiple columns showing stock prices for various companies like Abitibi, Alcan, etc.

Importants changements à la haute direction

# Le Crédit foncier convoite toujours le Trust général

par Michel Nadeau

Devenue une filiale à 100% de la Banque d'Épargne, la direction du Crédit foncier a procédé hier à d'importants changements au niveau du conseil d'administration de cette compagnie de prêts hypothécaires et de fiducie. C'était la dernière assemblée publique des actionnaires de cette société acquise par la Banque d'Épargne en janvier dernier.

Le président-directeur général, M. Raymond Lavoie devient président du conseil d'administration en remplacement de M.

Herbert H. Lank qui prend sa retraite.

Le président du conseil de la Banque d'Épargne, M. André Marcil occupera dorénavant le fauteuil de vice-président du conseil d'administration alors que le jeune vice-président exécutif du Crédit foncier, M. Robert Gratton a été désigné à la présidence.

La Banque d'Épargne sera également représentée directement au conseil par quatre autres administrateurs communs: M. Roger Lavoie, vice-président exécutif de la Banque, M. Claude Castonguay, administrateur de la Banque et président du

conseil de l'Impériale, compagnie d'assurance-vie, M. Marcellin Tremblay, président des Prévoyants du Canada et M. Philippe Roberge, notaire.

L'assemblée annuelle d'hier marquait la fin d'une longue époque pour le Crédit foncier, fondé en 1880 par un groupe d'institutions financières de France. Le cordon ombilical avec les actionnaires français a été coupé pour de bon: le comité parisien des administrateurs a été élu pour la dernière fois. Quatre avocats remplacent les hommes d'affaires français qui siégeaient au conseil du Crédit foncier. Ce « comité parisien » sera

dissout lors de changements qui seront apportés à la loi du Crédit foncier.

Le président du conseil, M. Raymond Lavoie a indiqué hier que des amendements seront proposés à l'Assemblée nationale au cours des prochains mois afin de tenir compte de la « canadienisation » de l'actionnariat de la compagnie.

Par ailleurs, M. Marcil a déclaré que quelques activités seulement du Crédit foncier seront intégrées à celles de la Banque d'Épargne et de sa filiale, Les Fiduciaires de la Cité et du District de Montréal.

En ce qui concerne le projet de fusion

entre le Crédit foncier et le Trust Général du Canada, M. Lavoie a déclaré à la blague: « On continue à se faire de l'oeil. »

De son côté, M. André Marcil a déclaré: « Si l'idée d'une fusion était intéressante avant l'acquisition par la Banque d'Épargne, elle l'est d'autant plus maintenant. » Il n'y a eu aucun démarche spécifique en ce sens au cours des dernières semaines, devait ajouter M. Lavoie.

Chose certaine, les actions du Trust général du Canada gagnent des points à la Bourse où, vendredi dernier, elles s'échangeaient à un niveau record de \$31. À la fin de 1978, les titres valaient \$25. La

semaine dernière, le virement a atteint plus de 14.000 actions à la Bourse de Montréal seulement.

Devant les administrateurs et les cadres supérieurs des deux compagnies-sœurs, la direction du Crédit foncier a brossé un tableau récapitulatif des opérations de l'an dernier. On a fait état des nominations importantes au niveau des directeurs de services du Crédit foncier de même que des résultats de l'entreprise. Après postes extraordinaires, les gains ont dépassé \$11.3 millions (+10%) alors que l'actif avançait à \$1.3 milliard, une hausse de 16%.

Suite logique des sommets économiques

## Landry promet un programme d'action

par Françoise Côté

MONTREAL (PC) — Tout en se refusant à le désigner du mot, « plan » qu'il trouve abusif, le ministre d'État du Développement économique, M. Bernard Landry a dit qu'il espère présenter dans quelques mois, un énoncé de politique économique globale pour le Québec, qui sera la « suite logique » de la dizaine de mini-sommets et des deux grands sommets économiques. Il s'agira d'un programme d'action pour une période de trois à cinq ans.

Devant un auditoire à majorité anglophone au Cercle Canadien (autrefois Canadian Club), le ministre Landry a dit que son énoncé comprendra trois volets. Le premier portera sur les défis de l'économie québécoise, en insistant sur les tendances positives et

le potentiel du Québec pour son expansion future, le problème du chômage, en particulier, y sera traité en profondeur.

Le 2e volume se concentrera surtout sur le rôle des agents économiques du Québec et en particulier sur la place que doit occuper l'État comme agent économique qu'il s'agisse de développement, de consommation, de production et d'appui au secteur privé.

Enfin le troisième volet traitera de développement économique en insistant sur les programmes à mettre en oeuvre dans les différents champs d'activité économique du Québec. C'est dans ce volume III que chaque ministère québécois présentera ses

plans de développement concernant les problèmes et les besoins de l'économie canadienne.

Après son discours, le ministre Landry a expliqué au cours d'une conférence de presse que cet énoncé de politique économique sera de caractère incitatif plutôt que contraignant, comme d'ailleurs, a-t-il précisé, l'approche générale du gouvernement en matière économique.

Il a dit que le gouvernement du Parti québécois comme « seul gouvernement social-démocrate sur le continent nord-américain, ce qui constitue en soi un paradoxe, n'est pas un État interventionniste de façon agressive mais plutôt un État qui se mêlera sans

égard d'aucune idéologie de ce qui ne marchera pas ».

M. Landry dit que cela n'est pas nouveau. Le rôle de l'État, selon lui, a été déterminant au Québec depuis la révolution tranquille du début des années '60. « Si l'État n'était pas intervenu, notre niveau de vie ne serait pas ce qu'il est, dit-il, en citant les importantes dépenses publiques particulièrement dans le réseau scolaire et des affaires sociales. »

Mais justement parce que cette période de dépenses ne peut continuer de la même manière, il faut maintenant que l'État agisse de façon différente en matière économique. Le gouvernement n'a, cependant, pas l'intention de se substituer à l'entreprise pri-

vee, à moins que celle-ci ne soit pas en mesure de remplir les attentes qu'on pourrait avoir à son endroit.

Tous les secteurs de l'économie font et feront de plus en plus l'objet d'une approche mixte, c'est-à-dire entreprise privée, coopérative et entreprise publique.

Le discours de M. Landry devant le Cercle Canadien était une démarche avouée pour briser le mur d'incompréhension qui existe entre le gouvernement PQ et la communauté anglophone, même si le ministre reconnaît volontiers n'être pas venu « pour gagner des votes ».

En parlant de la situation économique, M. Landry a insisté sur le fait que les sondages indiquent un bon degré de satisfaction des Québécois face au gouvernement. Par ailleurs, il a souligné que l'énoncé de politique économique qu'il annonce comportera plusieurs programmes qui seront présentés au conditionnel car aussi longtemps que le Québec sera dans le système fédéral le gouvernement québécois ne sera pas le principal maître d'oeuvre en matière économique.

D'ailleurs, M. Landry, qui estime du devoir des ministres péquistes de parler aussi souvent que possible devant les anglophones, s'est dit heureux d'avoir découvert le Comité

## Les journaux de Power ont perdu \$3.3 millions

Les conflits de travail à La Presse et à Montréal-Matin de même que la fermeture de ce dernier quotidien ont entraîné une perte de \$3.3 millions en 1978, indique le rapport annuel de Power Corp. qui a été publié hier.

En 1977, les journaux du groupe Power avaient rapporté un profit de \$800.000.

Le président, M. Paul Desmarais affirme que les opérations de Gesca — la filiale qui contrôle les quatre quotidiens — devraient retourner à la normale en 1979.

« La Presse a récupéré rapidement sa position sur le marché depuis la reprise de la

publication et, avec un meilleur contrôle des coûts, on peut s'attendre à un retour à un rendement normal. »

« Les Journaux-Trans-Canada (Le Nouvelliste, La Tribune et la Voix de l'Est) continuent de donner des résultats satisfaisants. »

Power contrôle les quatre quotidiens québécois par l'intermédiaire d'une débenture à intérêt conditionnel émise par Gesca, propriété de M. Desmarais.

Le document fourni hier aux actionnaires indique que le financier montréalais, par l'entremise de compagnies associées, détient pas moins de 73% des droits de vote.

## Forte hausse des profits du groupe Abitibi-Price

Le groupe Abitibi-Price a annoncé hier une augmentation de 43% de ses bénéfices au premier trimestre de 1979. Il faut noter que Price a compté pour la moitié des profits de la firme torontoise. Le chiffre global des ventes affiche une hausse de 22%.

La compagnie de papier Abitibi a réalisé des bénéfices de \$22 millions ou \$1.06 par action ordinaire. Ces résultats pour la période correspondante de 1978 étaient de \$14.8 millions ou \$0.74 par action ordinaire. Après un gain extraordinaire net de \$550.000 découlant de la vente d'une petite usine aux États-Unis et du projet de fermeture d'une autre usine, les bénéfices nets pour le premier trimestre de 1979 se chiffrent à \$22.5 millions ou \$1.09 par action ordinaire.

Les ventes nettes de \$354 millions enregistrées au cours des trois premiers mois de 1979 constituent une amélioration de \$64.7 millions ou 22%

par rapport à la même période de l'an dernier.

Bien que le dollar canadien se soit légèrement raffermi au cours du trimestre, sa valeur au change est demeurée très inférieure à celle du dollar américain et cet écart a contribué pour \$12.8 millions aux bénéfices, comparativement à \$8.6 millions pour le premier trimestre de 1978.

La demande pour le papier journal et les papiers non couchés à base de pâte mécanique demeure soutenue et toutes les usines d'Abitibi et de Price ont fonctionné à plein rendement pendant les trois premiers mois de l'année. Les perspectives pour le reste de l'année demeurent encourageantes.

La demande pour les papiers fins, les matériaux de construction et le bois d'oeuvre est aussi demeurée élevée. On s'attend cependant à ce que le marché du bois d'oeuvre connaisse un léger relâchement pendant le reste de l'année.

Au cours du quatrième trimestre de 1978, l'apport du secteur des activités minières aux bénéfices de la compagnie s'est nettement accru suite à

la hausse des prix des métaux de base. Cette situation s'est prolongée pendant le premier trimestre de 1979 et on s'attend à ce qu'elle demeure inchangée pendant toute l'année.

Dans le cas de Price, les bénéfices pour le premier trimestre de 1979 se sont élevés à \$10.1 millions ou \$1 par action ordinaire. Pour les trois premiers mois de l'année dernière, les bénéfices avant les postes extraordinaires se chiffraient à \$5.7 millions ou 0.56 par action.

Les ventes nettes pour le premier trimestre de 1979 se sont élevées à \$113.9 millions, soit une augmentation de \$13.5 millions ou 13% par rapport à la même période de l'an dernier.

NOMINATION



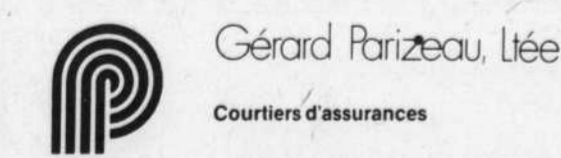
Jacques L'Abbé

Monsieur Guy Bernier, président de l'Union régionale de Montréal des Caisses populaires Desjardins annonce la nomination de monsieur Jacques L'Abbé au poste de secrétaire général adjoint. Monsieur L'Abbé occupait jusqu'à sa nomination la fonction de directeur du Service des communications.

Les associés de Gérard Parizeau, Ltée sont heureux d'annoncer que Messieurs Roger Bisson et Yves Lefebvre ont été élus administrateurs de la firme

Monsieur Bisson est vice-président associé et directeur général de Parizeau, Tanguay & Associés, une société du Groupe Parizeau spécialisée en assurance des particuliers. Monsieur Lefebvre, vice-président associé, est responsable du Service aux Institutions Financières et directeur du Service de Cautionnements.

Gérard Parizeau, Ltée est le siège social des sociétés du Groupe Parizeau qui offre par le réseau de ses bureaux à l'étendue du Québec des services de courtage touchant tous les besoins d'assurances industrielles, commerciales, institutionnelles et personnelles.



Gérard Parizeau, Ltée  
Courtiers d'assurances

UNE VENTE?  
UN EXPOSÉ?  
UN CONGRÈS?  
AYEZ DE MEILLEURS OUTILS  
POUR COMMUNIQUER VOS IDÉES  
ET POUR SEMER L'ENTHOUSIASME!

521-0434



2300 est, Sherbrooke, Montréal

DEVICES

Voici les taux des devises tel que fournis par la Banque Canadienne Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne.

Afrique du Sud	Rand	1.3471
Allemagne Ouest	Mark	0.6077
Antilles anglaises	Dollar	0.2564
Argentine	Peso	0.0111
Australie	Dollar	1.2640
Autriche	Schilling	0.8181
Bahamas	Dollar	1.1486
Belgique	Franc	0.0788
Bermudes	Dollar	1.1486
Bresil	Cruzeiro	0.5111
Danemark	Couronne	2.156
Egypte	Livre	1.6656
Espagne	Peseta	0.1671
Etats-Unis	Dollar	1.1486
Finlande	Mark	0.2848
France	Franc	0.2814
Grèce	Drachme	0.0321
Haiti	Gourde	25.10
Hollande	Florin	0.5811
Hong Kong	Dollar	22.15
Inde	Roupie	1.400
Israël	Livre	0.627
Italie	Lire	0.01349
Jamaïque	Dollar	0.5111
Japon	Yen	0.00243
Mexique	Peso	0.500
Norvège	Couronne	2.212
Nouvelle-Zélande	Dollar	1.1990
Pakistan	Roupie	1.186
Philippines	Peso	1.563
Porto-Rico	Dollar	1.1408
Portugal	Escudo	0.2338
Royaume-Uni	Sterling	2.3626
Suède	Couronne	2.556
Suisse	Franc	0.636
Tchécoslovaquie	Couronne	2.282
Turquie	Livre	0.479
U.R.S.S.	Rouble	1.6313
Venezuela	Bolivar	0.260

Le dollar canadien

Le dollar des Etats-Unis a clôturé hier en baisse de 9-100 et cotait \$1.1408 par rapport à la devise canadienne. La livre sterling abandonne 41-100 et se replie à \$2.3632.

A New York, le dollar canadien a gagné 7-100 à \$0.8765 tandis que la livre perdait 1-5 et valait \$2.0715.

Cours de l'or

Valeur de l'or, en devises américaines, telle que publiée hier par les principaux marchés mondiaux: Londres — \$236.875; Paris — \$241.14; Francfort — \$237.22; Zurich — \$236.875; Hong-Kong — \$234.75.

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

## Gérant Adjoint Ingénierie

LA COMPAGNIE:

Les Arsenaux Canadiens Limitée, société de la couronne du gouvernement fédéral, se spécialise dans l'assemblage et le remplissage de munitions de fort calibre et regroupant environ 400 employés.

LE POSTE:

Assignation des tâches et voir à leur exécution par des dessinateurs, concepteurs d'équipements et d'outillage, officiers de projet et de machinistes. Évaluation et analyse des estimés de composantes, main-d'oeuvre et équipement.

EXIGENCES:

Diplôme universitaire de premier cycle en génie mécanique. Expérience de cinq (5) années ou plus dans le domaine de la conception de machines et procédés et de la fabrication de produits métalliques.

RÉMUNÉRATION:

Nous offrons une rémunération très intéressante de même qu'une gamme complète de bénéfices marginaux.

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de faire parvenir leur curriculum vitae.

LES ARSENAUX CANADIENS LIMITÉE

Service du personnel  
5 Montée des Arsenaux  
Ville de Le Gardeur, Qué.  
J5Z 2E4

(20 milles à l'est du centre ville de Montréal)

## ENSEIGNANTS

Saviez-vous que votre expérience dans l'enseignement peut vous servir pour une nouvelle carrière?

Nous sommes à la recherche de personnes pouvant exercer les fonctions de représentants dans le milieu de l'enseignement. Notre compagnie est en plein essor et vous offre une carrière des plus intéressantes. Grâce à un programme complet de formation, des possibilités d'avancement et de revenus élevés, des avantages sociaux intéressants... Un nouvel avenir s'offre à VOUS.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

Offre d'emploi  
C.P. 6075 Succursale A  
Montréal (Québec)  
H3C 3G5



LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE VAUDREUIL-SOULANGES

CONCOURS NO: 78-113

## TECHNICIEN EN INFORMATIQUE (PROGRAMMEUR)

La COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE VAUDREUIL-SOULANGES est à la recherche d'un technicien en informatique (programmeur) qui aurait la responsabilité de l'implantation et de l'exploitation des systèmes informatisés à l'intérieur du système S.I.M.E.Q.

Cette personne devra avoir une connaissance pratique des ordinateurs IBM-370.

Qualifications requises: Diplôme d'études collégiales (informatique).

Faire parvenir votre demande écrite (curriculum vitae) à:

Directeur des Services aux personnels  
Centre administratif  
Commission scolaire régionale  
Vaudreuil-Soulanges  
Centre Culturel  
400, Boul. Roche  
Vaudreuil, Cté Vaudreuil, P.Q.  
J7V 6B1

# Radio-Canada: 3e demande d'accréditation de 150 journalistes pigistes francophones

par Louis-Gilles Francoeur

Quelque 150 journalistes « pigistes » de Radio-Canada ont présenté une requête en accréditation devant le Conseil canadien des relations de travail (CCRT) après avoir été déboutés à deux reprises depuis 1973 devant cette instance fédérale.

Les journalistes en question, le seul groupe important encore non-syndiqué du côté francophone, a toutefois tenu compte cette fois des critères qu'il avait sous-estimés dans ses requêtes antérieures et qui lui ont coûté deux campagnes

d'organisation. D'abord, l'accréditation présentée aux autorités fédérales a cette fois une portée « pan-canadienne », un critère essentiel dans l'esprit du CCRT, qui a toutefois assoupli sa position depuis quelque temps sur la valeur des unités « locales ».

Techniquement, la requête présentée jeudi dernier a été déposée par le Syndicat général du cinéma et de la télévision à Radio-Canada, lequel est affilié à la Fédération nationale des communications (CSN). Cela ouvre un nouveau front d'hostilités entre la FNC et l'Union des artistes (FTQ), qui représente actuellement

ces journalistes.

Les « contractuels » de Radio-Canada ont d'ailleurs souligné hier dans leur requête qu'ils sont représentés « sans leur consentement » par l'Union des artistes. Cette union négocie leurs conditions de travail sans avoir jamais obtenu d'accréditation en leur nom au sens du Code fédéral du travail. Si l'Union des artistes négocie actuellement les conditions de travail de ces pigistes « quasi permanents », c'est parce que « l'employeur ne veut bien et que ça éloigne le spectre d'un vrai syndicat », a déclaré hier le bureau de direction du nouveau syndicat. Ce dernier entend profiter

de l'évolution de la jurisprudence du Code fédéral du travail, qui reconnaît désormais qu'un « salarié » n'est pas simplement celui reconnu comme tel par l'employeur mais celui qui tire l'essentiel de son revenu d'un même emploi.

Or les « contractuels » de Radio-Canada signent des contrats à brève échéance renouvelables d'une fois à l'autre. Les périodes varient entre 13 semaines et un an. Plusieurs d'entre eux, sont dans cette situation depuis plusieurs années. On les retrouve essentiellement dans les secteurs affaires publiques, information générale, actua-

lité féminine, jeunesse, affaires agricoles et religieuses, etc.

Les recruteurs du nouveau syndicat auraient obtenu une « majorité » d'adhérents de Moncton à Vancouver, y compris à Matane, à Montréal, à Rimouski, à Québec, à Ottawa, à Sudbury, à Toronto, Windsor, Winnipeg, Edmonton et Regina. Il s'agit toutefois uniquement de salariés du réseau francophone.

Défendus par la convention signée volontairement par Radio-Canada et l'Union des artistes, les journalistes en cause affirment ne pouvoir bénéficier pour cette raison « d'aucune clause professionnelle, ni d'aucune sécurité d'emploi ».

Selon le porte-parole du nouveau syndicat, M. Gilles Léveillé, « la nécessité d'une véritable convention collective de journalistes s'impose depuis longtemps dans le secteur de l'information à Radio-Canada et elle devient plus importante à l'approche du référendum, alors que la direction de la Société manifeste des tendances encore plus poussées à l'arbitraire et au contrôle de l'information ».

En 1968, l'ancêtre du CCRT, le Conseil canadien des relations ouvrières, avait rompu avec la tradition des unités « pan-canadiennes » et accrédité les journalistes francophones des émissions d'information à Radio-Canada. En 1973, se croyant solidement appuyés sur ce précédent, les « pigistes » déposaient une requête au nom des journalistes des affaires publiques et des chercheurs de diverses autres émissions. Le CCRT, appelé à trancher entre une requête de la CSN attaquée par la Société des auteurs du Québec, refuse l'accréditation en voyant un regroupement trop composite de salariés.

Le deuxième affrontement sur le même sujet survient en 1977 et met en cause cette fois la CSN et l'Union des artistes. L'UDA plaide qu'elle bénéficie déjà de la reconnaissance volontaire de l'employeur. Le CCRT déboute la requête de la CSN parce que cette fois, celle-ci visait uniquement les villes de Montréal et de Québec, à l'exclusion du reste du réseau canadien.

# Le CSIM est saisi d'un projet de compensation pour l'école privée

L'enseignement privé continue, en cette période de diminution de la clientèle scolaire, de hanter régulièrement les administrateurs publics. C'est maintenant au tour du Conseil scolaire de l'île de Montréal (CSIM) de répondre à la demande d'appui de la Commission scolaire Sainte-Croix (CSSC) qui insiste pour que le ministère de l'Éducation verse une compensation financière aux commissions pour chaque élève de leur territoire

inscrit au secteur privé. La CSSC, qui regroupe les municipalités de Saint-Laurent, Mont-Royal et Outremont, fait le raisonnement suivant: même si elle perd beaucoup de ses élèves qui lui préfèrent le secteur privé, une commission scolaire doit maintenir une infrastructure et des services coûteux, alors que de son côté le ministère de l'Éducation épargne chaque fois qu'un élève choisit l'école privée.

C'est le 30 janvier dernier que la CSSC adoptait, à l'unanimité, une résolution à l'effet de demander au ministère d'ajouter une 25ème règle budgétaire au mode de financement actuel des commissions afin de « combler le manque à gagner dû au nombre d'élèves de leur territoire fréquentant des institutions privées ». Le 27 mars dernier, elle décidait de demander aux sept autres commissions membres du CSIM de faire front commun.

Même si tous sont loin d'être d'accord pour affirmer que l'école privée bénéficie d'une popularité très répandue, il est certain que plusieurs milliers d'élèves de la région métropolitaine fréquentent des institutions privées. Il est également évident que la CSSC partage son territoire avec plusieurs écoles privées remplies à pleine capacité.

Rappelons que les commissions scolaires reçoivent du ministère de l'Éducation des subventions basées sur le coût moyen de l'éducation pour chaque élève. Quant aux écoles privées, la plupart sont subventionnées à 60 ou à 80% et peuvent aller chercher chez les parents un autre 30% si elles le désirent. Le gouverne-

ment se base sur le coût moyen de l'éducation de l'élève du secteur public au cours de l'année précédente, pour fixer le coût de l'élève du secteur privé l'année suivante.

# Ballon à la dérive

KYOTO (Reuter) — Une montgolfière ayant à son bord deux personnes a dérivé pendant plus d'une heure dans le ciel japonais après avoir rompu ses amarres.

Les deux membres de cet équipage improvisé étaient venus installer du matériel de télévision à l'intérieur de la nacelle pour des cérémonies marquant l'Année internationale de l'enfant. Soudain, sous la pression d'un vent très fort, les amarres du ballon se sont rompues et l'engin a pris l'air. Les deux occupants ont tenté de faire fonctionner les deux hélices mais, faute de piles, celles-ci ont refusé de fonctionner.

Une curieuse chasse au ballon s'est organisée alors dans le ciel japonais.

# Des débrayages chez Bell Canada

Plus de 500 employés de Bell Canada ont débrayé hier matin à Québec et à Saint-Jean pour protester contre la lenteur des négociations.

Ces techniciens, affiliés au Syndicat des travailleurs en communications du Canada (FTQ), n'ont pas encore acquis le droit légal de faire la grève.

La direction de la compagnie, par la voie du président, M. James C. Thackray, a nié être à l'origine des difficul-

tés rencontrées au niveau de la négociation. Selon M. Thackray, la compagnie « est disposée à négocier en tout temps et même à accélérer le processus ». Il a ajouté que c'est le syndicat et non la compagnie qui a rompu les discussions.

Le conciliateur fédéral dans ce dossier, M. Pierre Dufresne, a convoqué les parties à une rencontre le 1er mai.

# LES DROITS

## Les droits successoraux

par Yves Séguin

Cette chronique sur l'impôt est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification successorale. Elle paraît chaque semaine, le mardi. Cette semaine, Me Yves Séguin, avocat et fiscaliste chez Normandin, Séguin & Associés, comptables agréés, traite de la nouvelle loi sur les droits successoraux.

Le 22 décembre dernier, le projet de loi numéro 51, introduit à la suite de la présentation du budget par M. Parizeau l'an dernier, était sanctionné après avoir subi plusieurs modifications en dernière lecture.

Contrairement au gouvernement de l'Ontario qui a abandonné la perception des droits successoraux et l'impôt sur les dons à compter du 11 avril, le gouvernement du Québec en sanctionnant la nouvelle loi sur les droits successoraux persiste à cueillir ces quelque \$25 millions au décès des contribuables.

La suppression des droits successoraux et de l'impôt sur les dons en Ontario joue certainement contre le Québec lorsque l'on compare le fardeau fiscal des deux provinces.

Cette différence entre les deux provinces pourrait provoquer des effets inattendus. Le fait, par exemple, que des biens situés au Québec et appartenant à des résidents d'autres provinces soient frappés de droits successoraux au Québec, lorsqu'ils sont transmis en raison d'un décès, pourrait dissuader ces résidents d'investir au Québec.

Chaque bénéficiaire d'un bien transmis en raison d'un décès, doit payer des droits successoraux dont le taux varie entre 20% et 35% de la valeur imposable du bien.

La valeur imposable se calcule en soustrayant de la valeur marchande du bien au moment du décès les exemptions permises par la loi.

Ainsi, chaque enfant a droit à une exemption de base de \$75,000. Les enfants à charge de plus de 18 ans ont droit à une exemption spéciale, ainsi que ceux atteints d'une infirmité.

Le conjoint est totalement exempté de droits successoraux.

Si le bien est transmis au conjoint à titre d'usufruit ou en fiducie, l'exemption du conjoint pourrait être alors affectée.

En effet, dans les cas d'usufruit ou d'usage

du bien, le montant des droits est calculé comme si l'usufruitier ou l'usager recevait le bien en propriété absolue au moment du décès, comme une personne distincte.

Cela signifie que si le conjoint reçoit un bien en propriété absolue au moment du décès, il est réputé recevoir le bien en pleine propriété et il perd l'exemption à titre de conjoint.

Un exemple classique de l'usufruit au conjoint que l'on rencontre fréquemment dans les testaments consiste à léguer la résidence aux fiduciaires, à charge de permettre au conjoint de l'habiter sa vie durant. Dans ce cas, ce conjoint sera assujéti aux droits successoraux.

En ce qui concerne les fiducies, il est intéressant de noter que les biens légués en fiducie dont le revenu est à l'avantage du conjoint sont exemptés.

Ainsi, lorsque le testateur lègue tous ses biens à une fiducie, à charge pour les fiduciaires de verser tout le revenu de la fiducie au conjoint sa vie durant, le conjoint sera entièrement exempté de droits successoraux.

Que les fiduciaires aient le droit ou non d'empêcher sur le capital n'a plus aucune importance. Il suffit que les biens soient légués en fiducie, dont le revenu est versé au conjoint, pour qu'il y ait exemption des droits.

Cependant, l'impôt sur les dons s'applique si les fiduciaires distribuent le capital de la fiducie. Comme l'impôt sur les dons est au taux fixe de 20%, il peut donc en coûter moins cher dans certains cas d'empêcher sur le capital de la fiducie.

Le bénéficiaire d'un bien transmis en raison d'un décès, autre que l'enfant ou le conjoint, n'a droit qu'à une exemption de \$5,000.

Lorsque les biens transmis aux enfants comprennent des actions d'une corporation privée, ces derniers ne doivent payer que la moitié des droits autrement exigibles.

L'obligation d'obtenir du Ministre le permis de disposer pour chacun des biens demeure. Cependant, l'assureur peut remettre, sans formalités préalables une avance de \$10,000 du produit de l'assurance-vie. Le dépositaire d'une somme d'argent peut aussi remettre \$1,000.

Fait intéressant, lorsque le bénéficiaire est le conjoint, aucun permis de disposer n'est requis, ce qui permet aux dépositaires et à l'assureur de verser immédiatement le montant intégral.

# 26 inculpations de plus contre Gacy

CHICAGO, (Reuter) — John Gacy a été inculpé hier par un grand jury de 26 autres meurtres homosexuels.

Les policiers ont découvert 29 corps au total dans la demeure de cet entrepreneur en

bâtiment de Chicago, âgé de 37 ans, déjà inculpé en janvier de sept meurtres. Les enquêteurs, qui ont terminé leurs recherches, pensent qu'il pourrait être l'auteur du meurtre de quatre autres personnes dont les corps ont été

retrouvés dans des cours d'eau de la région.

Un juge doit encore reconnaître Gacy comme pénalement capable. Le ministère public a fait savoir qu'il réclamera la peine de mort.

# AVIS

L'Assemblée nationale du Québec  
Le Directeur général des élections

## District électoral d'Argenteuil

À tous les électeurs

**Les bureaux spéciaux de scrutin seront ouverts de 2h p.m. à 10h p.m. les vendredi et samedi 27 et 28 avril**

Le président d'élection délivrera les attestations requises pour voter aux bureaux spéciaux de scrutin. Ces attestations seront délivrées entre 1h de l'après-midi et 10h du soir les 27 et 28 avril aux électeurs qui en feront la demande et qui auront le droit de voter à ces bureaux spéciaux de scrutin, conformément à l'article 283 de la Loi électorale du Québec.

«Sont seuls admis à voter dans un bureau spécial de scrutin les employés de chemin de fer, des postes et de messageries, les navigateurs, prêtres-missionnaires, voyageurs de commerce et toutes autres personnes que leurs occupations habituelles contraignent à s'absenter du lieu de leur domicile et qui ont raison de croire que leurs occupations ordinaires les obligeront, le jour fixé pour le scrutin général, à s'absenter de la municipalité où ils ont leur domicile et les empêcheront de voter à l'élection en cours.» (article 283)

364, boul. Aéroparc  
Lachute, Qué.

Bureau du président  
d'élection,  
monsieur Yvon St-Denis

67, Principale  
Saint-André-Avellin, Qué.

Le Directeur général des élections,  
Pierre-F. Côté, C.R.

# AVIS

L'Assemblée nationale du Québec  
Le Directeur général des élections

## District électoral d'Argenteuil

**Aux commissions scolaires, aux employeurs et aux institutions d'enseignement**

Le jour du scrutin est jour de congé dans les écoles sous la direction d'une commission scolaire locale ou régionale dans un district électoral où un scrutin est tenu. (article 186)

Toute institution d'enseignement doit, le jour du scrutin, donner congé aux étudiants qui sont électeurs. (article 262-2a)

Tout employeur doit, le jour du scrutin, accorder à chaque électeur à son emploi la période de congé nécessaire pour que celui-ci ait pendant les heures d'ouverture des bureaux de scrutin au moins quatre heures consécutives pour voter, sans tenir compte du temps normalement accordé pour le repas du midi; l'employeur ne doit faire aucune déduction du salaire de cet électeur ni lui imposer aucune peine par suite de son absence durant cette période de congé. (article 262-1)

Le Directeur général des élections,  
Pierre-F. Côté, C.R.

À titre de directeur

# Imlach avec les Maple Leafs

TORONTO (CP) — Le propriétaire des Maple Leafs de Toronto, Harold Ballard a refusé de commenter la rumeur que Punch Imlach serait de retour dans l'organisation torontoise la saison prochaine.

Le Toronto Star écrit dans son édition d'hier qu'Imlach aurait accepté un nouveau poste de directeur créé par le propriétaire des Leafs. Le journal soutient même qu'Imlach, congédié en décembre dernier par les Sabres de Buffalo, aurait déjà paraphé son contrat pour la prochaine saison.

La nomination d'Imlach à un poste de directeur ne signifierait pas pour autant le dé-

part du directeur général Jim Gregory. « La nomination d'Imlach est chose faite. Lui et Gregory ont déjà travaillé ensemble dans le passé et cela ne devrait poser aucun problème », aurait affirmé une source autorisée. Gregory a dirigé les Mariboros de Toronto et a travaillé sous les ordres d'Imlach comme dépitteur dans les années 60.

Ballard n'a pas voulu faire de déclaration quant à l'avenir de l'entraîneur Roger Neilson, dont les Leafs ont subi l'élimination en quatre parties face au Canadien de Montréal dimanche. Le contrat de Neilson prend fin en juin.

D'autre part, la série demi-

finale opposant le Canadien aux Bruins de Boston, finaliste au cours des deux dernières saisons, pourrait commencer dès jeudi. En effet, les Bruins affronteraient le Canadien jeudi et samedi soir au Forum si la série opposant les Rangers de New York aux Flyers de Philadelphie prenait fin ce soir au Spectrum. Les Rangers mènent la série trois parties à une. Les troisième et quatrième parties de la série seraient alors disputées les 1er et 3 mai à Boston.

Une victoire des Flyers reporterait le premier match de la série Montréal-Boston à samedi, et le deuxième match à mardi.



Rick Green du Canada termine une offensive sur le filet du gardien Marcel Sakak au cours du match d'hier gagné par la Tchécoslovaquie 10-6 au championnat du monde de hockey. (Photolaser AP)

# Le Canada perd 10-6 à Moscou

MOSCOU (CP) — La Tchécoslovaquie a tiré profit de l'expérience des défenseurs du Canada pour remporter une victoire convaincante de 10-6 au Championnat mondial de hockey, hier à Moscou.

Âgés de 21 à 23 ans, les défenseurs de l'équipe canadienne n'ont pu stopper l'attaque des Tchécoslovaques qui avaient pourtant perdu II-I contre l'Union soviétique, samedi.

Bohuslav Ebermann, 30 ans, a marqué quatre buts et récolté une passe sur le but de son compagnon de ligne Vladimir Martinec. Anton Stastny a réussi deux buts et une passe, son frère Peter un but, imitant ainsi le capitaine Yvan Hlinka et Jaroslav Pouzar.

Ryan Walter, Steve Payne, Trevor Johansen, Garry Unger, Nick Libbett et Al McAdam ont riposté chez les Canadiens qui se sont également vus refuser un but lorsque le gardien Jiri Kralcek a sorti le filet de ses amarres contre Payne, seul devant lui.

« Nos défenseurs ont commis des erreurs coûteuses, a expliqué Marcel Dionne. Que l'on gagne ou perde les prochains matchs, ils reviendront tous au Canada avec un précieux bagage d'expérience ».

Il s'agissait de la quatrième défaite consécutive de l'équipe canadienne qui a ainsi perdu toute possibilité de médailles en étant incapable de contrer efficacement le travail des attaquants tchécoslovaques, excellents en échec avant et beaucoup plus précis dans leurs tirs que les Canadiens.

« Leur gardien n'était pas meilleur que le nôtre. On a tout simplement lancé trop souvent sur lui, a d'ailleurs expliqué le défenseur Rick Green, des Capitals de Washington.

En plus de perdre le match, le Canada a également perdu hier les services du centre Guy Charron, des Capitals, blessé au genou au début de la troisième. Il ne pourra prendre part aux deux dernières parties de l'équipe, contre la Suède et l'Union soviétique.

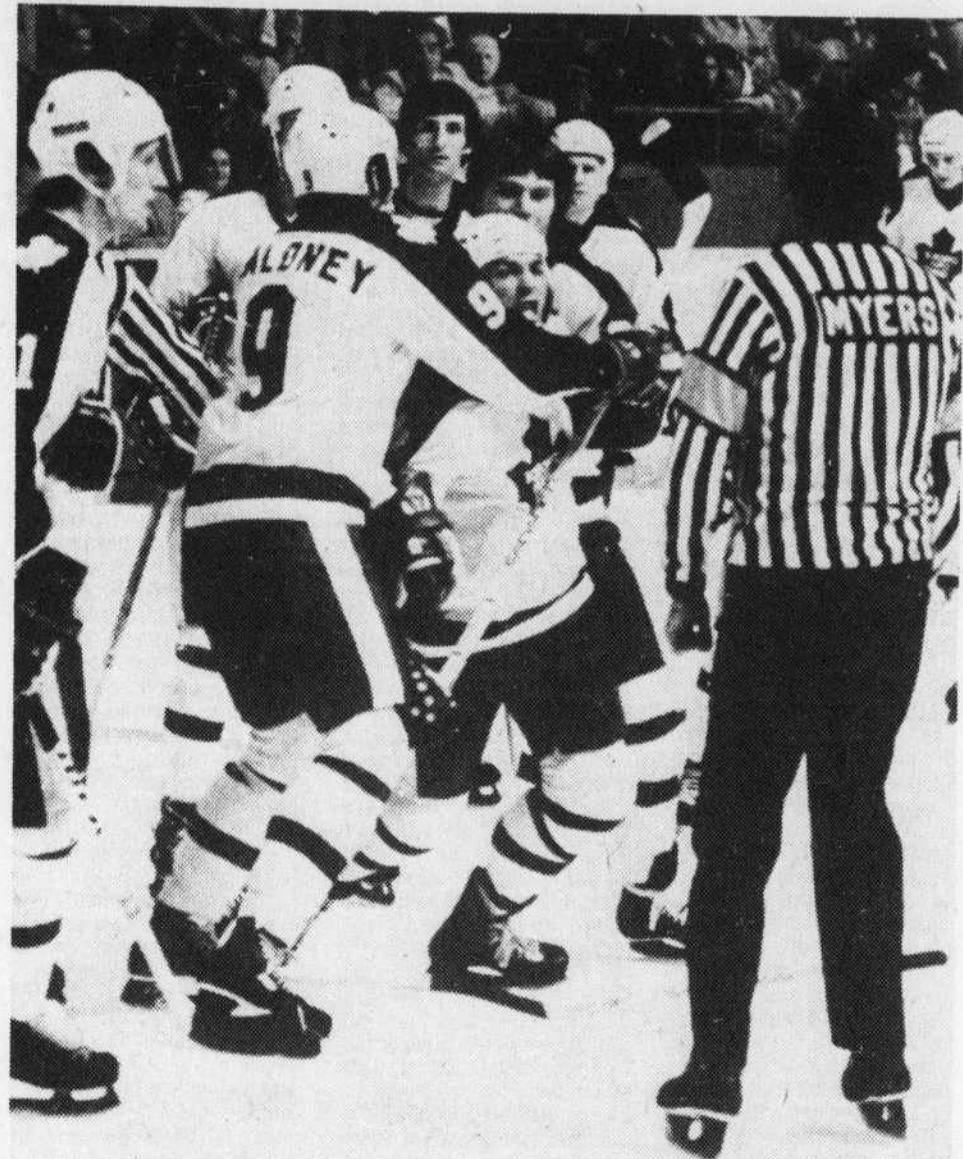
Dans l'autre match à l'affiche, hier, l'URSS a facilement dominé la Suède qu'elle a battue II-3 dans un match au cours duquel Boris Mikhailov a marqué son 100e but en compétition internationale.

Les vétérans Alexander Yakushev et Sergei Kapustin ont obtenu deux buts chacun pour les vainqueurs qui n'ont en aucun temps été inquiétés par les Suédois, pourtant forts d'une victoire de 5-3 contre le Canada plus tôt dans le tournoi.

Commentant la performance de son équipe face au Canada, Bohuslav Ebermann a expliqué que les Tchécoslovaques avaient un meilleur jeu d'ensemble que les Canadiens.

« Les Canadiens sont supérieurs le long de la bande. Mais ils n'utilisent pas toute la surface de la patinoire à leur avantage, a-t-il dit. Ils manquent de technique et d'organisation ».

Quant à Dionne, il a résumé le match à sa façon en disant tout haut ce que les amateurs de hockey pensent tout bas: « Nous ne sommes plus les meilleurs au monde ».



Dave Williams brandit son bâton et tente de faire un mauvais parti à l'arbitre Bob Myers, qui lui a imposé une pénalité au cours de la période de prolongation du match de dimanche. Larry Robinson a compté en l'absence de Williams, éliminant ainsi les Leafs des séries de la coupe Stanley. (PhotQaser CP)

# John McHale plaidera la cause d'Ellis Valentine à New York

par Richard Milo

C'est ce matin, à New York, que le président Chubb Feeney fera connaître la nature de la suspension dont écoperait Ellis Valentine, accusé d'avoir bousculé un arbitre lors du match de samedi à Chicago.

Feeney prononcera son verdict après avoir discuté de la chose avec le président et directeur-gérant des Expos, John McHale, qui verra en sa compagnie le film de l'incident à la suite duquel Valentine a été expulsé du match par sa victime Steve Fields.

Retiré au deuxième-but à la suite d'un roulant de Tony Perez, en huitième, Valentine a d'abord lancé son casque protecteur en direction de Fields avant de l'injurier et de le bousculer à deux reprises. Le pauvre Fields aurait de toute évidence goûté à la médecine de Valentine si ses coéquipiers n'étaient pas intervenus pour rétablir l'ordre.

De dire Fields: « Il voulait m'atteindre en lançant son casque. C'est pourquoi je l'ai expulsé ». D'expliquer Valentine: « J'ai lancé mon casque vers le champ droit, par dépit, et non pas dans le but de l'atteindre, même si au fond, il l'aurait bien mérité... »

Un arbitre de la Ligue internationale embauché par la Nationale pour remplacer les arbitres en grève, Fields avait d'ailleurs soulevé l'ire du géant Warren Cromartie et de ses joueurs, en début de huitième, en permettant une feinte illégale au lanceur Ray Burris, et à la suite de laquelle le coureur Rodney Scott a été pris à contrepied au premier-but.

Warren Cromartie n'a pas arrangé les choses en frappant ensuite un double, ce qui au-

rait provoqué l'égalité 4-4 et possiblement lancé les Expos sur le chemin de la victoire. Les Expos ont perdu 4-3.

Un tel geste entraînant automatiquement une suspension, il est assuré que Valentine sera puni par Feeney. Reste à voir maintenant si McHale saura bien plaider la cause de Valentine dont l'absence prolongée pourrait coûter cher aux Expos qui entreprennent aujourd'hui une importante série de sept parties en huit jours au Stade olympique.

D'abord contre les Padres de San Diego (8-9), cet après-midi et demain, ensuite contre les Giants de San Francisco (9-8), vendredi, samedi et dimanche, et enfin contre les Dodgers de Los Angeles (8-9

avant le match d'hier), lundi et mardi.

Ross Grimsley lancera le premier match. Il sera opposé à Randy Jones. Ce seront ensuite Steve Rogers, demain, et Bill Lee, vendredi, à moins que celui-ci ne soit de nouveau heurté par une voiture en faisant son jogging rue Sherbrooke!

Valentine sera remplacé par Jerry White — quatre coups sûrs en huit présences comme frappeur suppléant — ou encore le vétéran Tom Hutton, toujours en quête d'un premier coup sûr en cinq présences au bâton.

Valentine avait écoupé d'une amende de \$400, l'année dernière, pour avoir bousculé le receveur Dave Rader, des Cubs.

# Rom Waples et Hervé Filion sont en tête des conducteurs

TORONTO — Deux Canadiens dominent le classement des courses sous harnais en Amérique du Nord. Les dernières statistiques révèlent que Rom Waples, de Rockwood, en Ontario, a remporté 136 courses, soit 10 de plus que le Québécois Hervé Filion. Celui-ci qui évolue presque uniquement aux États-Unis, domine cependant au chapitre des bourses, ses montures ayant remporté plus de \$904,000 jusqu'à maintenant.

MOSCOU — Gagnante de 10 championnats mondiaux et de deux médailles d'or aux Olympiques, la spécialiste de patinage artistique Irina Rodnina a annoncé son intention de renouer avec la compétition. Rodnina, qui a remporté le titre en couple de 1973 à 1978 avec son mari Alexander Zaitsev, défendra les couleurs de l'Union soviétique aux Jeux olympiques de 1980. Elle avait temporairement abandonné la compétition après avoir donné naissance à un fils. Cette année, le titre de cette compétition est allé aux Américains Tai Babilonia et Randy Gardner, ce qui mettait un terme à une domination soviétique qui durait depuis 14 ans.

PARIS — Le Canadien Michael Birch appareillera vraisemblablement aujourd'hui à Brest, en Bretagne. Birch, qui a échoué dans sa tentative contre le record de la traversée de l'Atlantique, détenu depuis 1965 par le trois mats américain « Atlantic », a donc renoncé à achever sa course qui devait le mener au cap Lizard, dans le sud-ouest de l'Angleterre.

PERTH, Australie — L'équipe du Canada de hockey sur gazon a subi sa deuxième défaite en trois matches hier, lors de la quatrième journée du tournoi international de Perth, alors qu'elle s'est inclinée par le compte de 4-2 devant celle des Pays-Bas. Reg Plummer et Alan Hobkirk ont marqué les filets du Canada.

COPENHAGUE — Le champion mondial des poids lourds, Mohammed Ali, pourrait livrer un combat d'exhibition le 27 mai, probablement à Copenhague, au Danemark. C'est ce qu'a annoncé hier l'organisateur danois Mogens Palle. Ali aurait alors comme

## BASEBALL

Ligue Nationale	
Dimanche	
Chicago 4, Montréal 1	New York 4, Philadelphie 2
St-Louis 4, Cincinnati 3	Houston 3, Pittsburgh 2
Los Angeles 9, San Francisco 3	Atlanta 8, San Diego 7
Hier	
Los Angeles à Philadelphie	St-Louis à Atlanta
Aujourd'hui	
Lanceurs prévus	
San Diego, Shirley (0-2) ou Perry (2-0) à Montréal, Grimsley (1-0), 13 h 35	Houston, Ruhle (1-2) à Chicago, Lamp (1-0), 14 h 30
St-Louis, Forsch (0-2) à Atlanta, Mahler (0-1), 19 h 35	Los Angeles, Welch (2-0) ou Rau (0-2) à Philadelphie, Ruthven (3-0), 19 h 35
San Francisco, Blue (4-0) à New York, Zachry (2-0), 20 h 05	Pittsburgh, Robinson (1-1) à Cincinnati, Seaver (2-2), 20 h 05
Les meneurs	
(Parties d'hier non comprises)	
Winfield, sd.....68	29, 426
Foster, Cin.....64	27, 422
Trillo, Phi.....46	18, 391
Maddox, Phi.....49	19, 388
Griffey, Cin.....65	25, 385
Concepcion, Cin.....69	25, 362
Royster, Atl.....47	17, 362
Cedeno, Hou.....42	15, 357
Mazzilli, NY.....51	18, 353
Knight, Cin.....52	18, 346
Circuits: Murphy, Atlanta, 7; Kingman, Chicago, 5; Bonnell, Atlanta, 5.	
Points produits: Foster, Cincinnati, 18; Kingman, Chicago, 16; Cruz, Houston, 16.	

Ligue Américaine		
Dimanche		
Detroit 4, Toronto 1	Baltimore 6-7, Milwaukee 2-3	
Boston 6, Kansas City 0	New York 5, Texas 1	
Cleveland 8, Chicago 5	Minnesota 3, Seattle 1	
Oakland 7, Californie 6	Hier	
Toronto à Texas	Chicago à Kansas City	
Aujourd'hui		
Lanceurs prévus		
Minnesota, Erickson (0-2) à Cleveland, Wise (1-2), 12 h 05	Detroit, Young (0-0) à Milwaukee, Lemaire, M.....4	
Detroit, Young (0-0) à Milwaukee, Salton (0-1) ou Haas (0-1), 19 h	Toronto, Lemanczyk (0-0) à Texas, Comer (1-1), 20 h 35.	
Chicago, La Grow (0-1) à Kansas City, Leonard (1-2), 20 h 35	Baltimore, Palmer (2-1) en Californie, Aase (2-0), 22 h 30	
New York, John (3-0) à Oakland, Johnson (0-2), 22 h 30	Boston, Renko (0-1) à Seattle, Jones (0-1), 22 h 35	
Les meneurs		
(Parties d'hier non comprises)		
Bannister, Chi.....45	19, 422	
Kemp, Dét.....38	16, 421	
Bochte, Sea.....58	24, 414	
Oliver, Tex.....46	19, 413	
Carew, Cal.....63	26, 413	
Cooper, Mil.....59	24, 407	
Rice, Bos.....45	18, 400	
Downing, Cal.....60	24, 400	
Lemon, Min.....51	20, 392	
Lemon, Chi.....62	24, 387	
Circuits: Lynn, Boston, 7; Cooper, Milwaukee, 5; Atkens, Californie, 5; Grich, Californie, 5.		

## HOCKEY

Coupe Stanley					
Quarts-de-finale					
Dimanche					
Montréal 5, Toronto 4	Islanders NY 3, Chicago 1				
Rangers NY 6, Philadelphie 0	Boston 2, Pittsburgh 1				
Ce soir					
Rangers NY à Philadelphie	Les meneurs				
(Parties d'hier non comprises)					
Florek, Cin.....3	2	5			
Hislop, Cin.....1	4	5			
Legge, Cin.....0	4	4			
Rogers, NA.....2	1	3			
Miller, NA.....0	3	3			
Mark Howe, Na.....2	0	2			
Stoughton, Cin.....1	1	2			
Shutt, Cin.....1	1	2			
Antonovich, Na.....1	1	2			
Thomas, Cin.....0	2	2			
Ligue Majeure du Québec					
Dimanche					
T.-Rivières 7, Sherbrooke 3	Mercredi				
Sherbrooke à T.-Rivières	Championnat du Monde				
Dimanche					
RFA 8, Pologne 1	USA 6, Finlande 4				
Hier					
Tchécoslovaquie 10, Canada 6	URSS 11, Suède 3				
Aujourd'hui					
Pologne c. USA					
RFA c. Finlande					
COUPE STANLEY					
Série E					
ISLANDERS NY.....4	4	0	14	3	8
CHICAGO.....4	0	4	3	14	0
Série F					
MONTREAL.....4	4	0	19	10	8
TORONTO.....4	0	4	10	19	0
Série G					
BOSTON.....4	4	0	16	7	8
PITTSBURGH.....4	0	4	7	16	0
Série H					
RANGERS NY.....4	3	1	20	5	6
PHILADELPHIE.....4	1	3	5	20	2
ASSOCIATION MONDIALE					
Dimanche					
Cincinnati 6, N.-Angleterre 3	Hier				
Winnipeg à Québec	Ce soir				
Cincinnati en N.-Angleterre	COUPE STANLEY				
Série E					
	pj	g	p	pp	pc
ISLANDERS NY.....4	4	0	14	3	8
CHICAGO.....4	0	4	3	14	0
Série F					
	pj	g	p	pp	pc
MONTREAL.....4	4	0	19	10	8
TORONTO.....4	0	4	10	19	0
Série G					
	pj	g	p	pp	pc
BOSTON.....4	4	0	16	7	8
PITTSBURGH.....4	0	4	7	16	0
Série H					
	pj	g	p	pp	pc
RANGERS NY.....4	3	1	20	5	6
PHILADELPHIE.....4	1	3	5	20	2
ASSOCIATION MONDIALE					
Dimanche					
Cincinnati 6, N.-Angleterre 3	Hier				
Winnipeg à Québec	Ce soir				
Cincinnati en N.-Angleterre	COUPE STANLEY				
Série E					
	pj	g	p	pp	pc
ISLANDERS NY.....4	4	0	14	3	8
CHICAGO.....4	0	4	3	14	0
Série F					
	pj	g	p	pp	pc
MONTREAL.....4	4	0	19	10	8
TORONTO.....4	0	4	10	19	0
Série G					
	pj	g	p	pp	pc
BOSTON.....4	4	0	16	7	8
PITTSBURGH.....4	0	4	7	16	0
Série H					
	pj	g	p	pp	pc
RANGERS NY.....4	3	1	20	5	6
PHILADELPHIE.....4	1	3	5	20	2
ASSOCIATION MONDIALE					
Dimanche					
Cincinnati 6, N.-Angleterre 3	Hier				
Winnipeg à Québec	Ce soir				
Cincinnati en N.-Angleterre	COUPE STANLEY				
Série E					
	pj	g	p	pp	pc
ISLANDERS NY.....4	4	0	14	3	8
CHICAGO.....4	0	4	3	14	0
Série F					
	pj	g	p	pp	pc
MONTREAL.....4	4	0	19	10	8
TORONTO.....4	0	4	10	19	0
Série G					
	pj	g	p	pp	pc
BOSTON.....4	4	0	16	7	8
PITTSBURGH.....4	0	4	7	16	0
Série H					
	pj	g	p	pp	pc
RANGERS NY.....4	3	1	20	5	6
PHILADELPHIE.....4	1	3	5	20	2
ASSOCIATION MONDIALE					
Dimanche					
Cincinnati 6, N.-Angleterre 3	Hier				
Winnipeg à Québec	Ce soir				
Cincinnati en N.-Angleterre	COUPE STANLEY				
Série E					
	pj	g	p	pp	pc
ISLANDERS NY.....4	4	0	14	3	8
CHICAGO.....4	0	4	3	14	0
Série F					
	pj	g	p	pp	pc
MONTREAL.....4	4	0	19	10	8
TORONTO.....4	0	4	10	19	0
Série G					
	pj	g	p	pp	pc
BOSTON.....4	4	0	16	7	8
PITTSBURGH.....4	0	4	7	16	0
Série H					
	pj	g	p	pp	pc
RANGERS NY.....4	3	1	20	5	6
PHILADELPHIE.....4	1	3	5	20	2
ASSOCIATION MONDIALE					
Dimanche					
Cincinnati 6, N.-Angleterre 3	Hier				
Winnipeg à Québec	Ce soir				
Cincinnati en N.-Angleterre	COUPE STANLEY				
Série E					
	pj	g	p	pp	pc
ISLANDERS NY.....4	4	0	14	3	8
CHICAGO.....4	0	4	3	14	0
Série F					
	pj	g	p	pp	pc
MONTREAL.....4	4	0	19	10	8
TORONTO.....4	0	4	10	19	0
Série G					
	pj	g	p	pp	pc
BOSTON.....4	4	0	16	7	8
PITTSBURGH.....4	0	4	7	16	0
Série H					
	pj	g	p	pp	pc
RANGERS NY.....4	3	1	20	5	6
PHILADELPHIE.....4	1	3	5	20	2
ASSOCIATION MONDIALE					
Dimanche					
Cincinnati 6, N.-Angleterre 3	Hier				
Winnipeg à Québec	Ce soir				
Cincinnati en N.-Angleterre	COUPE STANLEY				
Série E					
	pj	g	p	pp	pc
ISLANDERS NY.....4	4	0	14	3	8
CHICAGO.....4	0	4	3	14	0
Série F					
	pj	g	p	pp	pc
MONTREAL.....4	4	0	19	10	8
TORONTO.....4	0	4	10	19	0
Série G					
	pj	g	p	pp	pc
BOSTON.....4	4	0	16	7	8
PITTSBURGH.....4	0	4	7	16	0
Série H					
	pj	g	p	pp	pc
RANGERS NY.....4	3	1	20	5	6
PHILADELPHIE.....4	1	3	5	20	2
ASSOCIATION MONDIALE					
Dimanche					
Cincinnati 6, N.-Angleterre 3	Hier				
Winnipeg à Québec	Ce soir				
Cincinnati en N.-Angleterre	COUPE STANLEY				
Série E					
	pj	g	p	pp	pc
ISLANDERS NY.....4	4	0	14	3	8
CHICAGO.....4	0	4	3	14	0
Série F					

# Meredith Monk, ou la fascination magique

par Angèle Dagenais

Meredith Monk est de ces personnages énigmatiques et fascinants qui ont le pouvoir d'opérer des mutations permanentes sur leurs auditoires. Dans une salle hyper-agitée, dimanche soir au Cégep du Vieux-Montréal, elle a réussi une véritable hypnose collective grâce à un programme caractéristique de ses performances, composé d'une oeuvre réalisée avec son compagnon Ping Chong et, en deuxième partie, d'un récit de ses merveilleux chants qu'elle compose depuis sa plus tendre enfance et qu'elle livre de temps à autre sous le titre de *Raw Recitals*.

En première partie, avec Ping Chong, elle a interprété *Paris*, écrit en 1973 et qui compose avec *Chacon* (1974) et *Venice/Milan* (1976) une trilogie sur les thèmes du « voyage ». Mais les voyages de Meredith Monk n'ont rien de conventionnel; ils sont plutôt le reflet d'états d'âme suggérés autant par des distorsions du temps et de l'espace.

Dans *Paris*, elle voyage habillée en immigrante d'Europe de l'est, avec son compagnon, arrivant dans la grande ville où ils se heurtent certainement à une grande incompréhension et souffrent de solitude: tournés vers le mur du fond de l'arrière-scène à un certain moment, ils poussent des cris et des lamentations. Ils circulent autour de la scène, explorant ce nouveau milieu, exécutant des gestes stylisés et caricaturaux de la vie quotidienne ou de la vie rêvée (comme s'ils voulaient voler dans les cieux par exemple). Une pochette pendant du plafond au-dessus de la scène symbolise peut-être la Ville lumière. Un pianiste en scène joue une mélodie lancinante et répétitive tandis que les interprètes articulent toutes sortes de bruits et de sons. Le tout dure trois-quarts d'heure au cours desquels on ne s'ennuie pas un instant même si sur le coup on ne semble pas comprendre grand chose.

L'oeuvre de Meredith Monk n'est pas du tout cérébrale; elle fait appel à tous les sens, dans des registres et des timbres tout-à-fait inattendus. Ses chants vont des ricanements sonores et profonds, aux babillages d'enfants, aux gargarismes, halètements, vocalises diverses, jeux rythmiques et syllabiques aux douces berceuses. Sa versatilité est infinie, sa voix belle et chaude. Très expressive toujours. Elle fait la preuve que le chant n'a pas besoin de paroles pour être compris. C'est un instrument complet et parfait en soi qui a ses lois propres et des possibilités sous-exploitées.

Elle a chanté une série de pièces écrites au Mexique dans la solitude d'un flanc d'une montagne loin de New York, où il est impossible de se concentrer dit-elle, et des extraits de *Education of the Girlchild*, *Vessel*, etc.

Ce merveilleux spectacle de Meredith Monk a été rendu possible grâce aux initiatives du service d'animation du Musée des Beaux-Arts qui a multiplié cette année les représentations de grande qualité d'artistes de l'avant-garde scénique et visuelle.

# Deux groupes de musiciens, deux styles

par Gilles Potvin

Deux groupes de musiciens, dont le répertoire aussi bien que les instruments utilisés sont fort différents, se faisaient entendre dimanche. Au Musée d'art contemporain, dans l'après-midi, l'Ensemble d'ondes Martenot de Montréal présentait son premier concert complet pour marquer les 51 ans de cet instrument inventé par Maurice Martenot. En soirée, le Studio de musique ancienne, dont le but est de remettre à l'honneur la musique et les instruments des XVIIe et XVIIIe siècles, présentait son dernier concert de la saison à la salle Redpath.

Dans le cadre exigü du studio du Musée, Jean Laurendeau et ses quatre collègues, Suzanne Binet-Audet, Marie Bernard, Lucie Filteau et Johanne Goyette n'ont pas eu de

mal à démontrer que le Martenot, grâce à sa personnalité, ses possibilités sonores et son répertoire toujours grandissant, est entré définitivement dans l'histoire musicale. Une page comme *Fête des belles eaux* de Messiaen, qui remonte à plus de quarante ans, est déjà un classique de l'instrument et en exploite admirablement les caractéristiques, comme ces « explosantes » et ces « fulgurantes » difficiles sinon impossibles à reproduire avec autant d'efficacité sur d'autres instruments. Sous la direction de Laurendeau, les musiciens travaillent avec la plus grande cohésion et coordonnent leur jeu à la manière des meilleurs ensembles de musique de chambre, comme l'a dé-

# Rien que la mémoire Une production bien renouvelée

par Jacques Larue-Langlois

Rien que la mémoire, de Michel Garneau, une production des Pichous, mise en

scène par Gilbert Lepage; décor de Denis Rousseau; costumes de Micheline Rouillard; éclairages de Lucie Juneau; musique de Jean-Pierre Bonin; technique de Joanne Grenier; régie de Manon Desmarais; avec: Michèle Barrette, Jasmine Dubé, René Gingras, Marcel Leboeuf, Jacques L'Heureux et Julie Vincent; à l'affiche du Conventum, 1237 rue Saint-Jacques, jusqu'au 6 mai.

Il est toujours émerveillé de constater ce qu'une équipe nouvelle aborde une pièce déjà jouée peut apporter de frais, de revalorisant à la production qu'elle en tire.

Rien que la mémoire, qui n'est sans doute pas une des meilleures pièces de Michel Garneau, avait été écrite sur commande pour Les Voyagements et montée à la Maison des arts La Sauvagerie, rue Notre-Dame, au début de 1976. L'éclatant spectacle qu'en tirent Les Pichous dans une mise en scène absolument renouvelée et aussi stylisée que la première version était réaliste et tout à l'honneur de Gilbert Lepage, qui était lui-même de la première distribution, et de son équipe.

Pour Garneau, le propos était simple: exposer par le rire la triste et presque dramatique condition dans laquelle se trouvent plongés, en attente de la mort libératrice, les vieillards qu'on parque dans des maisons modernes et tout-confort où l'ennui le dispute au regret de ces aspects de la vie qui ne furent jamais réellement vécus par eux. Là, partagés entre leurs souvenirs diffus et radotards et les rancœurs des journaux jaunes, entre les peurs qu'ils se placent comme pour apprivoiser la mort qui approche et les horreurs télévisées, ils meublent, indolents, quelques limbes stériles et n'ont pour tout partage rien que la mémoire. Il fallait prendre le parti d'en rire.

Excellent décor en perspective de Denis Rousseau, effets sonores et d'éclairage parfaitement réussis aux rares moments où le délire gagne le groupe, costumes sublimes et absolument « partis » tant pour l'extraordinaire prologue tout shakespearien que pour la pièce proprement dite, mise en scène serrée et impeccable, jeu à chaque instant soigné et très intense de chacun des six comédiens de la distribution, tout contribue à faire de ce



Meredith Monk et Ping Chong dans *Paris*, présenté dimanche au Cégep du Vieux-Montréal.

# Maurice Clavel emporté par une crise cardiaque

PARIS (AFP) — M. Maurice Clavel est décédé subitement d'une crise cardiaque, hier, en début d'après-midi dans sa maison d'Asquins (Yonne). Sa disparition a surpris et bouleversé sa famille qui se trouvait auprès de lui à Asquins, mais aussi ses nombreux amis. Conseiller philosophique de Grasset, il avait eu le matin même plusieurs conversations téléphoniques avec sa maison d'édition notamment avec Bernard-Henri Lévy car il préparait avec celui-ci une réponse à un article paru récemment dans le Figaro magazine.

Au Nouvel Observateur également, sa brutale disparition a bouleversé Jean Daniel, directeur du magazine, où Maurice Clavel exerçait la fonction de journaliste-écrivain se consacrant notamment à la rubrique télévision: « Nous ne l'avions rarement tant vu que ces derniers temps, précise Jean Daniel. Il avait de nombreux projets, en particulier une grande oeuvre philosophique pour laquelle il avait déjà rédigé 1.000 feuillets. Dans la pleine force de son âge il avait

une taille de géant et une corpulence de sportif ».

« Maurice Clavel poursuit, Jean Daniel, était le meilleur écrivain-journaliste d'entre nous, grâce à son sens de la langue poussée à l'extrême. Nous ne voyons pas comment nous pourrions remplacer cet homme unique dans l'histoire du journalisme, riche de contradictions et aussi de dons ».

Né en 1920 Maurice Clavel était diplômé de l'École normale supérieure, il fut professeur de philosophie à Paris puis journaliste à partir de 1944. Editorialiste au quotidien de gauche « Combat » de 1955 à 1960, il collabora régulièrement depuis 1964 à l'hebdomadaire « Le Nouvel Observateur ».

Homme de lettres, il a écrit plusieurs pièces de théâtre

« Les incendiaires » (1946), « La terrasse du midi » (1947), « Balmeseda » (1954), « Saint-Euloge de Cordoue » (1965) ainsi que de très nombreux romans: « Une fille pour l'été » (1957), « Le jardin de Djemila » (1958), « Le temps de Chartes » (1960), « La pourpre de Judée » (1967), « La perte et le fracas » (1971), « Les tiers des étoiles » (1972 Prix Médicis), « Combat, de la Résistance à la Révolution » (1973).

Il fut également l'auteur de nombreux essais: « Combat de franc-tireur pour une libération » (1969), « Qui est aliéné » (1970), « Les paroissiens de Palente » (1974), « Ce que je crois » (1975), « Dieu est Dieu, nom de Dieu » (1976), « Nous l'avons tué où ce Juif de Socrate » (1977) et « Deux siècles chez Lucifer » (1978).

# Le dessin animé, enfant chéri de la télévision

CANNES (AFP) — Une des caractéristiques du 15<sup>ème</sup> marché international des programmes de télévision, qui se tient à Cannes depuis le 20 avril, est l'importance des dessins animés.

Au cours de cette rencontre, à laquelle 103 pays participent, un grand nombre de « cartoons » destinés aux enfants ou valables pour tous les publics sont présentés.

Il faut noter en particulier la vogue des oeuvres « fin de siècle ». C'est ainsi qu'au Japon, « Remi » a déjà rapporté trois millions de dollars: c'est l'adaptation d'un roman français paru il y a 100 ans, « sans famille », d'Hector Malot. Les aventures du jeune héros revivent en un feuilleton de 52 épisodes de 30 minutes chacun. On peut même les suivre en relief, grâce à des lunettes spéciales.

« Pinocchio », de l'Italien Carlo Collodi, et « Heidi », de la Suisse Johanna Spyri, également centenaires, figurent dans une abondante série de dessins animés offerts par une compagnie allemande.

En Grande-Bretagne, Geoff Dumar, après le succès de son « *Lautrec* », a réalisé un « *Ubu* » où il résume en 20

minutes, avec un large emploi du langage des sons, la célèbre pièce d'Alfred Jarry, « *Ubu roi* », créée à Paris en 1896.

Les sujets ne sont cependant pas limités à cette époque. Les Américains ont inventé de nouveaux animaux: un serpent, un crapaud, un monsieur chien, un vieux cheval, une cigale, un éléphant. Laurel et Hardy sont morts, mais leurs sketches se poursuivent par la vertu du dessin animé.

Deux petites filles: Mihaela, la gentille, que tout le monde aime, et Mafalda, l'inquiétante, qui pose les questions les plus indiscrètes sur tous les problèmes, sont devenues des héroïnes nationales respectivement en Roumanie et en Argentine.

Les Pays-Bas allient l'humour à la philosophie, avec des dessins animés comme « *Lavage de cerveau* », « *Le possédé d'or* », et surtout « *Absurde* ».

Plus réjouissants sont *Les voyages du tortillard*, une série de 28 épisodes de 5 minutes produits par le Canada. Le héros est un train mystérieux qui entraîne ses personnages dans des aventures épiques.

# Jim Zeller est partagé entre le disco et le rock

par François Roberge

Jim Zeller est un jeune musicien de Montréal qui s'était associé durant quelques années au pianiste blues-rock Alan Gerber pour former le duo Gerber-Zeller. Depuis qu'il a choisi de faire carrière seul, il ne semble pas avoir parfaitement retrouvé son unité propre de création.

Bien qu'il ait donné à l'Outremont, vendredi dernier un spectacle plus subtil que son récent microsillon, il est demeuré, comme il le dit lui-même, partagé à tout le moins entre le rock et le disco. Ajoutons les blues.

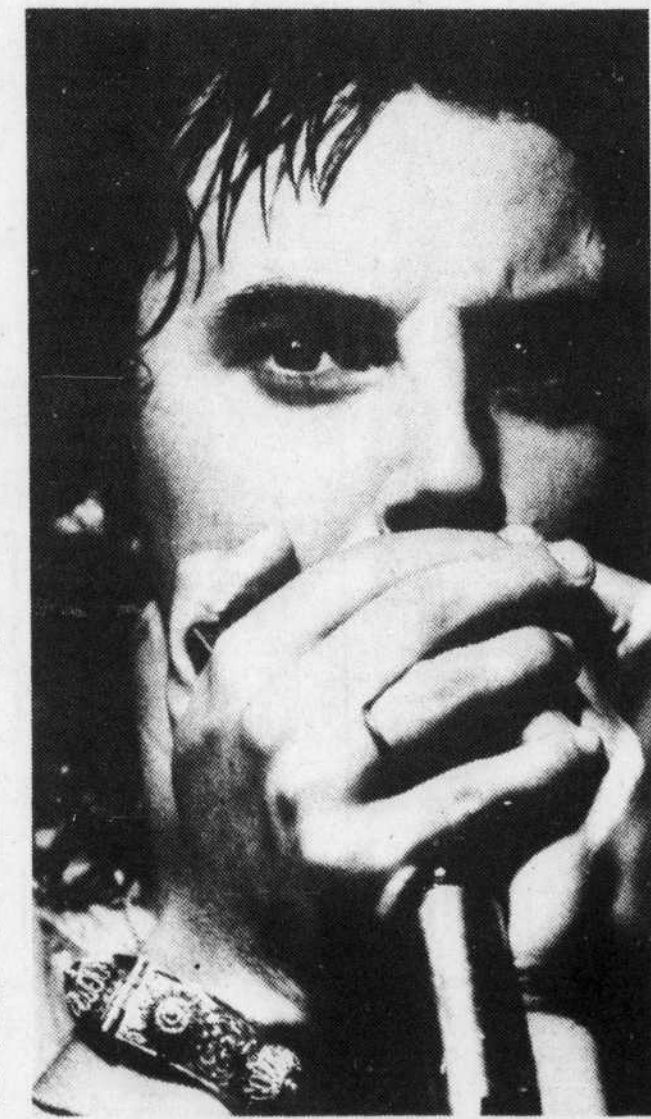
Son meilleur registre reste à mon avis le blues teinté de rock, celui qui pleure un peu, où l'harmonica joue en demi-teintes plutôt qu'en slogans. L'harmonica est l'instrument de Zeller. Il le manie comme un autre le saxophone, plié en deux sur la minuscule gamme qu'il tient dans le creux de ses mains.

Il est parfaitement à l'aise en scène, leader naturel et par surcroît, un peu fou. Il se présente sur son microsillon *Cartes sur table* comme un

pendu, carte souvent bienveillante du tarot. Ses idées sont saugrenues, elliptiques et il les exprime dans un français à peu près convenable entre-coupe de mots anglais et de jurons.

Quand il chante — les textes sont souvent travaillés avec Serge Laporte ou Greb Chieroff — il devient d'une cohé-

sance (dit-il), échevelé et « punkisant », au bon blues, solide et instrumenté à la John Mayall ou Paul Butterfield. Quand les « copains » grimpent sur scène, par exemple Michel Séguin, cet africain de la jungle québécoise, la musique devient presque noire avec des accents forcés des Stones.



Jim Zeller

rence problématique. On sent que les chansons sont des expressions naturelles, travaillées pour la rime et la phrase, mais pas assez pour leur redonner une véritable originalité.

La traduction de la folie de Zeller en textes est certainement très difficile. Il est souvent préférable de ne pas chercher vraiment à comprendre et d'écouter la musique naturelle de l'auteur et de ses musiciens.

Cela s'échelonne du disco

# Les Stones: rentables

TORONTO (PC) — Le concert donné par le groupe des Rolling Stones au profit des aveugles rapportera certaines sommes à l'Institut national pour les aveugles, a révélé hier un porte-parole des organisateurs de l'événement.

M. Michel Cohl, président de Concert Productions International, a précisé que ce n'est qu'à la fin de la présente semaine ou au début de la semaine prochaine, quand on connaîtra tous les frais à amortir, que l'on saura exactement l'ampleur des profits. « Nous sommes loin d'avoir perdu de l'argent », a-t-il ajouté.

Il ne peut comprendre, d'ailleurs, comment ont pu naître certaines rumeurs laissant entendre que le concert était déficitaire.

Quelque 1.300 des 10.000 personnes ayant assisté aux deux concerts des Rolling Stones étaient des aveugles. Les organisateurs avaient distribué 2.600 billets gratuits aux déficients visuels et à leurs accompagnateurs.

UN FILM CHOC COURONNÉ DE 12 GRANDS PRIX INTERNATIONAUX!

**PAIN ET CHOCOLAT**

Sem.: 5.20 - 7.25 - 9.30  
Sam.-Dim.: 1.10 - 3.15 - 5.20 - 7.25 - 9.30

**CARREFOUR**

315 CATHÉDRINE BLEURY 866-8057

# Rectificatif

L'annonce parue à la page 25 du DEVOIR du samedi 21 avril, sous le titre général de « Libre Expression », aurait dû porter la mention « publiportage ».

ROMY SCHNEIDER PLUS QUE PARFAITE POUR TOUS

**une histoire simple**

desjardins 1 BASILAIRE 1 288 3141

Un film de CLAUDE SAUTET 60 sem.

**NOIRET SORDI**

Une farce amère, cruelle et savoureuse sur la justice et l'amitié...

Le témoin

desjardins 2 BASILAIRE 1 288 3141

Cinéma du COMPLEXE 12:05 - 1:55 - 3:45  
5:35 - 7:25 - 9:20

**LE PION**

VOUS SOUVENEZ-VOUS DE CE PROF QUI A EU DROIT À VOS 100 MAUVAIS COUPS!

desjardins 4 BASILAIRE 1 288 3141

Un film de CHRISTIAN GION HENRI GUYBET 30 sem.

**SEMAINE DU FILM**

du Moyen-Orient et du Maghreb

organisée par Le Cercle de la Culture Arabe avec la collaboration de La Cinémathèque Québécoise

du mardi 24 avril au dimanche 29 avril

Bibliothèque Nationale, 1700 rue St-Denis

On peut se procurer un dépliant annonçant le programme aux endroits suivants:

— Librairie Renaud-Bray, 5219 Côte-des-Neiges

La Cinémathèque québécoise, 360 rue McGill

Prix d'entrée: \$1.00 par séance. Pour tout renseignement, téléphoner au no: 844-8734 aux heures d'ouverture et au no: 866-4688 durant la journée.

Pour les détails du programme d'aujourd'hui voir horaire des spectacles.

GAGNANT DE 3 OSCARS

Meilleure actrice - JANE FONDA

Meilleur acteur - JON VOIGHT

Meilleur scénario

**CHAMPLAIN 2**

STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685

**BROSSARD 2**

BOUL. TASCHEREAU 465-5906 (MAIL CHAMPLAIN)

**JEAN-TALON**

4255 JEAN-TALON est 725-7000 STATIONNEMENT GRATUIT

**ALSOE 1**

35 MILTON 942-6053

JEAN ROCHFORD-ANNIE GIRARDOT TOUS

**le Cavalier**

un film de PHILIPPE DE BROCA

**ALSOE 2**

35 MILTON 942-6053

« Courez voir ROBERT ROBERT UN DES MEILLEURS LE JOUCH COMEDIE DE L'ANNEE!

un film de CLAUDE LÉLOUCH

**ROBERT et ROBERT**

CHARLES DENNER JACQUES VILLERIE JEAN-CLAUDE BRIALY

ENGAGEMENT EXCLUSIF POUR UNE SEMAINE

APRÈS « LE CRIME DE L'ORIENT EXPRESS »

AGATHA CHRISTIE'S

**MORT SUR LE NIL**

CE FILM VOUS FERA VIVRE TOUTE LA TERREUR ET TOUTE LA FÉROCITÉ DES DUELS D'ANTAN

**LES DUELLISTES**

Cinéma **Paris**

3180 rue BELANGER

GAGNANT DE L'OSCAR DU MEILLEUR FILM ÉTRANGER

18 ANS Adultes

**GERARD DEPARDIEU CAROLE LAURE PATRICK DEWARE**

un film de BERTRAND BLIER

**PREPAREZ VOS MOUCHOIRS**

PAPINEAU: LAVAL: GREENFIELD:

«ONE, TWO, TWO, 122 RUE de PROVENCES»

PARISIEN: 1.15, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10, LAVAL: 6.00, 7.50, GREENFIELD: 6.05, 8.00, PAPINEAU: 686 7.25.

**Le PARISIEN 2**

486 STE-CATHERINE O. 866-3856

**PAPINEAU 1**

PAPINEAU ET MT-ROYAL 527-8635

**LAVAL 5**

CENTRE LAVAL 688-7776

**GREENFIELD PARK 1**

PAPINEAU ET MT-ROYAL 527-8635 GREENFIELD PARK PL. 671-6129

# Entre Pierrot Lunaire, le Coca-Cola... et Matane

par René Viau

Léopold Potek présente jusqu'au 12 mai prochain ses huiles récentes à la galerie Yajima. Des huiles et des pastels gras sur acétate qui s'inspirent de la suite *Pierrot Lunaire*. « J'ai essayé de retrouver, en peinture, cette espèce de sensation de développement presque aérien présente dans les 21 chansons du cycle de Schoenberg », d'expliquer l'artiste. C'est une musique qu'il connaît très bien et qu'il ne cesse d'écouter. « Même après quatre ans je n'y suis pas encore habitué ».

Potek voit entre ses pièces et les chansons du cycle de Schoenberg des correspondances qui, rappelle-t-il se situent à la fois autour d'une certaine caricature du pathétisme même du compositeur et aussi de la richesse formelle basée souvent sur la relation entre un petit nombre d'éléments musicaux. Ce sont des peintures très denses. Un travail acharné. Lentement, retraçant chaque toile, l'artiste en arrivera à ces éléments simplifiés et ténus. La trace des décisions antérieures de l'artiste reste visible, participant à la composition d'ensemble. Habités que nous sommes à l'acrylique — le peintre a d'ailleurs ici exploité brillamment l'effet onctueux de l'huile en utilisant des diluants inattendus: huile à moteur, huile d'olive... laissant visible l'agitation du pinceau — ces peintures dénotent et séduisent surtout par leur tonalité éteinte et une grande puissance poétique. Ces toiles, à la fois architecturées et fluides, où les formes en goutte

d'eau et en arabesques dominent sont très prenantes, grâce aussi à l'héritage visuel sous-jacent qu'elles explorent.

**Coca-Cola.** *Quelque chose de plus qu'une liqueur douce.* L'atelier Powerhouse expose des pirogravures et constructions qui ne laissent aucune place à « l'In-cola ». À travers cette panoplie d'objets et d'œuvres graphiques se rapportant au « Coke », Chery Holmes se penche sur les structures du langage publicitaire qui est une partie importante de notre environnement visuel (économique et nutritif) quotidien.

Le « défi » est de taille. Tout est là. De la fameuse bouteille incurvée accompagnée, dans un « portrait de famille » des autres bouteilles où repose ce liquide qui symbolise à tout jamais les États-Unis; de l'histoire d'une canette non recyclable à travers ces différents avatars, en passant par le graphisme « coupé-fouet-Art Nouveau » traduit en arabe et en chinois jusqu'aux placards multiples publicitaires et autres artefacts portant la marque et la couleur spécifique du « vrai de vrai » et ce, depuis son invention; l'année même de l'inauguration de la statue de la Liberté dans le port de New York... bref un éventail assez délimitant d'objets et de constructions touchant à ce précieux liquide fait d'eau gazeuse, de sucre colorant au caramel, d'acide phosphorique, de préparations aromatisantes naturelles, de caféine... et de joie!

Outre cette présentation stimulante dont devraient s'inspirer nos musées si, toutefois, ces sanctuaires de l'art daignent de temps en temps sortir du champ spécifique des arts visuels pour ceux du design, de la communication et de « l'archéologie du futur », on pourra admirer les gravures de Chery Holmes. Il s'agit de lever le défi (sic) d'un phénomène quotidien pour qu'il devienne une forme d'art intéressante ». L'exposition est aussi l'occasion d'une expérience subliminale, sur les effets puissants de la publicité. À noter, également chez Powerhouse les quelques aquarelles de Joanna Nash, trop peu nombreuses, où précise un communiqué émis par la galerie: « Avec la même fidélité contemplative de ses œuvres antérieures, l'artiste concentre son attention sur la précision du détail avec un sens de la ligne plus résolu et une densité de couleur plus accrue ». (Jusqu'au 5 mai).

**Nuit de Matane.** de Pierre Groulx, et *Jour des Iles*, de Raymond Decary, à la galerie Geul'Art, 1671 Saint-Hubert. Jusqu'au 2 mai.

Il est rare qu'une exposition de jeunes photographes québécois dégage tant de maîtrise technique et stylistique que celle de Groulx et de Decary. Sûrs de leurs moyens, sans fioritures, ces photographes s'affirment avec une série de clichés couleurs dont la thématique est complémentaire. Un travail plus qu'honnête, technique-



La gravure «Stone Front Door», de Chery Holmes.

ment précis... bref, digne de louanges. La caméra de Groulx qui présente impeccablement l'environnement urbain nocturne de Matane dans une suite somptueuse de gris, de bleus, de magentas et d'orangés, où le néon scintille, si elle n'apporte rien de neuf au niveau des thèmes, séduit par sa netteté.

À voir chez Optica la série *E.G.* du Torontois Jean Poldas. Aux quatre murs de la galerie sont disposés des rectangles revêtus d'une couche de laques ou d'émaux commerciaux. Les titres, qui font partie intégrante de l'exposition, décrivent l'utilisation en industrie de ces couleurs (souvent pour des revêtements de carrosserie de voiture) concourant à créer une gymnastique mentale et visuelle subtile. (Jusqu'au 27 avril).

# En France, la gauche devient un important débouché culturel

par Nathalie Petrowski

PARIS — Il y a quelques années, ceux qui voulaient réussir dans le domaine de la musique ou de la chanson française n'avaient pas grand choix. Ou bien ils passaient par les circuits établis, pénétrant le monopole des radios et des télévisions d'État et jouant le jeu du plastique et du tube, ou bien ils quittaient le pays. Les Québécois qui venaient en France, attirés par un marché de 50 millions d'habitants, n'avaient guère plus de chance. Sans l'appui des radios et des télévisions, sans filière connue, ils risquaient de passer complètement inaperçus.

Aujourd'hui cependant les choses changent. La gauche n'a beau pas être au pouvoir, elle est présente et fort active dans la vie de tous les jours et elle offre maintenant à travers

ses journaux et ses ralliements d'importants débouchés culturels pour musiciens experts ou apprentis. La gauche présente une alternative, celle d'un circuit marginal et parallèle de diffusion qui, au lieu de pousser la vente de disques et la pénétration des médias établis, pousse le spectacle, à l'usine, dans de petites salles de spectacle en province au nom d'une cause ou tout simplement dans le cadre d'un festival.

Ce circuit qui peut attirer quelque 20.000 spectateurs à un festival comme celui de Bourges, qui peut remplir des salles de 10.000 avec un contestataire comme Jacques Higelin, balaye tranquillement les étagères poussiéreuses du showbiz français. Ce circuit autant intéressé que les autres à faire de l'argent, à vendre des disques et à passer sur les ondes d'Europe Numéro 1,

travaille cependant d'une façon différente et n'est pas prêt à faire les concessions habituelles pour arriver à ses fins. Dans ce couloir à l'écart des autres, on retrouve de tout, anarchistes et contestataires, poètes engagés et socialistes. On retrouve surtout la véritable relève de la chanson française, celle que les médias, à coups de Sheila, de Dalida et de Sylvie Vartan, empêchent d'exister: Yves Duteil, Bernard Lavilliers, Maxime Leforestier, Alain Souchon, Renaud, Téléphone, Higelin.

Cette relève descend à la fois de Brassens, de Claude Nougaro, de Léo Ferré mais aussi de Charlebois et de la musique américaine. L'alternative est non seulement une façon de procéder, c'est une façon de penser et une façon de se rallier d'autres membres de la grande famille. Paul Piché et Plume, de passage à Paris, ces jour-ci, le sont grâce à l'alternative d'un Michel Bachelet, président de la SFPP (Société française de production phonographique) et à celle de Gilles Blèves, de Disques Escar-got.

Si le Québec n'a pas encore le capital nécessaire ni le marché pour créer ses propres multinationales, la France elle, avec ses petites maisons de productions indépendantes, risque éventuellement de le faire. De plus en plus de musiciens français mais sur-

tout québécois se rallient aux maisons indépendantes.

Gérant de Gilles Vigneault, Gilles Blèves s'est occupé de faire venir au cours des derniers mois, Paul Piché, Beau-soleil Brossard, Vigneault.

Il a sorti leurs disques ainsi que ceux de Claude Gauthier, Georges Langford et Louise Forestier, Michel Bachelet, lui, préfère des produits plus marginaux, des noms comme Lucien Francoeur qu'il a présenté au Sous-marin jaune ou comme Plume Latraverse qu'il produit cette semaine et pour les semaines à venir au Théâtre des 10 heures. Devant l'implantation massive de cette alternative, les radios et les télévisions d'état n'ont maintenant plus le choix. Un animateur comme Claude Villiers, le premier à faire tourner Paul Piché, Plume et Offenbach se fait maintenant une gloire de découvrir les grands noms de la marginalité française et québécoise.

Ce changement est un bon signe. D'ici peu, ceux qui régnaient en maîtres et rois et qui font de la culture populaire française un immense désert d'insignifiance, sont appelés à disparaître. La gauche menacée de tous côtés n'accèdera peut-être jamais au pouvoir en France, mais elle pourra au moins se vanter d'avoir permis à sa culture d'évoluer.

# Le téléspectateur ordinaire n'est pourtant pas un minus intellectuel

par Jean Basile

Justice pour tous, Radio-Québec, le dimanche à 19 h.

Depuis sa création, Radio-Québec a toujours aimé ce genre d'émissions éducatives où l'on considère que le téléspectateur « ordinaire » est un minus intellectuel, incapable de regarder une émission un peu sérieuse. La solution proposée à ce grave problème est de présenter, sur un sujet didactique, des sketches. Deux ou trois comédiens, flanqués devant un vague décor, débiter sans aucune conviction un texte insipide qui doit lui apprendre des choses. Dimanche soir, il s'agissait de faire comprendre aux nombreux demeures mentaux qui habitent, semble-t-il, les régions desservies par Radio-Québec, ce qu'est l'ivresse-mètre et, par-delà l'instrument, les données de la loi qui font de la conduite en état d'ébriété, un délit.

Il est impossible de raconter les sommes de niaiseries que l'on peut dire en moins de 20 minutes. Une sommation est un « papier jaune », le type qui l'apporte est un « huissier », etc... On répète trois fois l'explication pour être bien compris.

Par une politique systématique d'achat à l'étranger, Radio-Québec a, certes, réussi à augmenter la qualité de sa programmation; hélas, il s'agit bien de documents réalisés à l'extérieur et la seule difficulté est, ici, de bien choisir. La production locale reste, encore trop souvent, très pauvre, bâclée, méprisante. J'ai personnellement peine à croire qu'il n'y a pas, au Québec, les quelques talents nécessaires pour remonter la pente. Il faudrait admettre, d'abord, que les émissions locales sont souvent au-dessous de ce que l'on doit exiger, puis, en prenant le taureau par les cornes, redresser rapidement la situation. À part une administration de toute évidence indifférente ou ignorante de la vérité, personne ne peut être content de cet état de fait. Du moins, je l'espère.

**Hebdo-dimanche**, édition du dimanche 22 avril, Radio-Canada, à 18 h.

Je suis bien tombé, cette fois, et cette édition du magazine dominical de Radio-Canada avait de la qualité et de l'intérêt. Passons sur les « nouvelles » qui vont un peu trop vite à mon gré. Ne retons que la bonne tenue du reportage sur les effets politiques secondaires de la catastrophe de Harrisburg. Jean-Pierre Perron, aux États-Unis, et Paul-André Comeau, en Europe, ont fait un court mais intelligent bilan de la situation. L'accident était mis en perspective. La vérité devenait ainsi claire: accident ou pas, fuite ou pas, l'énergie atomique deviendra pour nous un style de vie. C'est, d'ailleurs, ce que me confirmait un physicien atomique avec qui j'eus le plaisir de parler. « Ou bien, disait-il, les gens devront



changer leur façon de vivre, ou bien nous ne pourrions pas passer des centrales atomiques ».

Malgré les manifestations, les petits boutons, les déclarations de principes des groupes anti-atomiques, la réalité est là. Ce serait idiot de ne pas la voir.

Denise Bombardier interrogeait, en conclusion de cette édition, Paul Dejean, « responsable de la communauté haïtienne de Montréal », titre étrange. L'entrevue, menée de brio et de broc, était souvent futile parce que trop générale. On parla beaucoup du problème du racisme dans le monde et on déplora cette attitude de l'esprit. On n'aborda qu'à peine les problèmes réels des Haïtiens à Montréal. Paul Dejean, manifestement, ne voulait déplaire à personne. Denise Bombardier non plus. Une conversation de salon entre gens bien polis.

Dr Norman Bethune, au

canal 6, CBC, dimanche à 14 h.

Il est vraisemblable que peu de gens aient vu ce film chinois destiné à célébrer la mémoire du célèbre médecin canadien qui lutta au côté de Mao Zédong, lors de la révolution communiste chinoise.

Il n'était pas question d'avoir un « portrait » du célèbre médecin comme nous pouvions l'entendre ici. L'art chinois est moins « psychologique » que le nôtre. Le grand intérêt de cette présentation était de nous confronter avec une cinématographie que nous ne connaissons pas du tout et qui nous change complètement des schémas imposés par Hollywood.

Tout était surprenant: le décor, le jeu des acteurs, le découpage, les dialogues, les maillages, la musique même qui rappelait, génie en moins, celle des « Chants de la terre » de Mahler. Après la période d'adaptation passée, les conventions admises, ce film était fascinant. Je ne sais pas si Radio-Canada l'a déjà présenté. Si non, je souhaite que cela soit fait, de nombreux amateurs de cinéma l'apprécieraient.

Au chapitre du cinéma, il vaudrait mentionner aussi la projection, au canal 12, samedi 0 à 19 h, de *Friendly Fire*, un film étrange qui

marque une étape du sens critique américain. Il s'agit, en effet, d'un nouveau regard non pas sur la guerre du Vietnam en tant que telle, mais sur ses impacts sur la mentalité américaine. Une réussite de lucidité.

**La Foudrière**  
**ILE STE-HÉLÈNE**  
 «Voilà donc un classique dans une production sensible et sensée...»  
 Jean-Paul Brousseau  
 La Presse  
 «as light and delicious as whip-ped cream»  
 Maureen Peterson  
 The Gazette  
**«LE JEU DE L'AMOUR ET DU HASARD»**  
 une comédie de **MARIVAUX**  
 mise en scène de François Cartier  
 Décors et costumes: Richard Lorain  
**COMPLET**  
 10, 11, 17, 18, 20 avril  
 9, 16, 17 mai  
 Billets: La Baie (centre-ville) au comptoir T.R.S.  
 Renseignements 526-0821

**ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL**  
 Charles Dutoit directeur artistique  
 SAISON 1978-1979

**24, 25 avril DECKER ASHKENAZY**  
 Grands Concerts  
 Franz-Paul Decker, chef d'orchestre  
 Vladimir Ashkenazy, pianiste  
 W.A. MOZART: Concerto no 16  
 R. WAGNER: Parsifal, extraits de l'acte III  
 B. BARTOK: Concerto no. 2

**1er, 2 mai ROSTROPOVITCH**  
 Grands Concerts  
 Mstislav Rostropovitch, chef d'orchestre  
 BRAHMS: Symphonie no 3  
 PROKOFIEV: Symphonie no 6

Vladimir Ashkenazy  
 Mstislav Rostropovitch

Grands Concerts, Concerts Gala, Concerts du Mourier  
 Salle Wilfrid-Pelletier, mardi et mercredi 20 h 30  
 BILLETS: \$3.25 à \$9.75. Si disponibles à 19 heures,  
 100 billets à \$2.50  
 Concerts Esso: Salle Wilfrid-Pelletier, dimanche  
 14 h 30. BILLETS: \$4.50  
 Participez aux dîners symphoniques du Château  
 Champlain. Procurez-vous "VARIATIONS", le  
 magazine programme de l'OSM, dans les kiosques et  
 aux concerts de l'OSM à la Placettes Arts.

**Suzanne Jacob**  
 DU 24 AU 29 AVRIL  
 Tous les jours à 21 h; samedi, 20 et 23 h

**Le Patriote** 1474 est. STE CATHERINE  
 Réservations 521-6666 523-1131

**tnm**  
 64 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal

**CHIEN LIMIER**  
 de Anthony Shaffer  
 adaptation: Jean-Louis Roux  
 mise en scène: Jean Salvy  
 décor, costumes, éclairages: Robert Prévost  
 avec  
 Jean-Louis Roux, Jean-Pierre Chartrand,  
 Jean-Marc Lemieux, Bernard Marleau,  
 Roland Rivard

Réservations: 861 0563  
 BILLETS demi-prix, une demi-heure avant le spectacle,  
 pour les 25 ans et moins et les 60 ans et plus.

CONCERTS ET ARTISTES CANADIENS INC.  
 présente

**LE BALLET ROYAL DE WALLONIE**  
 65 danseurs dans le  
*Lac des Cygnes*

Ballet au complet - Musique P. Tchaikovsky  
 CE SOIR ET DEMAIN SOIR 20 heures

THÉÂTRE MAISONNEUVE  
 PLACE DES ARTS

CONCERTS ET ARTISTES CANADIENS INC.  
 présente

**LA VIE PARISIENNE**  
 Opérette de Meilhac et Halévy

75 solistes-choristes-danseurs  
 du CENTRE LYRIQUE DE WALLONIE  
 40 musiciens  
 Sous la direction de Robert Janssens

8 AU 12 MAI 20h  
 MATINÉE 13 MAI 14h

BILLETS: \$15, \$12, \$9, \$7. En vente à la Place des Arts et Montreal Trust P.V.M.  
 COMMANDES TÉLÉPHONIQUES CARTES CHARGEX ET MASTER CHARGE  
 Téléphonez-nous à 935-0678

SALLE WILFRID-PELLETIER

3682 St-Laurent, 543-4725  
 DEMANDEZ NOTRE PROGRAMME

20h & 22h  
**D'ABORD MÉNAGÈRES**  
 de Luce Guilbeault

Andrée François, première soliste du Centre Lyrique de Wallonie qui a obtenu un succès éclatant dans le rôle de Micaëla de l'opéra Carmen, chantera le rôle de Juliette en alternance avec Colette Boky et Ana Miranda lors des représentations de l'opéra «Roméo et Juliette» du 26 au 28 avril à la Salle Wilfrid-Pelletier. Le rôle de Roméo sera interprété en alternance par William Pirie et Maurizio Frusoni de la Scala de Milan. Présentation de Concerts et Artistes Canadiens. (Publireportage)

**ROSTROPOVICH**  
 EN CONCERT À QUÉBEC  
 SAMEDI 28 AVRIL 1979 à 20H30

PROGRAMME:  
 SYMPHONIE NO 4 TCHAIKOVSKI  
 CONCERTO POUR VIOLONCELLE DVORAK  
 DIRECTION: James DE PREIST  
 PRIX: \$25.00 RANGÉE AA - BB - V - W - X: \$15.00

**GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC**  
 SALLE LOUIS-FRÉCHETTE, TÉL. 643-8131  
 BILLETS EN VENTE AU GUICHET DU GRAND THÉÂTRE ET DANS LES MARCHÉS JATO DE STE-FOY (ST-LOUIS-DE-FRANCE) - LIMOILOU - NEUFCHÂTEL - VILLENEUVE - LEVIS



CINÉMA

ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) - "China Syndrome" 12 h 40, 14 h 50, 17 h 00, 19 h 20, 21 h 40.
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313) - "Midnight Express" 12 h 40, 14 h 50, 17 h 00, 19 h 20, 21 h 40.
AVENTURE, 1224 Avenue Green Westmount (937-2747) - "The great train robbery" 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

2690 "Halloween" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
CINÉMA 76 ART, 3180 est, Bélanger (722-0022) - "Les diaboliques" 19 h 00. "Mort sur le banc" 21 h 00.
LA CITE I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) - "Coming Home" 18 h 55, 21 h 10.

OMEGA II - "Fantaisies pour couples" 19 h 30. "Evelyn" 19 h 30.
OUMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600) - "Face à face" d'Ingmar Bergman, Suède 1970 19 h 30, 21 h 30.
OUMETOSCOPE II, "L'aria et les Gousses" de Pasquale Squitieri, Italie 1973 18 h 45, 21 h 15.

SUR SCÈNE
CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts, "La fleur à la bouche" de Luigi Pirandello, 20 h 30, 21 h 30.
CAFÉ LA MAISON, 2119 Gay (933-4622) - "Parler d'amour" avec Deni Lamour. Du mardi au dimanche, 19 h 00.
CAFÉ TIMENES, 4857 Avenue du Parc - Jean Bierre III Marcel Godin, 21 h 30.

TELEVISION

2 CBFT
8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les 100 tours de Centour
9.30 Passe-partout
10.10 Animalerie
10.15 Minute Mounoute
10.30 Magazine express

17 RADIO-QUÉBEC
10.00 Le marché aux images
Films documentaires
11.00 Paris-moi
13.25 Sunrainers
Les oracles
14.00 Les 100 tours de Centour
14.15 Passe-partout
14.45 Le marché aux images

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
Chaque parution coûte \$3.00, maximum 25 mots.
Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun.
Minimum: 2 parutions.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emploi sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Vos annonces sont prises de vérifier la première parution de leurs annonces.

10 CFTM
7.50 Horaire
7.55 Les sports 10
8.00 Les p'tits bonhommes
8.15 Fanfan Déde
8.45 Les p'tits bonhommes
9.00 À la bonne heure

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
Chaque parution coûte \$6.40 le pouce.
Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ENTRETIENS-RÉPARATIONS
Monsieur Baignoire
FAITES RÉAMILLER SUR PLACE Baignoires, Lavabos, Tuiles, Toilettes, Porcelaines fixes.
TRAVAIL PROPRE, DE MAIN EXPÉRTE.
PARFAIT EN MOINS DE 6 HEURES!

PROPRIÉTÉS DEMANDÉES
OUTREMONT et ENVIRONS, cherche logement ou maison à louer, 4 chambres à coucher, vide ou meublé.
Monsieur Le Calvé, 866-8712 2-5-79

10 CFTM (continued)
11.15 Saturnin le petit canard
11.30 Les p'tits bonhommes
11.45 Satelliopommes
12.00 Les p'tits bonhommes
12.15 Le 10 info
12.30 À vous de jouer
13.00 Personnalité
13.30 Cinq-quinz

APPARTEMENTS À LOUER
McGREGOR, 1530 le Maricourt, beau site, près centre-ville, appartements spacieux dans immeuble luxueux, tout équipé, air climatisé, piscine chauffée avec jardin-terrasse, sauna, alcôve 2 1/2, 4+5, avec électricité, immédiatement. 484-3571, 845-3151. J.N.O.

MAISONS À LOUER
PAPINEAU AU NORD DE GOUIN. Maison détachée avec grand jardin, dans un état impeccable. 3 chambres à coucher, joli salon, salle à manger, salle de séjour, cuisine refaite, jolie salle de jeu. \$425 par mois. Mme Lola G. Aucoin 342-9300 - 731-6817. Frank A. Norman & Cie Ltée, courtier licencié 731-6817. 26-4-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE
VERCHÈRES: Site historique, maison de pierres fin du XVIIIe siècle, rénovations sont commencées. 2 floors. Terrain 18 923 pieds carrés. Plusieurs possibilités. Mme M.A.D. Préfontaine 731-3158. Mlle L.T. Simard, 738-8575. Immeubles Tremblay, courtiers. 25-4-79

Avis légaux

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 12 avril 1979, par les termes duquel toutes dettes présentes et futures de Les Produits Industriels Bovisco Ltée / Bovisco Industrial Supplies Ltd. dues à la Banque Dominion ont été cédées, transférées et réassignées à Les Produits Industriels Ltée / Bovisco Industrial Supplies Ltd. à été enregistré le 12 avril 1979 au bureau du registraire par la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2964445.

DÉCÈS

BOURASSA, Sœur Angéline. - Au Carmel de Montréal, le 22 avril 1979, est décédée Sœur Angéline Carmel Bourassa, âgée de 88 ans. Les funérailles auront lieu mardi le 24 avril à 15 heures en la chapelle du Monastère des Carmélites, 351 ave. du Carmel. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

LOCAL À LOUER

N.D.G. 820 p.c. sous-sol commercial idéal pour librairie, discoaire, anti-quaire, etc., loyer raisonnable. G. La-coste 489-4981. 26-4-79

LES MOIS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

BOURASSA, Sœur Angéline.

BOURASSA, Sœur Angéline. - Au Carmel de Montréal, le 22 avril 1979, est décédée Sœur Angéline Carmel Bourassa, âgée de 88 ans. Les funérailles auront lieu mardi le 24 avril à 15 heures en la chapelle du Monastère des Carmélites, 351 ave. du Carmel. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

CHALET À LOUER

STE-AGATHE, vacances-repos. Luxueux bungalow, meublé Thibault. Cheminée pierre. Saison, semaine, fin semaine. (Été: piscine chauffée, terrain jeu) 256-6825, (619) 326-5836. J.N.O.

LOGEMENTS À LOUER

A SOUS-LOUER, grand studio, vue sur la ville, tapis mur à mur, Ile-des-Sœurs, 761-6302 ou 288-1820 ext. 34. 26-4-79

ÉTRE DEUX...

Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux. Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit. 282-0058 ou 933-3673 ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi.

BOURASSA, Sœur Angéline.

BOURASSA, Sœur Angéline. - Au Carmel de Montréal, le 22 avril 1979, est décédée Sœur Angéline Carmel Bourassa, âgée de 88 ans. Les funérailles auront lieu mardi le 24 avril à 15 heures en la chapelle du Monastère des Carmélites, 351 ave. du Carmel. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

CHALET À LOUER

STE-AGATHE, vacances-repos. Luxueux bungalow, meublé Thibault. Cheminée pierre. Saison, semaine, fin semaine. (Été: piscine chauffée, terrain jeu) 256-6825, (619) 326-5836. J.N.O.

LOGEMENTS À LOUER

A SOUS-LOUER, grand studio, vue sur la ville, tapis mur à mur, Ile-des-Sœurs, 761-6302 ou 288-1820 ext. 34. 26-4-79

ÉTRE DEUX...

Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux. Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit. 282-0058 ou 933-3673 ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi.

BOURASSA, Sœur Angéline.

BOURASSA, Sœur Angéline. - Au Carmel de Montréal, le 22 avril 1979, est décédée Sœur Angéline Carmel Bourassa, âgée de 88 ans. Les funérailles auront lieu mardi le 24 avril à 15 heures en la chapelle du Monastère des Carmélites, 351 ave. du Carmel. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

CHALET À LOUER

STE-AGATHE, vacances-repos. Luxueux bungalow, meublé Thibault. Cheminée pierre. Saison, semaine, fin semaine. (Été: piscine chauffée, terrain jeu) 256-6825, (619) 326-5836. J.N.O.

LOGEMENTS À LOUER

A SOUS-LOUER, grand studio, vue sur la ville, tapis mur à mur, Ile-des-Sœurs, 761-6302 ou 288-1820 ext. 34. 26-4-79

ÉTRE DEUX...

Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux. Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit. 282-0058 ou 933-3673 ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi.

BOURASSA, Sœur Angéline.

BOURASSA, Sœur Angéline. - Au Carmel de Montréal, le 22 avril 1979, est décédée Sœur Angéline Carmel Bourassa, âgée de 88 ans. Les funérailles auront lieu mardi le 24 avril à 15 heures en la chapelle du Monastère des Carmélites, 351 ave. du Carmel. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

CHALET À LOUER

STE-AGATHE, vacances-repos. Luxueux bungalow, meublé Thibault. Cheminée pierre. Saison, semaine, fin semaine. (Été: piscine chauffée, terrain jeu) 256-6825, (619) 326-5836. J.N.O.

LOGEMENTS À LOUER

A SOUS-LOUER, grand studio, vue sur la ville, tapis mur à mur, Ile-des-Sœurs, 761-6302 ou 288-1820 ext. 34. 26-4-79

ÉTRE DEUX...

Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux. Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit. 282-0058 ou 933-3673 ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi.

# L'épiscopat français condamne l'avortement

PARIS (Reuter) — Dans une déclaration aux catholiques de France rendue publique hier, le conseil permanent de l'épiscopat français condamne l'avortement.

« L'avortement est la suppression d'un être humain, un acte de mort, une faute grave. C'est un mal pour la société », déclare ce texte en six points publié à moins de deux mois des élections européennes et à quelques mois du débat au parlement français sur la loi sur « l'interruption volontaire de grossesse », encore connue sous le nom de « loi Veil » du nom du ministre de la Santé, Mme Simone Veil qui l'a fait adopter par les parlementaires à la fin de 1974.

Cette loi est entrée en vigueur le 17 janvier 1975 pour une période de cinq ans.

« Quatre ans après la mise en place de cette nouvelle législation s'il est difficile de prouver que le nombre des avortements a progressé, tout porte à l'affirmer et en tout cas il est évident que la conscience morale a régressé », déclare le texte.

Rappelant que la loi avait pour objectif de « répondre à des situations de réelle détresse », les évêques affirment que « beaucoup ont eu recours à l'avortement qui n'y auraient jamais pensé auparavant » et que des « pressions sont exercées (...) pour supprimer l'enfant et cela parfois pour des raisons de simple convenance ».

« Ils trouvent « inacceptable de ramener aux aspects médicaux, comme le fait cette loi (Veil), la solution d'un problème qui engage les sentiments et la vie morale des êtres humains, au plus profond d'eux-mêmes » et estiment que le rôle des médecins qui « par vocation sont au service de la vie » est « dénaturé ».

Devant la « régression morale » qu'entraîne, selon eux l'avortement, les évêques préconisent des « solutions neuves et courageuses » et notamment « la mise en place d'une politique familiale plus audacieuse ».

« Le soutien des mères en difficulté pour pallier les situations de détresse, la création de crèches et d'institutions pour les jeunes enfants, la reconnaissance sociale, voire financière du travail éducatif de la mère et du père de famille, sont autant de mesures qui faciliteraient l'accueil de l'enfant », estiment les évêques.

Cette déclaration des évêques de France intervient à un moment où la polémique est

engagée sur les rapports entre l'avortement thérapeutique prévu par la loi Veil et la dénatalité, alimentée notamment par M. Michel Debré, ancien premier ministre du général de Gaulle, suivi sur cette voie par M. Jacques Chirac, maire de Paris et président du Rassemblement pour la République (RPR).

Interrogé à ce sujet au cours de son entretien télévisé, la semaine dernière, le président Valéry Giscard d'Estaing a estimé qu'il n'y avait pas de « lien direct » entre l'application de la loi et le déséquilibre démographique.

« La preuve en est que la chute de la démographie en France, qui a été très brusque, est antérieure à toutes les dispositions qui ont été prises pour ce qui concerne l'interruption de la grossesse, (...) depuis les mesures adoptées à cet égard, votées d'ailleurs par le parlement (...) la démographie en France est à peu près stable », a-t-il dit.

À propos de la prise de position des évêques, Mme Veil a déclaré lundi soir à Europe numéro 1: « L'Église prend une position sur un problème qui est fondamental (...) mais l'Église est appelée très souvent aussi à beaucoup d'autres choses qui ne sont pas plus appliquées, je pense à la charité chrétienne ».

Le ministre de la Santé s'est déclaré en accord avec l'analyse du président de la République sur l'absence de rapport direct entre l'avortement thérapeutique et la dénatalité et a cité l'exemple du Québec qui est, a-t-elle dit, « la seule province du Canada où la loi sur l'avortement n'est pas appliquée (...) et où « le taux de natalité est le plus bas ».



## Yoplaît s'est-il étendu sur les lits du Westbury?

Bien sûr... et aussi sur l'excellente cuisine de chez Creighton's et sur Beaton's, notre discothèque. Vous savez, des travaux de rénovation de \$6 millions, ça se remarque et ça mérite qu'on s'y étende longuement.

Dans un grand hôtel, les gens d'affaires sont entre bonnes compagnies.

## L'académicien soviétique Piotr Pospelov est mort

MOSCOU (AFP) — M. Piotr Pospelov, membre de l'Académie des sciences de l'URSS et considéré comme l'un des théoriciens les plus en vue du PC soviétique, est décédé à l'âge de 81 ans, a annoncé hier l'agence Tass.

Issu d'une famille bourgeoise, M. Pospelov avait fait des études supérieures à l'Académie agricole de Moscou (1916). Après avoir travaillé de 1924 à 1926 dans l'appareil du comité central du PC de l'URSS, il a assumé les fonctions de chef adjoint de la section de propagande et d'agitation du comité central (Agitprop). Il a été également rédacteur en chef de la « Pravda » de 1910 à 1919.

Secrétaire du comité central (1953-1960), membre suppléant du Présidium (aujourd'hui bureau politique) du PC de l'URSS de 1957 à 1961, il a aussi dirigé l'Institut Marx-Engels-Lénine.

Membre depuis 1953 de l'Académie des sciences de l'URSS, Piotr Pospelov est l'auteur de nombreux travaux théoriques sur le marxisme.

lénisme et sur l'histoire du parti.

Sa nécrologie est signée notamment par MM. Leonid Brejnev et Alexei Kossyguine.

L'AP compte plus de 10,000 abonnés

NEW YORK (AP) — L'Associated Press a renforcé son titre de première agence mondiale: plus de dix mille journaux et stations de radio de plus de cent pays sont abonnés à ses services nouvelles et photos.

Plus de 2,500 journalistes permanents travaillent pour elle dans plus de 60 pays et dans 110 villes des États-Unis.

L'Associated Press, fondée en 1848, est la plus ancienne agence d'information du monde. C'est une coopérative qui compte, aux États-Unis, 1,344 journaux et 3,487 stations de radio.

Le conseil d'administration a tenu sa réunion annuelle hier, à l'ouverture de la Semaine de la Presse, organisée chaque année par l'Association des éditeurs de journaux.

## Sauvés par un « T shirt »

MANILLE (AFP) — Durant quatre jours, ils mangèrent du « T shirt ». Le quatrième, ils furent récupérés en pleine mer par un navire qui croisait dans les parages.

Telle est l'aventure vécue, la semaine dernière, par deux pêcheurs philippins dont le bateau avait sombré au large de l'île de Panay (à quelque 180 km au sud-ouest de Manille) dans une tempête provoquée par le typhon « Cecil ».

Selon l'agence de presse philippine (PNA), lundi dernier, dans la matinée, les deux hommes avaient réussi au moment du naufrage de leur bateau, le « Marina I », à s'accrocher à une caisse de bois. Ils dérivèrent ainsi jusqu'au vendredi suivant, avec pour seule nourriture le « T shirt » que portait l'un d'eux.

« PNA » précise qu'ils mangèrent avec parcimonie. Le « Marina I » fait partie des huit bateaux de pêche philippins qui ont sombré à la suite de la tempête provoquée par le passage du typhon « Cecil », la semaine dernière.

# CPAir vole de plus en plus à votre service vers...

## Vancouver

10h Nouveau vol quotidien, sauf le dimanche. Le seul vol sans escale le matin. Le seul vol Vancouver-Montréal sans escale l'après-midi. (A partir du 30 avril)

17h45 Nouveau vol quotidien, sauf le samedi et le dimanche. Dernier départ l'après-midi. Escale à Ottawa. (A partir du 2 juillet)

## Calgary

7h30 Vol quotidien, sauf le samedi et le dimanche. Correspondance à Toronto. (A partir du 29 avril)

18h30 Vol quotidien en soirée. (A partir du 1<sup>er</sup> juillet)

## Edmonton

7h30 Nouveau vol quotidien à bord du même avion, sauf le samedi. Première arrivée. (A partir du 4 juin)

17h10 Le dernier vol quotidien en fin d'après-midi. (A partir du 29 avril)

## Winnipeg

17h10 Vol quotidien en fin d'après-midi. (A partir du 29 avril)

18h30 Pratique vol quotidien en soirée. (A partir du 1<sup>er</sup> juillet)

## Toronto

7h30 Vol quotidien le matin, sauf le samedi. Vol pratique Toronto-Montréal l'après-midi. (A partir du 29 avril)

17h10 Vol quotidien en fin d'après-midi. (A partir du 29 avril)

18h30 Vol quotidien en soirée. (A partir du 1<sup>er</sup> juillet)

## Ottawa

17h45 Nouveau vol quotidien, sauf le samedi et le dimanche. (A partir du 2 juillet)

Appelez votre agent de voyages. Ou encore, si vous êtes dans la région de Montréal, communiquez avec CPAir: 931-2233. Dans certaines parties du Québec, composez sans frais 1-800-361-8026.

